

BULLETIN

DES

SÉANCES DE L'ACADÉMIE

DE NIMES

ANNÉE 1893

NIMES

IMPRIMERIE CLAVEL ET CHASTANIER
F. CHASTANIER, SUCCESSEUR

12 — RUE PRADIER — 12

1893

TABLE

FAITS ACADÉMIQUES

Nomination du Président, M. <i>Joseph Simon</i> , et du Vice-Président, M. <i>le docteur Mazel</i> , pour l'année 1893.....	6
Délibération sur la proposition de M. <i>Lenthéric</i> , relative à un changement dans les jour et heure des séances de l'Académie. — Maintien du <i>statu quo</i>	6
Election de M. <i>Clauzel</i> comme <i>Secrétaire-adjoint</i> en remplacement de M. <i>le docteur Mazel</i> nommé <i>Vice-président</i>	8
Proposition de souscription à : 1° Un ouvrage de M. <i>Chassin</i> (<i>La préparation de la guerre de la Vendée, 1789-1793</i>) ; 2° La publication des <i>Annales Franc-Comtoises</i>	16
Dépêche, du 4 février, relative à un certain nombre d'exemplaires, retrouvés dans les dépôts du Ministère de l'Instruction publique, d'un volume publié en 1850 et intitulé : <i>Procès-verbaux du comité historique des monuments écrits, depuis son origine jusqu'à la réorganisation du 5 septembre 1848</i>	16
Propositions de souscription à : 1° <i>L'album des monuments et de l'art ancien du Sud-Ouest</i> ; 2° <i>La Picardie souterraine</i> ; 3° <i>L'histoire de Genève</i> .	20

<i>M. le Président</i> : Rapport de la commission de comptabilité ; approbation des comptes du trésorier.....	20
<i>M. le Président</i> : Rapport de la commission de publication (Mémoires de 1892)	22
Distribution du Bulletin des séances de 1892.....	33
Fixation de la séance publique au 13 mai.....	33
Choix d'un nouveau local, le foyer du Grand Théâtre, pour la séance publique	33
La commission d'examen pour le Concours de 1892 (prix à distribuer en 1893) augmentée de MM. <i>Bolze, Bonduvand</i> et de <i>Balincourt</i>	33
Lettre de M. <i>Bruguier-Roure</i> relative à la publication de la suite du <i>Cartulaire du Pont-Saint-Esprit</i>	42
Rappel de la demande d'un nouveau subside adressée, en décembre 1892, par M. le Président au Ministère en faveur de la publication de M. <i>Bruguier-Roure</i>	42
M. <i>Bruguier-Roure</i> sera avisé de cette demande et prié d'envoyer à l'Académie son manuscrit définitif.....	42
M. <i>Welter</i> , libraire à Paris, demande à acquérir la collection complète des publications de l'Académie. — Renvoi de sa requête au bibliothécaire-archiviste	42
Proposition de souscription au monument d' <i>Emile Augier</i> , à Valence....	43
Programmes des concours ouverts par l'Académie des Sciences, Lettres et Arts de Marseille, pour 1893 et 1894	43
Propositions de lecture pour la séance publique :	
FERDINAND POISE, par M. <i>Clauzel</i>	43
Poésie de M. <i>Magnen</i> : A UNE FLEUR QUE JE NE POURRAIS DÉNOMMER.....	47
Poésies de M. le pasteur R. <i>Février</i> :	

MON MAZET ; SONNET A LA MER ; LES DEUX ROSIERS. — Choix de MON MAZET.....	47
Conclusions de la commission et décision de l'Académie sur le concours de 1892 : BIOGRAPHIE DE LAVASTRE. — Prix non octroyé ; rapport spécial inutile : M. Clavel fera connaître cette décision dans son compte-rendu des travaux de l'année 1892.....	48
Rappel du Concours pour 1893-1894 (LES HOULLÈRES DANS LE GARD).....	48-49
Sujet pour le concours de 1894-1895 (ETUDE SUR LA VIE ET LES ŒUVRES D'UN ARTISTE DÉCÉDÉ ET ORIGINAIRE DU GARD.....	49
Critique par <i>M. Coustalet</i> de la formule qui est depuis longtemps en usage pour terminer les procès-verbaux ; rectification proposée et admise.....	49
Proposition de <i>M. Coustalet</i> relative à la <i>Consolidation du Temple de Diane</i> . — Adoption. — Délégation du bureau auquel sont adjoints <i>MM. Coustalet et Estève</i> , pour assurer l'exécution de cette décision.....	49
Proposition semblable de <i>M. le Marquis de Valfons</i> relativement au <i>Musée</i> . — Même décision.....	49
Communication par <i>M. Estève</i> de la liste des trente donateurs d'objets antiques au Musée archéologique. — Octroi de médailles commémoratives à leur décerner dans la séance publique du 13 mai.....	49
Délégation du bureau et de <i>MM. Reynaud, Estève, de Castelnau et Bruneton</i> pour l'organisation matérielle de la prochaine séance publique.....	50
Lecture des pièces destinées à la séance publique (<i>M. le président Simon</i> : LE SENTIMENT DE LA NATURE CHEZ LES ANCIENS HÉBREUX. — <i>M. Bigot</i> : PIÉROTO).....	53

Décès de M. <i>P. Lenthéric</i> , correspondant.....	54
Visite à M. le Maire de Nîmes par la commission du <i>Temple de Diane</i> et du <i>Musée</i>	54
Distribution de la première feuille du Bulletin de 1893.....	55
Lecture de pièces destinées à la séance publique (M. <i>Clavel</i> , président sortant : COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE EN 1892 ; M. <i>Clauzel</i> : FERDINAND POISE, COMPOSITEUR, 1828-1892.....	55
Programme définitif de la séance publique.....	55
Séance publique du 13 mai. — Programme ci-dessus.....	57
Invitation par la SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE (<i>monuments historiques</i>) d'assister à la 60 ^e session à Abbeville.....	60
MM. <i>Lenthéric</i> et <i>Dardier</i> obtiennent chacun une part du <i>prix Bordin</i> (Académie française).....	60
M. <i>Mazel</i> est délégué à la commission du legs Boucher de Perthes.....	60
M. <i>Lionel d'Albiouse</i> , membre non-résident, offre, par l'intermédiaire de M. <i>Maurin</i> , un tableau présentant le résumé de l'histoire d'Uzès.....	60
M. <i>Maurin</i> communique un article élogieux de LA GEGENWART, sur L'ERMITAGE, revue dirigée par M. <i>Henri Mazel</i> , correspondant.....	61
M. le docteur <i>Reynaud</i> rappelle son mémoire sur LES RÉGÉNÉRATIONS OSSEUSES et annonce qu'il vient de pratiquer avec succès une opération de ce genre.....	61
M. <i>Estève</i> offre son PLAN DE GÉNOLHAC, d'après le cadastre mis à jour en 1892.....	62
M. <i>de Balincourt</i> offre le portrait de son arrière - grand - père, JEAN-JACQUES-MAURICE REINAUD DE GÉNAS.....	62

Démission de <i>M. Théodore Picard</i> , <i>membre résident</i>	62
Allocation de 200 fr. accordée par le Mi- nistère à l'Académie pour la publica- tion par <i>M. Bruguiier-Roure</i> du <i>Car-</i> <i>tulaire du Pont-Saint-Esprit</i>	62
<i>M. Estève</i> annonce la fin de l'impres- sion, par <i>M. Privat</i> , de Toulouse, du volume des INSCRIPTIONS DU MUSÉE ÉPIGRAPHIQUE DE LA VILLE DE NIMES	65
Demande de souscription au monument <i>Cassini de Thury</i> . — Rejet.....	66
Dépôt par <i>M. Bruguiier-Roure</i> de son manuscrit contenant la fin du texte du CARTULAIRE DU PONT-SAINT-ESPRIT..	66
<i>M. Clauzel</i> : Communication, motion et décision relativement à la détériora- tion des peintures de FLANDRIN à l'Eglise Saint-Paul. — Commission : adjoints au bureau, MM. <i>Jules Salles</i> , <i>Doze</i> , <i>Bondurand</i> , <i>Clavel</i> , <i>Goiffon</i> et <i>Estève</i>	67
Décès de <i>M. Daudé</i> , correspondant à Marvéjols.....	74
Rapport de MM. <i>Doze</i> et <i>Goiffon</i> sur l'ÉTAT DES PEINTURES DE FLANDRIN (Eglise Saint-Paul).....	78
Circulaire du Ministère de l'Instruction publique relative à la 32 ^e réunion an- nuelle des SOCIÉTÉS SAVANTES, à la Sorbonne, le mardi 27 mars 1894. — Envoi préalable des manuscrits ou analyses.....	79
<i>M. Henri Roussellier</i> , membre non ré- sident, est promu officier de la Légion d'honneur.....	80
Election d'un correspondant : <i>M. Ant.</i> <i>Chansroux</i>	80
Décès de <i>M. Tavernier</i> , correspondant à Aix.....	91
Vacances (août, septembre, octobre)...	94
Décès de <i>M. Charles Dardier</i>	96
Allocution de <i>M. le docteur Mazel</i> , vice-président.....	101

Démission de M. <i>Eugène Bolze</i> . — Démarche infructueuse de M. <i>Simon</i> , président, à réitérer par le bureau....	96
Excuses et regrets de M. <i>Coustalet</i> malade.....	96
SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE D'AMIENS, — Programme des concours pour l'année 1893-1894.....	96
ACADÉMIE DE METZ. — Programme des concours pour l'année 1893-1894.....	97
Circulaire du Ministère de l'Instruction publique relative à la 18 ^e réunion annuelle des SOCIÉTÉS DES BEAUX-ARTS DES DÉPARTEMENTS (1894). — Envoi préalable des mémoires. — Envoi préalable de la liste des délégués... ..	97
LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE demande le complément des ouvrages publiés par l'Académie. — Renvoi au bibliothécaire-archiviste...	97
M. <i>Bruguier-Roure</i> demande, en faveur du <i>Cartulaire du Pont-Saint-Esprit</i> , une 7 ^e feuille. — Décision conforme.....	97
Election d'un <i>Correspondant</i> : Mgr <i>Henri Constans</i> , du Vigan.....	98
Décès de M. <i>Charles Liotard</i> , secrétaire perpétuel.....	105
Allocution de M. <i>Simon</i> , président.....	107
Liste des ouvrages publiés par M. <i>Charles Liotard</i>	112
Démission de M. <i>Eugène Bolze</i> , maintenue et acceptée. — M. <i>Bolze</i> est nommé <i>membre honoraire</i>	105
Invitation à la 22 ^e séance anniversaire de la SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES SCIENCES NATURELLES DE NIMES (25 novembre 1893).....	105
Vacance déclarée des trois sièges de MM. <i>l'abbé Magnen</i> , <i>Picard</i> et <i>Dardier</i> , membres résidents.....	106
Election d'un <i>membre honoraire</i> : M. <i>Frédéric Paulhan</i>	115

Distribution du volume des mémoires de 1892	115
M. <i>Clauzel</i> , : Incident au Conseil municipal, au sujet du local de l'Académie.	115
M. <i>de Balincourt</i> sollicite et obtient, en faveur du <i>Cercle militaire</i> , l'envoi des MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE.....	116
M. <i>Bardon</i> est prié et accepte de suppléer momentanément M. <i>Maurin</i> , bibliothécaire-archiviste, cruellement éprouvé par un deuil récent.....	116
M. <i>Simon</i> , président : Sur la 22 ^e séance anniversaire de la SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES SCIENCES NATURELLES DE NIMES.	116
M. <i>Frédéric Paulhan</i> remercie, par lettre, de son élection au titre de <i>membre honoraire</i>	123
Lettre de M. <i>Jules Oppert</i> , relative aux <i>Mesures assyriennes</i> , transmise à M. <i>Aurès</i> , membre honoraire.....	123
Demande de la SOCIÉTÉ NATIONALE DU CANAL DES DEUX MERS renvoyée au rapport de M. <i>Bruneton</i>	123
L'ACADÉMIE DU MAINE propose l'échange de ses publications avec les MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DE NIMES. — Renvoi au bibliothécaire-archiviste.....	124
LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE ET DE COMMERCE DE CAEN sollicite une souscription en faveur de l'érection du buste d' <i>Isidore Pierre</i> , son ancien secrétaire et président. — Rejet.....	124
Election de M. <i>Clauzel</i> secrétaire perpétuel, en remplacement de M. <i>Liotard</i> , décédé. — Remerciements du nouvel élu.....	124
Fixation au 30 décembre de l'élection de <i>trois membres-résidents</i>	134
Fixation au 30 décembre de l'élection du <i>secrétaire-adjoint</i> , en remplacement de M. <i>Clauzel</i> , élu secrétaire-perpétuel	134
M. <i>Paulhan</i> récemment élu <i>membre honoraire</i> , prend séance. — M. le Président lui souhaite la bienvenue.....	135

Décès de M. <i>Marius Tallon</i> , correspondant à Paris.....	135
Décès de M. <i>l'abbé Delacroix</i> , membre non résident.....	135
Démission de M. <i>le docteur Puech</i> . — Il est nommé <i>membre honoraire</i>	136
Déclaration de la vacance des trois sièges de MM. <i>Bolze</i> , <i>Liotard</i> et <i>Puech</i> , et fixation du délai des présentations	136
Election de trois membres résidents : MM. <i>l'abbé Julien</i> , <i>Edmond Falgairolle</i> , <i>pasteur L. Enjalbert</i>	136
Election de M. <i>Bardon</i> comme <i>secrétaire-adjoint</i>	136

ARCHÉOLOGIE

M. <i>Maurin</i> : Rapport sur les INSCRIPTIONS ANTIQUES DE LECTOURE, de M. le capitaine <i>Espérandieu</i>	7
M. <i>Estève</i> : Fragment de CIPPE HERMÈS trouvé dans l'ancien enclos <i>Alizon</i> , rue des <i>Bénédictins</i>	71
M. <i>Bruguier-Roure</i> : INSCRIPTION DE CARSAN.....	74
M. <i>Bondurand</i> : INSCRIPTION DE CARSAN	80
M. <i>Estève</i> : Dépôt des dernières feuilles des INSCRIPTIONS ANTIQUES DE NIMES.	97
M. <i>Estève</i> : INSCRIPTION INÉDITE (pierre trouvée dans la propriété de M. <i>Mabbelly</i> , chemin de <i>Montpellier</i>).....	106
M. <i>Oppert</i> : Lettre du 13 décembre 1893 sur les MESURES ASSYRIENNES.....	123
M. <i>Lombard-Dumas</i> : CATALOGUE DES MONUMENTS MÉGALITHIQUES DU GARD	140

HISTOIRE GÉNÉRALE ET HISTOIRE LOCALE.

M. <i>Bardon</i> : Rapport sur LES MARDIS RÉVOLUTIONNAIRES, de M. F. <i>Rouvière</i>	23
--	----

M. de Castelnau : UNE FAMILLE NOBLE DU ROUERGUE, d'après ses livres de raison, de 1346 à 1789.....	28
M. Clauzel : Rapport sur LES RÉFUGIÉS FRANÇAIS EN ALLEMAGNE, par M. A. Pieyre.....	34
M. de Balincourt : LE GÉNÉRAL BARON MERLE, par M. Braquehay.....	64
M. Bondurand : LETTRE AUTOGRAPHE DE MADIER DE MONJAU (1823).	65
M. de Castelnau : DES LIBERTÉS PUBLIQUES SOUS L'ANCIENNE MONARCHIE. (G. Picot; 2 ^e édition).....	67
M. Bardon : LA SUPPRESSION DE L'OCTROI SOUS L'ANCIEN RÉGIME.....	79
M. Bardon : PIÈCES DE PROCÉDURES CONTRE DES INFANTICIDES (1491).....	93
M. Bondurand : LE TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE DE LA LOZÈRE EN 1793, par M. Edmond Falgairolle (rapport)....	97
M. Bardon : L'ENTRÉE DE FRANÇOIS I ^{er} A NIMES, EN 1533.....	98
M. de Balincourt : LE VICE-AMIRAL COMTE DE BRUEYS.....	106-134-140

PHILOSOPHIE. — MÉDECINE.

M. Mazel : POURQUOI SOMMES-NOUS DROITIERS ?.....	9	X
M. Mazel : LES ALTÉRATIONS DE LA PERSONNALITÉ.....	44	
M. Maurin : Rapport sur la brochure du docteur Fortuné Mazel : LE RÔLE SOCIAL DU CLERGÉ.....	50	
M. Bondurand : LETTRES DU MÉDECIN PAULET AU MÉDECIN BOUILLET CONTRE L'INOCULATION.....	92	
M. Bondurand : Rapport sur LES CARACTÈRES, de M. Fr. Paulhan.....	117	

ECONOMIE POLITIQUE

M. Bruneton : LE CRÉDIT AGRICOLE...	17
M. Bruneton : LE CANAL DES DEUX MERS.....	137

LITTÉRATURE ET BEAUX-ARTS

M. Maurin : ISIS DÉVOILÉE, par M. Ernest Bosc (rapport).....	7
M. Fabre : LA FIN DES DIEUX, par M. Henri Mazel fils (rapport).....	29
M. Maurin : ETUDE SUR DE MAISTRE, par M. F. Paulhan (rapport).....	32
M. Simon : LE SENTIMENT DE LA NATURE CHEZ LES ANCIENS HÉBREUX (Discours prononcé à la séance publique du 13 mai).....	53-55-57
M. Clavel : COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE EN 1892 (Séance publique du 13 mai)	55-57
M. Clauzel : FERDINAND POISE, COMPOSITEUR (1828-1892) (séance publique du 13 mai).....	43-56-58
M. Clauzel : FLORIAN, par M. A. Pieyre (rapport).....	67
MM. Goiffon et Doze : ETAT DES PEINTURES DE FLANDRIN A L'ÉGLISE SAINT-PAUL.....	78
M. Bondurand : SUR LE PROGRAMME OFFICIEL DU CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES A LA SORBONNE EN 1894...	84
M. Clavel : QUELQUES MOIS EN ALGÉRIE, par Mgr Constans (rapport).....	86
x M. Mazel : ALLOCUTION PRONONCÉE AUX OBSÈQUES DE M. LE PASTEUR DARDIER.	101
M. Simon : ALLOCUTION PRONONCÉE AUX OBSÈQUES DE M. LIOTARD.....	107
M. Simon : LISTE DES OUVRAGES PUBLIÉS PAR M. LIOTARD.....	112

PHILOLOGIE

- M. *Simon* : A propos de l'OBSERVATION
SUR LE MOT VIANDE, de M. Roux
Henri 77

POÉSIE.

- M. *Magnen* : A UNE FLEUR QUE JE NE
POURRAIS DÉNOMMER..... 47-55-57
M. *Février* : MON MAZET. — SONNET A
LA MER. — LES DEUX ROSIERS..... 47-56-59
M. *Bigot* : PIÉROTO (séance publique du
13 mai) 53-56-59
M. *Maurin* : LA PASSION DE JÉSUS, par
M. A. Chansroux (rapport)..... 63
M. *Mazel* : LES OPINIONS D'UN GASCON
OU LE BARBIER POLITIQUE, par M.
Chaponnière 117 ✕
M. *Clauzel* : A L'ESCADRE RUSSE. — A
L'EMPEREUR D'ALLEMAGNE. — Sonnets
de M. Jules Blancard..... 124
M. *Fabre* : RIMES DE PROVINCE, par M.
A. Roux (rapport)..... 125

BULLETIN

DES

SÉANCES DE L'ACADÉMIE DE NIMES

Séance du 14 janvier 1893.

Présents : MM. Clavel, *président*; Faudon, abbé Ferry, Robert, Dardier, Bondurand, Simon. Mazel, G. Fabre, Maurin, comte de Balincourt, marquis de Valfons, Reynaud, Estève, C. de Castelnau, Bruneton, *membres résidents*; Prosper Falgairolle, *membre non résident*; Edouard Falgairolle, *correspondant*; Ch. Liotard, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 31 décembre 1892 est lu et adopté.

Le Secrétaire fait le dépôt des publications périodiques transmises par les Sociétés correspondantes.

L'Académie a reçu, en outre, à titre d'hommage :

La vie des étudiants au désert, par M. le pasteur Dardier.

Les mardis révolutionnaires, par M. François Rouvière.

Compte-rendu des 31^e et 32^e exercices, dans la séance publique annuelle, tenue le 9 juin 1892 par la Société des Amis des sciences.

Au début de la première séance de janvier, l'Académie procède au renouvellement du bureau, dans les conditions de l'article 7 des Statuts.

Sont nommés au scrutin :

M. Joseph Simon, *président* ;

M. le docteur Mazel, *vice-président*.

M. Simon remplace au fauteuil de la présidence M. Clavel.

M. le Président sortant exprime à l'Académie ses remerciements pour la bienveillance qu'elle lui a accordée pendant son exercice de 1892 et qui lui a facilité l'accomplissement de sa tâche.

M. Simon, nouveau président, témoigne de ses bonnes dispositions pour répondre, pendant l'année qui vient de s'ouvrir, à la confiance de l'Académie.

On se rappellera que l'Académie a renvoyé à la séance de ce jour la délibération à prendre, sur la proposition de M. Lenthéric, relative à un changement dans les jours et l'heure des séances de l'Académie. La Commission spéciale, chargée de l'examen de la question, n'a pas formulé de conclusions.

La question, mise en délibération, ne donne lieu à aucune observation contraire à l'ordre actuel. On a recherché vainement un jour plus convenable que le samedi. En dehors des jours de spectacles au grand théâtre, il ne restait que le mercredi et le vendredi. Le premier est occupé par les conférences d'une Société littéraire et philosophique qui a le caractère d'une Jeune Académie. Le second appartient aux séances de la Chambre musicale.

Quant à l'heure de nos réunions, toute autre fixation dans le cours de la journée contrarie-rait les travaux, les occupations, les habitudes des membres qui exercent une profession : magistrats, avocats, commerçants, médecins, qui n'ont pas fini leur tâche à cinq heures, ou

qui ont besoin d'un temps de repos à partir de cette heure ; un seul membre, libre de ses loisirs, pouvait accepter l'heure de cinq heures indiquée par l'auteur de la proposition, mais il y refuse son adhésion en constatant que cette modification contrarierait l'unanimité de nos confrères.

La proposition de M. Lenthéric, ne provoquant aucune observation favorable, l'Académie décide que le *statu quo* sera maintenu dans toutes ses parties.

On passe aux lectures à l'ordre du jour :

M. MAURIN donne lecture d'un compte-rendu sommaire sur le volume publié et offert par M. le capitaine Espérandieu, relatif à une révision des inscriptions antiques du pays des Lectorates.

M. Georges Maurin rend compte du livre de M. Espérandieu, *les Inscriptions antiques de Lectoure*. On trouvera, dit-il, dans ce nouvel ouvrage de notre savant correspondant, les mêmes qualités de précision, de clarté et de rigueur scientifique dont l'heureuse réunion fait de M. Espérandieu un de nos plus éminents épigraphiques. Le chapitre sur le culte Taurobolique était naturellement indiqué, puisque Lectoure était, avec Die, un des centres les plus fréquentés de ce culte étrange dans la Gaule Méridionale. Le rapporteur insiste surtout sur ce chapitre et donne lecture de quelques fragments qui confirment l'éloge adressé à M. Espérandieu.

M. MAURIN présente un second rapport (verbal) sur un ouvrage, offert par M. Ernest Bosc, un de nos correspondants, intitulé : *Isis dévoilée*. Ce compte-rendu se résume ainsi :

L'Isis dévoilée est un ouvrage de vulgarisation, facilement et clairement écrit et auquel les tendances occultistes de l'auteur donnent une singulière saveur.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Séance du 28 janvier 1893.

Présents : MM. Simon, *président* ; Verdier, Dardier, Bondurand, Mazel, G. Fabre, Maurin, comte de Balincourt, marquis de Valfons, Clauzel, Benoît-Germain, C. de Castelnau, *membres residents* ; Ch. Liotard, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 14 janvier est lu et adopté.

M. le Secrétaire fait le dépôt des publications périodiques transmises par les Sociétés correspondantes pendant la dernière quinzaine (suit la liste).

Hommage : M. le chanoine Roman, curé de Goudargues, *correspondant*, adresse à titre d'hommage son *Histoire de Verfeuil* (2^e édition).

M. le Président fait remarquer que la nomination de M. le docteur Mazel, en qualité de Vice-Président pour l'année qui vient de s'ouvrir laisse, par ce fait, vacante la charge de Secrétaire-adjoint, dont M. Mazel était investi. Il y aurait donc lieu de donner, au moins pour la dite année, un remplaçant à M. le docteur Mazel pour l'emploi de Secrétaire-adjoint ; l'Académie, adoptant cette observation, désigne M. Clauzel en remplacement de M. Mazel, pour exercer éventuellement l'emploi de Secrétaire-adjoint pendant l'année 1893.

L'ordre du jour appelle la lecture, par M. Mazel, d'un Mémoire intitulé : *Pourquoi sommes-nous droitiers ?*

M. Mazel s'exprime ainsi :

Pourquoi sommes-nous droitiers ?

Voilà une question que l'on s'est posée bien des fois et dont la solution claire, certaine, définitive est peut-être encore à trouver ? Elle a sollicité, cependant, l'attention d'esprits éminents, parmi lesquels je dois mentionner tout particulièrement l'historien philosophe Carlyle ; Ch. Bell, le professeur de physiologie à Glasgow, Buchanan ; l'anatomiste Hirtl, de Vienne ; Chez nous, Gratiolet, et en Amérique Daniel Wilson, le président de l'Université de Toronto.

Diverses opinions ont été émises à ce sujet et, pour expliquer la gaucherie, par exemple, que nous regardons généralement comme une anomalie existant dans la proportion de 2,73 pour 100, on n'a pas manqué d'invoquer tantôt l'hérédité, l'éducation et l'habitude, d'autres fois un simple accident ou même une anomalie du système nerveux.

Et, ce qu'il y a de plus curieux, c'est que chacun a apporté à l'appui de sa thèse, en faveur du gauchisme acquis ou héréditaire, des faits en apparence très probants, et nombre d'observations dont il serait téméraire de repousser de prime abord et sans examen la valeur au moins relative.

Peut-être ne faut-il pas se borner à considérer ici la main seule. La gaucherie de celle-ci peut être un fait accidentel d'exercice continué, d'accoutumance. Mais pourra-t-on en dire autant si la gaucherie affecte toute une moitié du corps ?.... N'y a-t-il pas, en ce cas, présomption en faveur d'une irrégularité dans le système nerveux ?.....

Le fait de la prépondérance habituelle de la main droite est, je crois, universellement admis de nos jours. Mais il en a été toujours ainsi et, entr'autres de cette assertion, il suffira de mentionner les œuvres d'art préhistoriques que l'on découvre tous les jours, le langage habituel étudié chez tous les peuples.

gauches, déviation

même les plus sauvages, où le sens qui s'attache au gauchisme est inévitablement péjoratif. Enfin, il convient de noter le soin pris par certains historiens de mentionner d'une manière toute particulière les cas de gaucherie, qu'ils rencontrent dans le cours de leurs récits.

On peut donc conclure que la droiterie est chose générale, non seulement dans le présent, mais même dans le passé le plus reculé, et, s'il en est ainsi, c'est bien dans quelque élément commun à tous les hommes qu'il faut chercher la cause réelle, ultime du phénomène.

Eh bien ! quelle est la cause de la droiterie et aussi de la gaucherie ? Quelle est la cause de cette tendance prédominante de la droiterie ?.....

Ici les réponses, je veux dire les théories, abondent. Malheureusement, elles sont loin d'être toujours rationnelles. Il y en a plusieurs taxées d'indifférence, quelques-unes de bizarres, et la plupart sont contredites et renversées par les faits. Faut-il le dire, les meilleures, les plus vraisemblables, attendent leurs preuves définitives, dont les observations ultérieures, aujourd'hui que l'attention est éveillée sur ce sujet particulier, ne manqueront pas d'apporter les éléments.

Sir Charles Bell, par exemple, invoque la force la plus grande de tout le côté droit du corps. Mais n'est-ce pas prendre l'effet pour la cause ? Oui sans doute.

D'autres disent que l'homme est droitier quand ses viscères occupent la position normale, et qu'il est gaucher lorsqu'il y a déplacement, transposition de ces mêmes viscères. Cela n'est nullement démontré.

A. Buchanan a proposé, il y quelque trente ans, une explication particulière de cette prédominance du côté droit, point claire assurément, et qu'il trouve dans la situation du centre de gravité de l'organisme humain tout entier, considéré par rapport à l'axe transversal du corps. Cette situation, variable, suivant

*
* *

Le docteur Zinchinelli, de Padoue, dans un travail sur « les raisons qui font que l'homme se sert de la main droite de préférence à la main gauche, conteste que l'habitude ou l'initiation soient la source de cette manière de faire. Il affirme que le bras gauche ne peut se mouvoir violemment et constamment sans inconvénient pour la santé. Le côté gauche, en effet, étant le siège du cœur et du système artériel, la nature elle-même contraint l'homme à se servir de la main droite de préférence à la gauche.

mai 1894.

*
* *

C'était le délire des persécutions. Un de ses amis les plus intimes, en apprenant la triste nouvelle, accourut aussitôt chez Villemain. Il trouve le ministre très abattu, les cheveux en désordre, l'œil hagard.

— Où avez-vous mal? lui demande le visiteur.

— J'ai mal à l'âme, répondit Villemain.

A un autre ami qui lui demandait si c'était de la tête qu'il souffrait, Villemain répondait :

— Non, plus haut!

*
* *

Une recette de cuisine que nous empruntons aux Brillat-Savarin et aux barons Brice, du Céleste-Empire.

les individus, entraînerait tantôt la droiterie et tantôt le gauchisme, suivant qu'elle est au-dessus ou au-dessous de cet axe (1). Mais les faits ne justifient nullement cette conclusion pas plus que la précédente, ni cette autre encore qui veut voir la droiterie due à une circulation du côté droit.

Cette dernière rappelle un peu la théorie de l'anatomiste Hirtl, de Vienne, lequel rattache la droiterie et la gaucherie à la disposition des grosses artères qui naissent de l'aorte et surtout à la quantité plus ou moins grande de sang que reçoivent les artères sous-clavière droite ou gauche. Mais les faits manquent encore, en nombre suffisant, à l'appui de cette manière de voir, démentie du reste par la persistance de la droiterie chez quelques sujets qui ont présenté à l'autopsie une transformation des sous-clavières et des viscères internes.

Reste la théorie de Gratiolet, qui a cherché l'explication du phénomène en discussion dans le cerveau. Le savant français et à son exemple Daniel Wilson, expliquent la droiterie par la prépondérance anatomique et physique du cerveau gauche, par rapport à l'hémisphère droit, sans doute en raison de sa meilleure irrigation sanguine. Le fait du poids supérieur du cerveau gauche est incontestable pour tous les observateurs.

Rappelons-nous bien encore — ce qui est extrêmement important — que c'est dans les circonvolutions frontal gauche que réside presque toujours la faculté du langage. Quoi d'étonnant, dès lors, à ce que le côté droit, en rapport avec le côté gauche, comme chacun sait, doive sa supériorité à la supériorité de ce même hémisphère gauche du cerveau.

Nous sommes ici, je crois, sur le chemin de

(1) Si le centre de gravité est dans l'axe transversal, il devrait y avoir égalité de tendance à la droiterie et à la gaucherie.

la vérité. Il ne s'agit plus que de s'y engager résolument.

Nous allons, à ce propos, prendre pour guide l'auteur d'un article paru dans la *Revue scientifique*, à la date du 23 janvier 1892 (1), article qui semble bien avoir clos le débat engagé dans ces dernières années, puisqu'il ne lui a été fait aucune objection sérieuse.

C'est de la présence à gauche, dans le cerveau, des centres d'innervation du langage, que dépend, semble-t-il, la solution du problème posé depuis si longtemps. Gratiolet et Daniel Wilson ont sans doute voisiné avec cette solution, mais ils n'y ont prêté qu'une attention insuffisante, absorbés qu'ils étaient par l'étude de la supériorité anatomique du cerveau gauche.

Ce fait, acquis actuellement de la présence des centres du langage à gauche, rapproché de la prédominance du membre supérieur droit, se révèle à nos yeux et de très bonne heure, par un lien qu'on n'a pas assez remarqué, par le geste. Et c'est par le geste que nous sommes droitiers.

Pendant les cinq à six premiers mois de la vie, l'enfant ne gesticule pas, il s'agite. Dès l'âge de sept mois, nous dit Wilson, la prédominance du membre supérieur droit s'affirme et devient bientôt évidente. Il exécute 93 pour 100 des mouvements plus ou moins violents, mais intentionnels, volontaires, à but précis, avec la main droite. Nous croyons, nous, que cette prédominance débute bien avant, c'est-à-dire avec les premiers éléments de l'idéation, si l'on voulait étudier la chose de plus près.

L'idée s'éveille entraînant le besoin de l'expression et avec celle-ci le cri et le geste. Mais bien avant de disposer de son outil phonétique, l'enfant sait exprimer ses idées. Pendant

(1) M. le docteur Fortuné Mazel, de Nîmes.

de longs mois, son geste, c'est-à-dire son bras droit, parlera de toute la pétulante éloquence de cet âge; que dis-je, mais pendant des années encore le geste l'emportera sur la parole et ce geste appartient, dans l'immense majorité des cas, au bras droit.

Comment pourrait-il en être autrement? il serait en vérité par trop contradictoire de voir le cerveau gauche, organe de l'expression, donner au membre supérieur gauche le geste, c'est-à-dire la faculté de traduire au dehors cette expression.

Ce fait primordial admis, l'atavisme et l'habitude feront le reste.

En résumé, plus grand développement en volume et en poids, meilleure irrigation du cerveau gauche, activité plus grande de la circulation du membre supérieur droit, transmission héréditaire, accoutumance sont certainement des causes de droiterie. Mais, à tout prendre, ce ne sont que des causes secondaires, agissant dans le même sens que la cause première : la subordination du membre supérieur droit au cerveau gauche, lien des centres d'expression et conséquemment du langage articulé, et, avant celui-ci, du geste mimique.

C'est à ce fait, indiscuté aujourd'hui, que le membre supérieur droit est redevable d'une activité plus précoce, d'un développement rapide, d'une force plus grande, d'une adresse spéciale en même temps que d'une noblesse particulière. N'est-il pas, depuis longtemps, le correspondant direct du cerveau, l'interprète exclusif presque de l'idée naissante?

C'est, en tous cas, à l'observation que nous faisons appel pour infirmer ou corroborer notre théorie. Le dernier mot de cette épineuse question lui appartient.

Que ceux qui s'occupent de l'éducation des sourds-muets pris jeunes, que les dépouilleurs de cas de nécropsie chez les aphasiques, les bègues et les gauchers, nous donnent sur ce point les résultats de leurs découvertes.

Je ne veux pas quitter ce sujet, à mon sens

aussi intéressant que délicat, sans mentionner une objection — la seule — qui a été faite à la théorie précédente. On a dit : « Chercher dans » le cerveau la cause de la droiterie, c'est » commettre un sophisme. La localisation cérébrale, a nécessairement été consécutive à » l'usage du membre droit, de même, par » exemple, que des cellules cérébrales n'ont » été affectées au service de la parole que » quand l'homme a commencé à parler » (1).

Je ne m'attarderai pas à réfuter cette manière de voir. Il me suffira, pour y répondre de rappeler ce qui a été dit ci-dessus au sujet de l'idée qui s'éveille, chez l'enfant en bas âge, bien avant le fonctionnement de l'appareil vocal.

Le même docteur ajoute : « qu'on pourrait » voir dans la droiterie la conséquence naturelle de l'asymétrie de nos viscères et de la » station verticale..... l'homme par cette station, contrairement à ce qui se passe chez » la plupart des quadrupèdes, penchés vers le » sol, expose à toutes les attaques les organes » du thorax et de l'abdomen.

» Pour défendre ces organes, il a dû tout » naturellement présenter au danger, c'est-à-dire parer celui-ci avec la partie du corps la » plus éloignée du point menacé. Mais ce sont » instinctivement les parties charnues ou » osseuses, nous pouvons nous en assurer » tous les jours, les moins délicates et les plus » solides. » Ce seront, si l'on veut, le bas des reins, le pied, la main. Mais pourquoi la main droite plutôt que la main gauche?....

En tous cas pourquoi dès lors y a-t-il des gauchers ?

Pour bien comprendre ce qui précède, il faut avoir présent à l'esprit le fait démontré scientifiquement à savoir, que le cerveau, ainsi que la moelle épinière dont il doit

(1) De Beuze. *Revue scientifique*, 30 janvier 1892.

être considéré comme le renflement, est partagé, par un sillon longitudinal, en deux lobes ou hémisphères. Or, par suite d'un entrecroisement au centre même de cet organe, qu'il me suffit de signaler, en passant, il arrive que les nerfs qui animent la partie droite du corps viennent de l'hémisphère gauche et réciproquement.

C'est à la surface externe de cet hémisphère, à la deuxième circonvolution frontale que Dax, de Sommière, et bien après lui Broca, ont attribué le siège de la parole, ou si l'on aime mieux du langage articulé. Le fait de cette localisation n'est plus contesté à cette heure.

Quoi d'étonnant, dès lors, que le langage mimique, c'est-à-dire le geste, soit dès l'origine première en corrélation directe avec l'un des principaux centres d'idéation, celui du langage articulé. Centre d'expression à gauche, manifestation de cette expression à droite, c'est logique et naturel.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Séance du 11 février 1893.

Présents : MM. Simon, *président*; Verdier, Doze, Dardier, Bondurand, Grotz, G. Fabre, comte de Balincourt, Bardou, marquis de Valfons, Clauzel, Benoît-Germain, Reynaud, Bruneton, *membres résidents*; Ch. Liotard, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 28 janvier est lu et adopté.

M. le Secrétaire présente l'état des publications périodiques transmises pendant la dernière quinzaine à l'Académie par les Sociétés correspondantes (suit la liste), auxquelles s'ajoute la 1^{re} livraison (Janvier,) de la Revue *l'Ermitage*.

L'Académie reçoit deux propositions de souscription : 1^o à un ouvrage de M. Chassin : *La préparation de la guerre de la Vendée, 1789-1793*; 2^o à la publication des *Annales Franco-Comtoises*. Elle reconnaît avec regret que l'insuffisance de son budget ne lui permette pas d'accueillir favorablement ces propositions.

Une dépêche, du 4 février, informe l'Académie qu'on vient de retrouver, dans les dépôts du Ministère de l'Instruction publique, un certain nombre d'exemplaires d'un volume publié sous le millésime de 1850, et intitulé : « *Extraits des procès-verbaux des séances du*
» *Comité historique des monuments écrits,*
» *depuis son origine jusqu'à la réorganisation*
» *du 5 septembre 1848.* » Cet ouvrage présente un très grand intérêt pour l'étude de la marche des travaux historiques et archéologiques

de France. M. le Ministre exprime l'intention de le répartir entre les Sociétés savantes qui ne l'auraient pas reçu. M. le bibliothécaire-archiviste constate qu'il n'existe pas dans notre bibliothèque.

M. le Ministre devra être informé que l'Académie ne le possède pas et qu'elle en recevra avec reconnaissance un exemplaire.

La parole est donnée à M. F. BRUNETON, qui lit une étude inscrite à l'ordre du jour sous le titre : le *Crédit agricole*.

Le Crédit agricole.

« La question du Crédit agricole est discutée depuis un demi-siècle, sans avoir encore reçu de solution.

» Elle emprunte un intérêt nouveau dans la présentation du projet de loi de M. Méline. Des organisations nombreuses ont été proposées, elles ont toutes échoué devant le Parlement ou dans la pratique, parce que leurs auteurs ne s'étaient pas suffisamment pénétrés de la notion exacte du crédit. Le crédit doit, en effet, être défini : « la réalisation immédiate de gains à venir », donc sans bénéfice ou sans travail productif pas de crédit possible. L'organisation du Crédit agricole a toujours été essayée dans des époques de crises, quand l'agriculture produisait à perte. Dans ces conditions l'insuccès n'avait pas lieu de surprendre.

» En 1860, le Gouvernement créa la Société du Crédit agricole qui avait pour mission de procurer des capitaux ou des crédits à l'agriculture ou aux industries qui s'y rattachent, et de faire, avec l'autorisation du Gouvernement, toutes opérations ayant pour but de

faciliter le défrichement ou l'amélioration du sol, l'accroissement et la consommation de ses produits. Prospère pendant quelques années, la Société ne tarda pas à périlcliter et dut être mise en liquidation.

» Si la France ne possède pas encore les institutions destinées à donner le crédit à son agriculture, l'Allemagne a mieux réalisé cette organisation dont elle a trouvé, dans la coopération, la base essentielle. Les initiateurs de ce mouvement furent Schulz, Delizch et Raiffeiser; le premier fonda surtout des associations ouvrières urbaines; le second se consacra aux populations rurales.

» Plus visiblement peut-être que tous les autres faits économiques, le crédit met en relief les idées de responsabilité, de sociabilité, de solidarité; c'est aussi sur cette triple base que Raiffeisen assit son organisation nouvelle. Il unit en un seul groupe les propriétaires d'une même commune, leur donna le sentiment de la responsabilité en leur remettant la direction de leur association et leur imposa la solidarité en rendant tous les associés personnellement responsables des engagements pris au nom de la communauté. Ce principe, malgré son excessive rigueur, ne paraît pas avoir entravé ce mouvement et semble même, dans bien des cas, l'avoir favorisé en donnant une base plus large au crédit des Sociétés mutuelles. Il y a quelques années, une loi nouvelle autorise une limitation de la solidarité.

» Ces Sociétés pratiquent le prêt à long terme indispensable à l'agriculture.

» La Chambre des Députés a été récemment saisie de divers projets de loi relatifs au crédit agricole. On comprend que, pour l'organiser, il faut procéder à deux opérations: modifier les articles de notre législation civile qui entravent le crédit, rechercher ensuite l'institution qui se prêterait le mieux au fonctionnement de ce crédit.

» Les modifications demandées au Code civil portent sur la diminution du privilège

des propriétaires vis-à-vis du fermier, la constitution du gage agricole sans déplacement, une simplification des formes de l'hypothèque et surtout une réduction considérable des droits d'enregistrement auxquels sont soumis toutes les transactions immobilières.

» On espère trouver l'institution de crédit dans les Syndicats agricoles, dont le développement rapide a prouvé la vitalité et auxquels on donnerait une extension nouvelle, en les autorisant à recevoir des dépôts et constituer des avances aux agriculteurs. On peut craindre de les faire dévier ainsi de leur rôle et de les pousser dans une voie qui n'est pas sans danger. Les opérations de crédit sont fort délicates; il peut être téméraire d'y engager des personnes que leurs antécédents n'ont pas préparées à ce rôle.

» Ces propositions soulèvent les objections présentées par M. Léon Say. Il faut, dit-il, pour les opérations agricoles, des échéances longues et on ne peut consacrer à des prêts agricoles, ou à l'escompte d'effets renouvelés par des agriculteurs, des ressources qui doivent toujours être disponibles comme celles d'une Banque d'Etat.

» Ces propositions diverses peuvent toutes être utiles à l'agriculture, mais à la condition d'être appliquées avec une grande prudence.

» Par une sage réforme de certaines lois, par le développement rationnel de l'association sous toutes ses formes, il sera facile de développer le crédit agricole, mais à la condition qu'on ne perdra pas de vue la définition du crédit, c'est-à-dire que l'agriculture ne trouvera le crédit que dans la mesure où elle sera rémunératrice.

» Il appartient au Pouvoir législatif d'assurer cette condition. »

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 25 février 1893.

Présents : MM. Simon, *Président* ; J. Salles, Bigot, Verdier, Puech, Doze, Dardier, Bondurand, Mazel, G. Fabre, Maurin, Comte de Balincourt, Bardon, Benoit-Germain, Reynaud, Estève, C^{te} de Castelnau, Bruneton, *Membres résidents* ; Torcapel, Prosper Falgairolle, *Membres non résidents* ; Edmond Falgairolle, *Correspondant* ; Ch. Liotard, *Secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 11 février est lu et adopté.

Le Secrétaire fait le dépôt des publications périodiques transmises dans la dernière quinzaine par les Sociétés correspondantes.

L'Académie a reçu à titre d'hommage :

Notice biographique sur le G^l B. Merle, par M. Braquehay.

Rentrée solennelle des facultés de Clermont-Ferrand, procès-verbal de 1892.

Atlas des monnaies gauloises, publié par la Commission de topographie des Gaules.

L'Académie a reçu également, avec le regret de ne pouvoir y donner suite, les propositions de souscription à 1^o *L'album des monuments et de l'Art ancien du Sud-Ouest*, publié par la Société archéologique du Midi de la France ; 2^o *La Picardie souterraine*, contenant 41 silex colorés ; 3^o *L'histoire de Genève*, par Jean Gauthier.

M. le Président rend compte de l'examen des comptes du Trésorier par la Commission spéciale de comptabilité.

Ces comptes se résument ainsi :

RECETTES.

Report de l'exercice 1891.....	1.033	20
Cotisations : Résidents.....	1.020	
non résidents..	340	
correspondants	440	
Subventions : Département.	600	
Municipalité.	500	
Ministère....	300	
Diplômes.....	50	
Volumes vendus.....	10	50
Agio du compte courant..	21	30
	<hr/>	
	4.315	»
Dépenses à déduire.....	3.185	90
	<hr/>	
	1.129	10
Boni.....	12	70
	<hr/>	
Excédent de recette à reporter....	1.141	80

DÉPENSES.

385 jetons de présence.....	192	50
Chastanier, imprimeur.....	1.713	»
Michel, imprimeur.....	120	25
Chautard, copiste.....	100	»
Frais de la Séance publique.....	100	65
Décoration. — Médailles.....		
Prix de concours.....	301	80
Navatel, littographe.....	150	»
Concierge et frais.....	259	20
Contributions (Maumenet)....	79	»
Annales du Midi (Privat).....	12	»
Monument Roumanille.....	20	35
Achat de jetons de bronze....	52	85
Quittances non recouvrées, frais...	79	20
Timbres, affranchissements.....	5	10
	<hr/>	
	3.185	90

L'Académie approuve les opérations de comptabilité ci-dessus énoncées et déclare les comptes de 1892 apurés.

Au nom d'une autre Commission spéciale, M. le Président fait connaître les travaux qui ont été extraits de l'œuvre générale de 1892 pour former le complément du volume des mémoires de la dite année en sus des pièces liminaires. L'académie approuve la composition du volume, qui comprendra, à la suite du *Discours d'ouverture* de M. Clavel; du *Compte rendu de 1891*, par M. Bondurand; du *Rapport sur le Concours d'histoire*, par M. Bardon; des *Notes et souvenirs littéraires* de M. Ducros; des *Poésies* de MM. Benoit-Germain et Bigot, *Les découvertes archéologiques* de MM. Estève, Bondurand et Lombard; la suite des *Listes chronologiques d'Alais*, par M. Bardon; *L'étude sur Guillaume Mauge*, par M. Fabre; *Les notices généalogiques sur les familles Genèveises*, par M. Dardier; *Le mémoire sur les noms géographiques à réformer*, par M. Liotard; la suite de *l'histoire de J. Nicot*, par M. Puech; *Le journal de M. du Rouzier*, par M. Bondurand; *Le sentiment religieux et le transformisme*, par M. Mazel; *L'éducation des Juifs au moyen-âge*, par M. Simon; et la continuation du *Cartulaire de Pont-Saint-Esprit*, par M. Bruquier-Roure.

A la suite de ces préliminaires, l'Académie entend :

La lecture d'un compte-rendu du dernier volume de M. François Rouvière sur l'histoire de la Révolution dans le département du Gard (*Les mardis révolutionnaires*) par M. BARDON, dont suit la teneur :

Les Mardis révolutionnaires

Etudes sur l'histoire de la Révolution dans le Gard.

« Le peuple désire des fêtes nationales.....
» Il faut conduire les hommes au bien par la
» route du plaisir. » C'est Talleyrand qui parle
ainsi à la Constituante.

» A la Législative on s'occupe aussi d'organiser un système de fêtes pour entretenir la fraternité entre les citoyens. Mais de graves événements surgissent, et la République est proclamée le premier vendémiaire, sans que la loi sur les fêtes civiques ait été votée.

» La Convention s'occupe à son tour de cette question ; elle nomme une commission qui prend le nom de section des fêtes nationales. Le décret du 25 octobre 1795 instituait sept fêtes nationales, mais celle du 1^{er} vendémiaire était la seule dont le programme était réglé par le Corps législatif.

» M. Rouvière, avec sa patience habituelle, a pris la peine de colliger dans les archives tous les comptes rendus de ces fêtes où l'on célébrait l'anniversaire de la fondation de la République. Nous ne le suivrons pas de commune en commune, car il ne nous donne que les procès-verbaux officiels ; et pour mesurer l'enthousiasme vrai des populations, il faut ne croire que la moitié des documents de cette espèce. Dès l'an VII, toutes ces fêtes du 21 janvier, du 14 juillet, du 10 août, du 1^{er} septembre étaient purement officielles. Les arbres de la liberté n'avaient pas pris ; les boutiquiers fermaient le dimanche et leurs femmes allaient à la messe avec leurs enfants. Les fêtes religieuses se célébreront bientôt, adieu les fêtes politiques.

» L'œuvre de M. Rouvière n'en est pas moins intéressante ; il y a toujours eu des âmes naïves, croyant au retour de l'âge d'or ; il nous en conserve les noms, celui entre autres du Président de l'administration municipale de Lédi-

guan qui écrit ; « il y avait tant d'allégresse, que tous les danseurs étaient rouges comme des chérubihs ». A Margueritte, on n'a pas cru devoir proclamer les poètes et les musiciens de la commune, on a remplacé les concours d'éloquence et de poésie par l'attribution d'un prix à celui qui a tiré la raie de charrue la plus droite et la plus unie. Voilà qui était réellement plus républicain, et c'était dans cet esprit que Carnot, dans son arrêté du 24 prairial an IV, avait formulé un programme de fête : « Quand les agriculteurs, disait-il, sont oubliés dans les honneurs publics, l'esclavage, la corruption ne sont pas loin. » Le plus grand nombre des municipalités de notre département se contentaient pour ces fêtes d'organiser des courses d'hommes, des courses de taureaux. A Nimes, dans une après-midi, un taureau tue quelqu'un et crève les yeux d'un autre *amateur*. Les afficionados durent être satisfaits ; la grande masse pensa sans doute que la guerre faisait couler assez de sang pour qu'on en fut plus ménager dans les jours de fête.....

.....Sommes-nous arrivés cent ans après à des programmes mieux conçus ?.....

» M. Rouvière, après nous avoir narré dans 186 pages (1) toutes les fêtes républicaines de la Révolution, est obligé d'être moins prolix dans les autres sujets qu'il traite.

» Notes pour l'histoire du deuxième bataillon des grenadiers, détails nouveaux sur le régiment de Lyonnais de 1790 et 1791, poésies de François, de Sanilhac. François était-il un vrai poète, je me récuse. Messieurs, je vais vous citer quelques vers de lui : celui-ci

Où le peuple est sans pain, les riches sont coupables

[bles

(1) Les personnes qui voudraient de nouveau étudier cette question des fêtes nationales devront consulter la *Revue bleue* du 17 septembre 1892 (article de M. Monin, ancien professeur d'histoire au lycée de Nimes) et surtout l'étude de M. A. H. B. dans la *Grande Encyclopédie*.

paraît à M. Rouvière le meilleur du poète ; les gens qui fréquentent notre théâtre le lundi soir seraient probablement de son avis, mais ceux qui y vont, le dimanche, dans l'après-midi, auraient sûrement applaudi plus joyeusement encore cette tirade :

Ami, je crois plutôt aux miracles de Rome
Que d'imaginer que jamais
La paix et le bonheur habitent un palais
Où mille femmes n'ont qu'un homme...
Ainsi n'en doutez pas, guerriers victorieux,
Des femmes du Sultan, si vous forcez l'asile,
Pour ces jeunes beautés, vous serez tous des
[dieux.

» Après la biographie d'un poète, voici celle d'un journaliste, Jacques Boyer. Il y a là cinquante pages charmantes, d'un vif intérêt, et on nous croira, car on sait qu'un journaliste collectionneur doit aisément peindre son devancier.

» Jacques Boyer, né à Nîmes en 1755, après avoir collaboré à quelques journaux, en créa un, le *Journal de Nîmes*. Dans le numéro du 6 août 1789 il célèbre avec enthousiasme le 14 juillet, la prise de la Bastille. M. Rouvière en convient, mais il ajoute : « *Boyer, élevé à l'école de la religion, fanatique même, abandonna bientôt le courant révolutionnaire, se dévoua à la cause de la monarchie et en défendit les principes avec apreté et vaillance* » Que signifient ces mots « élevé à l'école de la religion », et pourquoi ces insinuations sévères contre les maîtres de ceux qui avaient applaudi à la cessation d'un abus, mais qui rougirent bientôt des excès de la Révolution. S'ils devinrent fanatiques, à qui la faute sinon à leurs persécuteurs..... Boyer est déjà suspect, il quitte Nîmes, va à Paris, fonde le *Journal du Peuple*, les *Annales de la Révolution française* ; il collectionne les images politiques, et fait paraître l'*Histoire des caricatures* de la révolte des Français. Boyer, dit M. Rouvière, voit des protestants partout, dans les ministères, dans l'Assemblée constituante,

dans la Législative, et toujours plus nombreux à mesure que la Révolution suit son cours. Nous n'aimons pas, dans notre Compagnie à aborder ces questions ; et je me suis demandé si Boyer aurait osé briguer un de nos fauteuils. Ah ! certes non ; lisez ce qu'il pense de nos concours, de nos ancêtres. C'est un vrai régal pour nous que de voir revivre les académiciens nimois de 1789. Ce sont des caricatures sans doute, mais quel crayon ! En 1793, Boyer fonde le *Journal des spectacles* ; six mois après, il était arrêté. La police de cette époque n'y allait pas de main morte ; on coffre toutes les personnes qu'on trouve chez lui, tous les locataires de cet immeuble, tous ceux qui y viennent. Le perruquier qui s'apprêtait à le savonner, un commissionnaire apportant un billet lui rappelant qu'on l'attendait à déjeuner chez Méo, restaurateur près la Maison Egalité, un abonné venant se plaindre du service de son journal, un individu qui désirait s'abonner, un nimois, un créancier avec sa facture de cravates et de gants, des gens de lettres venant déposer ou retirer des manuscrits de pièces de théâtre, un compositeur avec une invitation pour la première de son opéra *Paul et Virginie*, un second garçon du restaurant porteur d'un écrit informe : « Mon cher Boyer, je t'attends avec impatience », signé Fabre d'Eglantine ; enfin un des convives qui, impatienté de voir que les garçons ne reviennent pas, se décide à aller chercher chez lui l'ami Boyer. La razzia ne s'arrête pas à l'étage qu'occupe Boyer ; on coffre la domestique qui vient voir son pays, laquais au premier, on empoigne le cocher qui a quitté son fiacre pour embrasser sa bonne amie du second !

» La nouvelle de la capture de Boyer enthousiasme les sans-culottes de Nîmes et des environs. L'un d'eux écrit : « L'infâme Boyer est » donc enfin arrêté. Je t'avoue qu'il mérite » mille morts ; il a fait des écrits abominables » qui se trouvent entre les mains de tout le » monde à Nîmes et dans le département ». De

tout le monde ! Pauvre Boyer, incarcéré le 12 janvier, il était condamné et exécuté le même jour que l'ancien maire de Nîmes (20 mai 1794). Les Purs de Nîmes ne sont pas rassasiés ; après que l'infame folliculaire et le maire y ont passé, il leur faut d'autres têtes ! Ils virent leurs vœux exaucés, et ils eurent même une tête sur laquelle ils ne comptaient pas.

» Boyer avait auprès de lui une amie, une parisienne. Lorsqu'on eut coupé le cou à son amant, elle écrivit au pourvoyeur de l'échafaud : « Vous avez décrété la liberté de la presse ; » donc Boyer avait le droit de faire paraître » son *Journal du Peuple*, son *Histoire des caricatures*. Eh bien, sachez que depuis » quatre ans que Boyer a fait tous ces ouvrages, j'ai été de moitié associée avec lui, que » je pense comme lui et que je ne puis vivre » sans lui. Il m'est impossible de vivre sous » un régime comme le vôtre où on ne voit que » des massacres et des pillages. A présent que » je n'ai plus rien dans le monde, puisque j'ai » perdu mon ami, frappez, terminez ma vie » qui m'est odieuse, que je ne puis supporter » sans horreur. Je ne suis pas folle, je signe » cet écrit de mon sang. Vous me trouverez » à la maison de santé. »

» Quatre jours après, cette hystérique était exécutée ! M. Rouvière dit : « le compte de cette » amante dévouée fut vite réglé ». Il ne pousse pas ce cri d'indignation qu'on voudrait entendre chez quiconque raconte les crimes de cette époque qu'on a appelé la Terreur.....

» Là où M. Rouvière ne mérite que des compliments sans aucune réserve, c'est dans les chapitres où la lutte politique est reléguée au troisième plan. Ainsi son travail sur le bureau d'échanges est complet ; on peut être certain qu'on a essayé vainement plusieurs fois de glisser à M. Rouvière un billet faux pour un assignat authentique.

.....
» En résumé, le nouvel ouvrage de M. Rou-

vière est très intéressant. Boyer se moquait des Académies de Province; M. Rouvière est aux antipodes de Boyer; il vous fait hommage de ses livres; il n'ignore pas que les petits cadeaux entretiennent l'amitié. »

La séance se termine par la lecture d'un mémoire de M. de Castelnau, intitulé « Une famille noble (du Rouergue) d'après ses livres de raison de 1346 à 1789. »

Séance du 11 mars 1893.

Présents : MM. Simon, *président* ; J. Salles, Verdier, Doze, abbé Ferry, Dardier, Bondurand, Mazel, G. Fabre, Maurin, Comte de Balincourt, Bardon, Estève, C. de Castelnau, Bruneton, *Membres résidents* ; Clauzel, *Secrétaire-adjoint*.

Le procès-verbal de la séance du 25 février est lu et adopté.

Le secrétaire fait le dépôt des publications périodiques transmises dans la dernière quinzaine par les Sociétés correspondantes (suit la liste).

L'Académie entend, à la suite de ces préliminaires :

La lecture du compte-rendu d'un ouvrage de M. Mazel fils : « *La fin des dieux* », par M. G. FABRE.

« M. Henri Mazel, notre correspondant, a fait hommage à l'Académie de Nîmes d'un volume, récemment publié à la Librairie de l'Art indépendant et qui a pour titre : *La fin des Dieux*.

» C'est un drame en trois actes, en prose, mais un drame pour la lecture et non pour la représentation. L'auteur place la scène à Arles et dans le château de Minerve, au temps du roi René. Avec une remarquable habileté de style, il évoque, en même temps que les souvenirs du paganisme grec, le génie des langues antiques, et, par un phénomène assez fréquent en notre monde où le nouveau n'est souvent que de l'ancien ressuscité, M. Henri Mazel est moderne à force d'archaïsme, moderne à déconcerter quelquefois les esprits réfractaires à notre fin de siècle. En dépit de

quelques étonnements, le charme est grand à lire cet ouvrage, et l'on se plaît à respirer, dans ces chœurs, dans ces dialogues, où chantent plus encore qu'ils ne parlent des personnages aux noms harmonieux, les senteurs de notre Provence, cette Grèce de l'Occident. Joignez à cela des notions approfondies touchant les mœurs de cette époque, une connaissance réelle des sciences religieuses, une pensée fine et sagace, et vous aurez l'impression que ce livre n'est pas un ouvrage ordinaire.

» Je ne dis pas que tout, au point de vue de l'histoire précise, soit, dans le drame, indiscutable. Je pourrais demander, par exemple, à M. Mazel sur quelle donnée il appuie cette assertion que saint Marc, l'auteur du second Evangile, était pêcheur comme saint Jean. Marc était de Jérusalem, selon les indications les plus probables ; or les pêcheurs nombreux en Galilée, près du lac de Génésareth, devaient être assez rares sur les rives de ce Cédron qui ressemble, dit-on, à notre Cadereau. Mais je ne veux point m'arrêter à ces détails qui ont d'autant moins d'importance que le livre est une œuvre d'imagination, non un travail scientifique, et j'aime mieux mettre en relief le mélange qui, dans ce drame philosophico-religieux, s'opère entre deux éléments d'ordinaire trop séparés, l'érudition et la littérature.

» Quant au fond même de l'ouvrage, l'auteur nous fait assister aux efforts que le paganisme vaincu déploie pour reprendre son empire. Alors que le Christianisme semble avoir triomphé en Occident, nous voyons se produire une résurrection de la foi et des coutumes anciennes. Au milieu des austérités et des rigueurs du Moyen-Age, voici venir le renouveau des religions orientales, et certains esprits sont hantés par les splendeurs du culte grec, par les *théories* rayonnantes, par le souvenir de ces Dieux dont l'adoration commode favorisait les passions humaines. Vains efforts cependant, tentative inutile ; malgré toutes

ces séductions, c'est la religion de la Croix qui triomphe, et l'agitation suprême que le volume nous retrace aboutit à *la fin des Dieux*.

» Cette gracieuse fiction nous dit un fait facile à constater et dans l'histoire et dans la conscience humaine, et le dénouement annoncé, nous le saluons avec joie comme une lointaine espérance. La lutte est longue, hélas ! la lutte dure encore entre les austères devoirs que nous enseigne l'Évangile et les incantations entraînant de ce paganisme sans cesse renaissant qui se nomme la joie de vivre. Que de sectateurs on rencontre, même aujourd'hui, de ces divinités ! Que d'esprits distingués sont devenus à notre époque plus païens que les Grecs contemporains de Périclès, et se sont pris à regretter

..... Le temps où le ciel sur la terre marchait et respirait dans un peuple de dieux ! J'ai peine à croire (on l'a dit cependant) que des hommes se soient trouvés pour élever des autels à Palès au milieu de leurs pâturages et pour sacrifier à certains jours aux divinités de l'Olympe. Mais qu'il y ait des païens latents à notre époque, des hommes qui s'attardent volontiers à admirer les cultes disparus, je crois que cela peut se plaider. En tout cas n'en est-il pas un très grand nombre qui, à l'instar des Grecs, vouent un culte exclusif à l'idée du beau par exemple ? L'art, nous dit l'un, et il ne fait à ce sujet aucune restriction, l'art purifie tout ce qu'il touche. Je ne saurais, dit celui-là, adorer des dieux qui sont mal faits ; et un troisième écrit cette phrase caractéristique : « A mes yeux le beau vaut presque le vrai et le bien. » Cela, c'est bien du paganisme, de l'hellénisme au premier chef. Sans doute le beau, à sa place, est un des éléments de la Divinité ; mais à la séparer ainsi de son foyer, à le sculpter à part, en méconnaissant qu'il doit être et la splendeur du vrai et la forme du bien, on le corrompt, on le dénature, on arrive à en faire le véhicule de la jouissance élégante et de l'égoïsme raffiné. Or tel

est malheureusement l'un des traits du temps où nous sommes. Si l'on a pu, un jour, dire : « Les dieux s'en vont, » il faut bien reconnaître qu'ils nous sont revenus, puissants encore et pleins d'attraits. Ces dieux, contre lesquels nous avons à lutter sans cesse, c'est la vie aisée et fleurie, c'est le plaisir sans frein, c'est l'insouciance morale, c'est la préoccupation du moi. Quand nous aurons décidément appris à savourer les âpres joies de la conscience, quand nous aurons fait triompher en nous le devoir et l'amour du bien, quand nos cœurs auront soif vraiment de sainteté, d'abnégation, de dévouement, de sacrifice, quand la vertu chrétienne enfin avec son austère splendeur rayonnera dans notre pauvre monde, nous pourrons célébrer alors cette victoire glorieuse, prophétisée avec émotion par l'ouvrage attachant qui nous occupe, et que, par un heureux vocable, M. Henri Mazel a appelée : *La fin des Dieux.* »

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

ERRATUM : Après le rapport ci-dessus de M. Fabre, M. MAURIN, donne lecture d'un compte-rendu d'une *Etude sur de Maistre* (de M. Paulhan).

Séance du 25 mars 1893.

Présents : MM. Simon, *président*, Verdier, Dr Puech, Doze, Bondurand, Clavel, Mazel, Comte de Balincourt, Marquis de Valfons, Benoît-Germain, Estève, *membres résidents* ; Clauzel, *Secrétaire-adjoint*.

Le procès-verbal de la séance du 11 mars est lu et adopté.

M. le Secrétaire fait le dépôt des publications périodiques transmises par des Sociétés correspondantes (Suit la liste).

M. le docteur Fortuné Mazel fait hommage d'un volume intitulé : « *Le rôle social du Clergé.* »

M. le Secrétaire distribue aux membres présents le bulletin imprimé des séances de 1892.

M. le Président invite l'Académie à se prononcer sur le choix de la date à fixer pour la tenue de la séance publique annuelle.

La date du samedi 13 mai est adoptée. Le bureau est invité à voir si le foyer du Grand Théâtre ne conviendrait pas mieux que le local précédemment occupé. En cas d'affirmative, il est autorisé à faire les démarches nécessaires pour l'approprier.

La Commission, formant avec le bureau le Jury pour l'appréciation du concours de 1893 (Biographie d'un artiste du département du Gard), sera incessamment convoquée. Cette commission, désignée dans la séance du 31 décembre 1892, est augmentée de MM. Bolze, Bondurand et de Balincourt. A sa prochaine réunion, le bureau proposera le choix d'une nouvelle question pour le concours de 1895, qui doit être annoncé en séance publique.

M. Clauzel présente le rapport dont sui-

vent quelques extraits sur « *Les Réfugiés Français en Allemagne* », Etude historique de M. Adolphe Pieyre, ancien député.

Les Réfugiés français en Allemagne.

Etude historique.

« Homme politique, romancier, journaliste, historien, voyageur, non point en simple touriste, mais pour s'instruire, cherchant en observateur sur place, et pour instruire les autres avec les relations de ses voyages, sans cesse poussé par une activité infatigable, l'auteur, qui nous a fait hommage d'une *Etude historique*, aborde tous les sujets avec un entrain toujours également vif, les traite avec une facilité constamment égale, en triomphe avec une réussite qui jamais ne se dément.

» A ces traits rapides, à cette esquisse à peine ébauchée, vous avez tout de suite reconnu, j'en suis sûr, Messieurs, la personnalité si populaire de l'un de nos compatriotes les plus en vue. Vous avez déjà nommé M. Adolphe Pieyre.

» Un voyage qu'il a fait récemment nous a valu sur « *Les réfugiés français en Allemagne* » une étude fort intéressante, pleine de faits, de noms, de dates, de renseignements utiles, d'aperçus ingénieux, de justes réflexions, de pratiques enseignements.

» Vous connaissez trop bien l'auteur pour que j'aie besoin de vous le présenter autrement, de vous raconter son passé, d'apprécier devant vous ses opinions et ses tendances, son style et sa manière. Je me contenterai donc (cela me paraît suffisant) de vous résumer son nouvel ouvrage qui contient VII paragraphes ou petits chapitres d'histoire et un VIII^e de conclusions.

I

« Lorsqu'on parcourt l'Allemagne, dit-il en

» manière d'introduction, on est frappé du
» grand nombre de noms français, dont les
» titulaires appartiennent au parlement, à l'ar-
» mée et surtout à l'industrie et au commerce.
» Les noms illustres n'y sont pas rares et les
» autres y font bonne figure par la situation
» sociale de ceux à qui ils appartiennent. D'où
» viennent donc ces compatriotes, devenus à
» la longue les meilleurs sujets des Souve-
» rains Allemands? Si l'on interroge les protes-
» tants français, ils ne manqueront pas de vous
» dire que *tous*, sans exception, sont les des-
» cendants des réfugiés de la révocation de
» l'édit de Nantes..... En Allemagne, il y a
» moins de protestants portant des noms fran-
» çais que de catholiques ayant des noms de
» même origine. Evidemment cela ne vient
» pas de conversions de réfugiés protestants
» français. La cause en est seule à l'émigra-
» tion en 1792-1793 de plus de cent cinquante
» mille royalistes, persécutés par le gouverne-
» ment révolutionnaire de cette époque. »

» Après avoir, en quelques courtes pages, fait
ressortir et mis en parallèle les conséquences
de ces deux faits historiques, révocation de
l'édit de Nantes et émigration de 1792-1793;
après avoir relevé, en passant, cette contra-
diction de nos historiens français, qui, en gé-
néral, blâment « les émigrés d'avoir combattu
» dans les rangs des armées prussiennes ou
» autrichiennes », tandis que ces mêmes histo-
riens « ont été singulièrement indulgents pour
» les émigrés protestants de la révocation de
» l'édit de Nantes qui ont servi dans les armées
» étrangères et se sont battus contre des Fran-
» çais, l'on sait avec quel acharnement » (ce
sont ses expressions); l'auteur ajoute : « L'émi-
» gration française en Allemagne n'a rien pro-
» duit de bon pour notre pays. Elle n'a servi
» qu'à introduire à l'étranger notre industrie,
» nos arts et notre esprit militaire, en même
» temps qu'à infuser à la race germanique suffisam-
» ment de sang latin pour la tirer de l'apathie
» rêveuse dans laquelle elle se laissait vivre. »

Voilà la thèse, Messieurs; elle est développée, soutenue, démontrée par l'historique qui suit.

II.

» L'auteur constate d'abord que ce n'est pas seulement de la révocation par Louis XIV, en 1685, de l'édit rendu en 1598 par Henri IV et appelé l'Edit de Nantes que date l'émigration française en Allemagne. « Dès 1637, dit-il, des » calvinistes, inquiétés dans leur pays, » s'étaient expatriés en Brandebourg, sous la » conduite de l'ambitieux Louis de Beauveau, » noble de l'Anjou, qui n'avait pu jouer au » Rohan, dans sa province. En 1682, Beau- » veau obtint du Grand Electeur la fondation » du premier consistoire. »

Le 29 octobre 1685, au plus fort de la persécution religieuse et comme réponse à la révocation de l'édit de Henri IV, parut l'édit de Postdam, véritable invite aux protestants français de s'établir dans la marche de Brandebourg. Cet édit fut inspiré par les rapports de M. de Spannhein, envoyé entretenu à la Cour de Versailles par le grand électeur Frédéric-Guillaume. Il marque la première époque de l'histoire des réfugiés; il est « comme le fondement de tous les privilèges qu'ils obtinrent et dont ils jouissent » encore aujourd'hui. »

.....
.....

IV.

« Les émigrés ne furent pas dispersés dans » leur nouveau pays, mais autant que possi- » ble réunis en grosses colonies à Berlin, à » Magdebourg, à Clèves, à Wesel, etc., et dans » les campagnes à Granzow, à Chorin, à » Zechin, à Wuhlenbeck, etc. Ils ne furent ain- » si ni gênés dans leurs habitudes, ni troublés » dans leurs mœurs et leurs usages. Ils con- » servèrent leur manière de se vêtir, leur lan- » gue et leur genre de vie. Ils demeurèrent

» Français jusqu'à ce que le temps les eût modifiés peu à peu. »

» Leurs ressources étant médiocres, on fit d'abord, en leur faveur, des souscriptions, qui produisirent des sommes assez rondes. On ramassa, en trois ans, cent mille thalers, qui servirent à fonder une caisse de secours dont la stabilité fut assurée par des cotisations fournies au moyen d'un prélèvement de 5 % sur la pension ou sur les gages que chacun recevait ; d'où, pour cette caisse, le nom de *Chambre du sol par livre*.

» L'Electeur ouvrit aux militaires les rangs de son armée, en accordant aux officiers un grade immédiatement supérieur à celui qu'ils avaient déjà. Il constitua des compagnies de nobles et de cadets. Ceux qui étaient incapables de servir furent pensionnés. Les nobles, s'ils n'étaient pas militaires, étaient traités comme gentilshommes de cour ou recevaient une position dans les ambassades, quand ils étaient aptes à la remplir. Les réfugiés qui se distinguaient comme juristes ou dans diverses professions furent entourés de la plus bienveillante sollicitude.

.....

V.

» Sous le règne de Frédéric I^{er}, les réfugiés français combattirent malheureusement à plusieurs reprises contre leur ancienne patrie. Dans la guerre de 1689 ou de la ligue d'Augsbourg, l'armée que le prince forma en Westphalie était surtout composée de réfugiés, réputés chez les Allemands pour leur *furia* toute française et leur vaillance.

» Tandis que des Français servent à l'étranger, souvent contre leur ancienne patrie, en France, nous avons aussi des généraux d'origine étrangère qui commandent des troupes françaises. Il est à noter que deux descendants des réfugiés sont devenus ministres de la guerre en Allemagne, les généraux Bronsart de Schellendorf et de Verdy du Vernois, qui com-

mandent, aujourd'hui, chacun un corps d'armée.

» On voit par là que les réfugiés sont devenus de véritables allemands. Notre auteur les a trouvés aussi patriotes que les patriotes les plus exagérés de la Germanie, quoiqu'ils aient conservé leur langage et les coutumes françaises. « Aucun d'eux, ajoute-t-il, ne demande à devenir français, bien que M. le Sénateur de Pressensé ait fait insérer dans la nouvelle loi de naturalisation un article exemptant de tous droits et de toutes formalités les descendants des réfugiés français voulant retourner à la mère-patrie. » (Loi du 26 juin 1889)

» Ce n'est pas seulement dans l'armée que les réfugiés français ont brillé. On les rencontre partout dans les professions libérales, dans la médecine et la pharmacie, par exemple.

.....

VI.

» Quel fut le sort de la moyenne bourgeoisie et du peuple en Brandebourg ?

« Dépouillés peu à peu de tous leurs droits, éloignés de toutes les charges, les réformés de France s'était exclusivement adonnés au commerce et à l'industrie. Leurs fabriques étaient en pleine prospérité ; et la profonde chute industrielle qui suivit la révocation de l'édit de Nantes témoigne hautement de leur importance et de leur valeur. » Toutes les fabriques de soie, les manufactures de drap, les teintureries, se transportèrent à l'étranger, s'y développèrent rapidement ; plusieurs y devinrent célèbres. On remarque, dans les soieries, les frères Bosc et André Valentin (de Nimes), Jean Raffinesque (d'Uzès), Jean Meffre (de Saint-Ambroix) ; dans les teintureries, Henri (de Nimes) et Cabanis (de Saint-Côme près Nimes).

.....

.....

VII.

« Les réfugiés français appartenant à la
» classe ouvrière et agricole ne se sont pas
» tous disséminés dans le Nord de l'Allema-
» gne. Un certain nombre d'entre eux ont mê-
» me formé des villages, à l'exemple des Wal-
» lons protestants et des Vaudois. Tel est le
» cas de Frédéricksdorff aux environs de Hom-
» bourg, non loin de Francfort-sur-le-Mein. »
Un jeune pasteur, originaire de Genève, qui
a été pasteur-adjoint à Sommières, y faisait
le prêche en français, en février 1892, quand
notre auteur est allé visiter cette intéressante
colonie, où, sur une population de 1.100 habi-
tants, on compte près de 800 descendants de
réfugiés.

» Il est à lire tout entier, ce chapitre, dans
lequel M. Pieyre note combien il est curieux
d'entendre parler français toute une popula-
tion en pleine Allemagne, sans mauvais accent,
sauf quelques expressions démodées, qui
étaient en usage au temps de Louis XIV. Ain-
si, elle dit : *pruniau* pour pruneau, *quérir*
pour chercher, *buquer* pour heurter, *demeu-
rance* pour habitation, *estomaquer* pour
effrayer, etc.

» Le fait le plus digne de remarque, cité par
notre auteur, est celui-ci, qu'il rapporte avec
la copie des pièces officielles à l'appui. En
1797, l'armée de Sambre-et-Meuse, comman-
dée par Hoche, envahit l'Allemagne et campa
dans les environs de Francfort. « Les habi-
» tants de Frédéricksdorff, craignant d'être
» réquisitionnés et tracassés, s'adressèrent par
» pétition (3 juin 1797) au général en chef,
» afin de ne pas subir, en leur qualité de des-
» cendants de français, les lois de la guerre.
» Les généraux Hoche, Hatry et Jourdan
» s'empressèrent de leur faire parvenir une
» sauvegarde, datée du 19 prairial an V, au
» quartier général de Friedberg. »

VIII.

Les conclusions naturelles de cette étude historique, dit en terminant M. Pieyre, sont que la prospérité et la grandeur de l'Allemagne ont été produites principalement par les différentes émigrations françaises, mais surtout par celle des réfugiés de la révocation de l'édit de Nantes. La constatation du mal qu'ont fait ainsi nos compatriotes à leur pays d'origine doit être pour nous un grand enseignement. Elle corrobore cette opinion que « la » persécution se retourne toujours contre » ceux qui la pratiquent » et que « les lois » contraires à l'esprit de liberté n'ont jamais » rien valu [de bon] au pays qui les a faites. » Notre auteur prévoit le retour pour la France de nouveaux et semblable malheurs, « si les » ennemis de l'Eglise, les sectaires et les » francs-maçons, entreprenaient contre les catholiques une persécution en règle, qui les » forcerait à s'expatrier. »

« Il ressort encore de ces lignes, ajoute-t-il, » que le génie civilisateur de notre race est un » moteur aussi puissant dans l'œuvre de la » civilisation que l'était, dans les temps anciens, le génie de Rome. La race latine n'attelle, du reste, pas acquis les plus beaux » titres de gloire dans l'histoire des peuples » par sa puissance artistique, par son esprit » de découverte, par ses sentiments généraux ? ».

» Après un parallèle entre la valeur respective des nations de race latine et des nations de race anglo-saxonne, M. Pieyre constate que, si les réfugiés français ont emporté avec eux en Allemagne une force civilisatrice qui a valu à ce pays sa prospérité matérielle, il n'y reste plus rien, aujourd'hui, de la puissance morale de nos compatriotes. « L'Allemagne protestante, dit-il, minée par le socialisme, par le » septicisme religieux, par l'esprit philosophique, semble glisser sur la pente de la décadence..... Dans la capitale de l'Allemagne,

» les chiffres sont suffisamment éloquents :
» quatorze pour cent des enfants ne reçoivent
» pas le baptême ; et la proportion augmente
» tous les ans. Les mariages civils dépassent
» la proportion de trente-six pour cent. »

» Notre auteur termine cette étude en nous
conviant à profiter des faiblesses et des fautes
de nos éternels ennemis, à suivre avec les
étrangers l'exemple du Grand Electeur par la
pratique, au moyen de la naturalisation, d'une
large hospitalité, « et surtout à ne plus nous
» complaire, comme avant 1870, dans une
» admiration béate de nous-même, à regarder
» toujours chez nos voisins et notamment
» chez celui qui nous tient dans une alerte
» perpétuelle et qui nous a appris une vertu
» éminemment politique, la vigilance. »

« Lisons beaucoup l'histoire et ne l'oublions
pas. » C'est le dernier mot de l'opuscule dont
je devais vous entretenir. Ce sera le dernier
mot de l'analyse que je vous en apporte, trop
longue peut-être, mais excusable, j'espère,
dans sa longueur, par l'intérêt du sujet, par
le nombre et la précision des renseignements,
par la valeur et l'authenticité des documents
que l'auteur a trouvés, recueillis et mis en
œuvre. »

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance
est levée.

Séance du 8 avril 1893.

Présents : MM. Simon, *président* ; Bigot, Verdier, Doze, Bondurand, Clavel, Mazel, Coustalet, Bardon, Benoît-Germain, Estève, *membres résidents* ; abbé Magnen, *membre ho-noraire* ; Clauzel, *secrétaire-adjoint*.

Le procès-verbal de la séance du 25 mars est lu et adopté.

M. le Secrétaire fait le dépôt des publications périodiques transmises dans la dernière quinzaine par les sociétés correspondantes.

M. Adolphe Pieyre, ancien député, fait hommage à l'Académie d'une *Etude historique sur Florian*.

M. Bruguier-Roure, par lettre de ce jour, demande :

1^o Combien de feuilles d'impression lui seront accordées, dans le volume en préparation ;

2^o A quelle date il pourra commencer l'impression du *Cartulaire*.

M. le Secrétaire donne lecture de la copie d'une lettre, écrite, en décembre 1892, par M. le Président, au Ministère pour obtenir, en faveur de la publication du *Cartulaire de Pont-Saint-Esprit*, « un nouveau subside, qui serait
« affecté à l'impression, en 1893, de la fin du
« texte, devant comprendre environ sept feuil-
« les. Il ne resterait plus à publier, en 1894,
« que l'introduction qui prendrait à peu près
« les mêmes dimensions. »

M. le Secrétaire est invité à en aviser M. Bruguier-Roure et à le prier d'envoyer à l'Académie son manuscrit définitif.

M. H. Welter, libraire à Paris, 59, rue Bonaparte, demande à quel prix il pourra acquérir la collection complète des publications de l'A

cadémie. M. Maurin, bibliothécaire - archiviste, est autorisé à s'entendre avec lui.

M. le Président communique à l'Académie une lettre de M. le Maire de Valence, en date du 24 mars 1893, sollicitant des souscriptions pour le monument de Emile Augier. L'Académie regrette que l'état de ses finances ne lui permette pas de répondre favorablement à cette demande.

M. le Président communique également à la Compagnie le programme des concours de 1893 et 1894 ouverts par l'Académie des sciences, lettres et arts de Marseille.

I. — Pour le concours de l'année 1893, *Deux prix littéraires* sur : 1^o Etude en prose sur *Thiers, historien et orateur*, sans que les concurrents aient à s'occuper de l'homme politique (prix : 600 fr.) ; 2^o Pièce en vers sur *St-Victor, défenseur de Marseille* (prix : 250 fr.) ; et un prix scientifique, sujet : *La situation de Marseille en temps de guerre, son importance, ses ressources ; des mesures préventives propres à assurer l'alimentation de la ville.*

II. — Pour le concours de 1894, prix littéraire ; sujet : *L'art plastique provençal dans les manifestations d'architecture, sculpture et peinture, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours* (prix : 600 fr.).

M. Maurin est chargé du compte-rendu de la brochure offerte à l'Académie par M. le docteur Fortuné Mazel sur *Le rôle social du clergé.*

M. Clauzel rendra compte de l'étude de M. Pieyre sur *Florian.*

Dans le programme des lectures à la séance publique du 13 mai prochain, figurera une *Notice*, par M. Clauzel, sur *Ferdinand Poise, compositeur*, originaire de Nîmes, décédé, à Paris, le 13 mai 1892.

A la suite de ces préliminaires, M. le docteur Mazel donne lecture *d'un court aperçu sur les altérations de la personnalité :*

Les altérations de la personnalité

..... Nous sommes ici en présence de ce qu'on a appelé improprement sans doute les régions souterraines de l'âme. « L'emmagasinement et « la combinaison inconsciente des images, la « transformation de celles-ci en sensations, la « composition, les dissociations et le dédoublement durable du moi, la coexistence « alternante ou simultanée de deux ou plusieurs personnes distinctes dans le même « individu, les suggestions à échéance distante « et datée, etc., etc., tout cela, a dit M. Taine, « aboutit à une conception neuve de l'esprit et « la psychologie en est entièrement renouvelée. »

Le dédoublement du moi, de l'âme, autrement dire l'existence simultanée de deux ou plusieurs personnes morales en nous; voilà certes une assertion étrange; et on se demande involontairement si ceux qui en parlent et paraissent l'admettre sans plus d'hésitation, quels que soient d'ailleurs leurs aptitudes, leur culture intellectuelle, se rendent bien compte de la gravité de semblables affirmations.

Je crains bien que non, car en parcourant très attentivement ce qui a été dit et écrit, dans ces derniers temps, sur ce thème épineux, il est aisé de s'apercevoir qu'une véritable confusion règne sur ces expressions courantes de de l'âme, du moi, du mental, de la conscience, et que la même confusion se retrouve plus encore à propos des altérations de la personnalité chez les distraits, les rêveurs, les somnambules et les hystériques en expérience.

A-t-on suffisamment tenu compte, par exemple, du rôle dévolu, dans l'organisme vivant, au système nerveux? C'est lui cependant, nous le savons à cette heure, qui préside à l'accomplissement des actes vitaux. Il est le maître, c'est-à-dire le régulateur de la machine entière,

de l'entendement, comme de tout le reste et c'est par lui que se maintiennent et l'harmonie et l'intégrité des fonctions vitales et autres.

En fait, lorsque le système nerveux, il faut entendre par là le cerveau et principalement le cervelet, la lorsque ce système pondérateur, régulateur par excellence, est endormi, momentanément paralysé sous une influence quelconque, tel de ses subordonnés, centre nerveux aussi, livré à lui-même, se laisse aller comme à l'école buissonnière. De là, des sensations, des émotions, des volontés, des actes incomplets, mal pondérés, désassociés et pour tout dire en un mot, étranges. De là ces faits, au moins surprenants, anormaux en tous cas, et qu'on croit devoir rapporter à la désagrégation de la conscience.

En réalité, la conscience, le moi, la personnalité, sont « *ce qui fait qu'une personne est elle et non pas une autre* ». Et bien que ces mots aient une signification différente, ils rendent la même pensée que tout le monde comprend.

Chacun de nous a donc sa personnalité propre, laquelle est un ensemble de faits physiques, moraux et intellectuels qui nous caractérisent. Seulement il survient, au cours de l'existence des états morbides qui altèrent cette personnalité et qui donnent à celui qui en est atteint l'apparence d'avoir deux moi, deux personnalités, deux consciences.

Mais ce n'est qu'une apparence. Le malade une fois guéri, le névropathe sorti de sa crise, le dormeur entièrement éveillé, se rendent très bien compte à eux-mêmes de leur individualité.

Tout ce qu'il est permis de dire, après les nombreux exemples cités par les psychologues et à la suite des expériences qui se poursuivent tous les jours grâce à la suggestion et l'hypnotisme, c'est que le « moi doit être envisagé comme un « centre constant de sensations actuelles ou anciennes et d'impulsions qui se rattachent à ces sensations et en sont comme le produit. »

« L'altération de l'idée du moi trouve ainsi son explication dans l'engourdissement momentané de certains centres nerveux, nous l'avons vu tout-à-l'heure, et presque toujours des centres où réside la mémoire.

» Mais qu'est-ce au fond que la mémoire ?.. C'est l'emmagasinement et la remise au jour de sensations anciennes. Celles-ci représentent les souvenirs, lesquels ne sont autres que des images ou sensations renaissantes. Il ne faut pas oublier, en effet, que la conscience du moi comprend à la fois un système d'idées actuelles ou anciennes et aussi un système d'impulsion éveillant la volonté et se traduisant finalement en mouvements.

« Je sais bien que cette manière de voir a rencontré beaucoup de contradicteurs. C'est que dans un certain monde, imbu d'un soi-disant rigorisme scientifique, tout est mis en question désormais, et l'importance de l'association des idées, et le rôle de la mémoire considérée jusqu'ici comme le véritable fondement de l'unité personnelle, et le témoignage de la conscience, incapable, dit-on, de s'affirmer elle-même et par conséquent tenu pour borné et suspect.

« J'ai répondu ailleurs et tâché de réfuter des objections dont je ne sais quel écrivain a dit, avec une naïveté touchante, qu'elles « n'en ont « pas moins une grande valeur, bien que l'état « actuel de la question ne soit que précaire et « momentané. »

« Laissons au temps et aux efforts des génies transcendants le soin d'élucider ces obscurs et redoutables problèmes. Pour le moment, il faut s'en tenir à cette question : La nouvelle psychologie, après tant d'observations et d'expériences, est-elle plus éclairée que l'ancienne sur l'origine première de la conscience ?

« Non certes. La conscience reste un fait ultime et inexplicable, à la fois entièrement certain pour elle-même et entièrement indémonstrable.

« Ici, comme pour la notion de la vie, il

importe d'envisager exclusivement les conditions particulières du déterminisme. C'est une fois encore le comment au lieu et place du pourquoi dans l'étude des faits soumis à notre appréciation, les seuls dont nous ayons, en réalité, à nous occuper. »

M. l'abbé Magnen lit une charmante pièce de poésie intitulée : « *A une fleur que je ne pourrais dénommer.* » Cette pièce figurera au programme de la prochaine séance publique.

Enfin M. le secrétaire communique trois pièces de poésie envoyées par M. le pasteur Raymond Février, correspondant de l'Académie à St-Hippolyte. Elles sont intitulées : *Mon Mazet, Sonnet à la mer, Les deux rosiers.* Celle qui a pour titre *Mon Mazet* est choisie pour la séance publique du 13 mai prochain.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Seance du 22 avril 1893.

Présents : MM. Simon, *président* ; Bigot, Verdier, Doze, abbé Ferry, Bondurand, Clavel, Mazel, Fabre, Coustalet, Maurin, Comte de Balincourt, Bardon, Marquis de Valfons, Benoît-Germain, Reynaud, Estève, de Curières de Castelnaud, *membres résidents* ; Clauzel, *secrétaire-adjoint*.

Le procès-verbal de la séance du 8 avril est adopté.

M. le Secrétaire fait le dépôt des publications transmises par les sociétés correspondantes pendant la quinzaine écoulée.

M. Théophile Gervais, imprimeur à Nîmes, fait hommage à l'Académie d'un ouvrage intitulé : *Précis sur les rouleaux typographiques*.

M. le Secrétaire continue la distribution aux membres présents du bulletin de 1892.

M. le Président rend compte de la réunion, qui a eu lieu la veille, vendredi 21 avril, de la commission du concours et fait connaître sa décision qui est approuvée par l'Académie. En conséquence, il est décidé que le seul mémoire admis et qui contient la biographie de Lavastre, ne remplissant pas toutes les conditions imposées par le programme, ne sera pas couronné. M. Clavel, président sortant, chargé du compte-rendu des travaux de l'Académie en 1892, fera connaître les conclusions à la réunion publique, un rapport spécial paraissant superflu.

M. le Président rappelle ensuite le sujet du concours ouvert pour la présente année (prix à décerner en 1894) : INDUSTRIE ET COMMERCE.
— *Histoire des exploitations houillères dans*

le Gard. Il fait part à l'Académie, qui l'adopte de la résolution de la commission de proposer à nouveau, pour 1894 (prix à décerner en 1895), tenant le résultat négatif du concours de 1892, une ETUDE SUR LA VIE ET LES ŒUVRES D'UN ARTISTE DÉCÉDÉ, *peintre, statuaire, architecte, compositeur-musicien, etc., originaire d'une localité comprise dans la circonscription actuelle du département du Gard*.

M. Coustalet, après une observation sur la formule qui termine, depuis longtemps, les procès-verbaux, et qu'il voudrait voir remplacée par la suivante : « *L'ordre du jour étant épuisé* », appelle l'attention de l'Académie sur l'état de délabrement dans lequel se trouvent certaines parties du monument antique connu sous le nom de *Temple de Diane*. Tous les archéologues, tous les artistes se préoccupent à juste titre de la conservation d'un monument si important à tous les points de vue. M. Coustalet estime que l'Académie, se faisant leur interprète, devrait prier la municipalité de demander au Ministre des beaux-arts une somme suffisante pour l'aider à consolider les parties menacées du *Temple de Diane*. Le chiffre de cette subvention ne serait pas élevé ; car l'Académie demanderait seulement une *consolidation* du monument, et non une *réfection*, même partielle, qui lui enlèverait son caractère si précieux de ruine antique. La proposition de M. Coustalet est adoptée à l'unanimité.

Le bureau de l'Académie auquel l'auteur de la motion et M. Estève sont adjoints pour cet objet, est chargé d'en assurer l'exécution.

M. le marquis de Valfons appelle, à son tour, l'attention de l'Académie sur le danger que l'humidité et la mauvaise installation du Musée font courir aux toiles qu'il renferme, et prie le bureau d'en entretenir la municipalité en même temps que de la proposition relative au *Temple de Diane*.

M. Estève communique à l'Académie la liste des personnes qui ont fait don d'objets antiques au Musée Archéologique pendant

l'année 1892, et auxquelles seront distribuées des médailles dans la séance annuelle du 13 mai prochain.

MM. Reynaud, Estève, de Castelnau et Bruneton sont délégués pour s'occuper avec le bureau de l'organisation matérielle de cette séance publique, qui doit avoir lieu au foyer du Grand-Théâtre.

Après ces préliminaires, M. Maurin lit le compte-rendu suivant de la brochure dont M. le docteur Fortuné Mazel a fait hommage à l'Académie sur :

Le rôle social du clergé.

« Le rôle social du clergé » tel est le titre d'un mémoire de M. le docteur Mazel fils, extrait de la *Revue du Midi* et dont il a bien voulu faire hommage à l'Académie. Bien courte est la brochure, grave est la question débattue. M. Mazel l'aborde avec netteté et l'expose avec une telle condensation que son lecteur a sous les yeux tous les arguments du procès. Quelle doit être l'attitude du clergé en face de l'évolution sociale, phénomène caractéristique de notre temps ? Lui suffit-il de demeurer dans le sanctuaire et d'édifier un nombre de plus en plus restreint de fidèles par la scrupuleuse observation des vertus professionnelles ? Où son devoir est-il de descendre dans l'arène, de se mêler à la foule, et de se transformer en un mot « en une église de mission, toute en marche et décidée à vivre en prolétaire de son labeur quotidien » ? M. Mazel pose la question sans euphémisme et la résout de même, à mon avis, il a raison ; car il est des heures et des crises où l'art d'adoucir les angles et de capitonner les arguments ne sert pas à grand chose et peut seulement perpétuer les malentendus. Depuis 1789, combien l'histoire a-t-elle enregistré des souverains et des hommes d'Etat, doués de toutes les vertus moyennes et désirables, dans un temps calme, les pratiquant

avec assiduité et conscience, profondément honnêtes, et désireux de faire du bien, pénétrés du sentiment de leurs devoirs, les remplissant à leur manière et se heurtant toujours contre la force des choses, plus puissante que leur bonne volonté, leur courte sagesse et leur expérience, faite seulement de l'étude du passé sans préoccupation de l'avenir? Toujours, de plus en plus tumultueux, de plus en plus violent, le courant s'est précipité vers le but encore inconnu où il tend; ce qui n'était hier encore que le rêve de quelques penseurs, de quelques poètes non classés, auquel dans les sphères de la science officielle on semblait encore faire trop d'honneur en y faisant une allusion rapide et méprisante, tend aujourd'hui à devenir la nourriture intellectuelle des foules. La pensée de Ferdinand Lasalle, de Karl Marx et de Benoît-Malon, inspire des millions d'âmes. Et à l'autre pôle des doctrines sociologiques, Stirner, F. Nietzsche et Bakounine, dont les noms sont à peine balbutiés par les lettrés, exercent une domination absolue sur bien des jeunes qui descendent rapidement de la théorie à la pratique.

« Le socialisme comme l'anarchie sont des utopies dangereuses, dont le premier aboutissement est de favoriser les plus détestables excès et les crimes les plus abominables, dont le triomphe définitif serait probablement de rendre l'humanité plus malheureuse qu'elle ne l'est aujourd'hui. Mais ils ont ceci de commun, c'est que, si leurs premières conséquences pratiques se révèlent à nous sous un aspect néfaste et criminel, leur idéal reste d'une inattaquable pureté. Leur doctrine morale, alors même qu'elle semble comme celle de Stirner et de Nietzsche favoriser le développement d'un monstrueux égoïsme, aboutit en définitive à une conception très pure et très élevée des devoirs de l'homme. Le grand mot des livres saints « *Misereor super turbam* » pourrait être mis pour épigraphe pour tous ces livres, qu'on lit à peine et qui font cependant comme la

moëlle du penser des jeunes générations et des artisans assez vigoureusement doués pour se donner une éducation personnelle indépendante. Ces théories trouvent un terrain merveilleusement préparé dans les inquiétudes de la foule, ses souffrances réelles, ses besoins factices, son impressionnabilité rendue de plus en plus inquiète et nerveuse par la conscience qu'elle prend de sa force et de son rôle social. Un idéal superbe, des pratiques détestables, c'est la position actuelle de la crise sociale : le premier donne aux secondes une puissance irrésistible, et, si elle ne saurait le légitimer, leur donne au moins une apparence de générosité superbe qui entraîne et exalte les masses.

« Mais cet idéal a rencontré dès ses premiers pas un autre idéal plus pur encore et plus élevé, dont les conséquences ont été éprouvées et qui jusqu'à ces derniers temps a modelé les âmes civilisées, j'ai nommé la doctrine de Jésus, l'église chrétienne. Il ne me siérait point, dans cette réunion, d'insister plus longuement sur cet ordre d'idées et de retracer même à grands traits les diverses phases de ce combat qui n'est d'ailleurs qu'à son début. L'abstention est imposée par nos traditions dans une matière où il faut parler net et clair. Je me borne à rappeler qu'en Allemagne, en Belgique, en Angleterre et aux Etats-Unis, le clergé catholique, je pourrais dire chrétien, est résolument descendu dans l'arène avec la ferme volonté de s'adresser directement aux prolétaires, d'épouser leur cause et de la défendre contre l'aristocratie industrielle ou commerciale. On connaît les résultats en Belgique où le parti dit catholique a fait triompher la réforme électorale : on peut les suivre en Allemagne où les socialistes n'ont pu encore entamer les circonscriptions croyantes ; notre regretté confrère nous parlait, il y a quelques années, des chevaliers du travail en Amérique et de l'appui qu'ils avaient trouvé chez Mgr Ireland. La lutte, certes, est pénible et ne va

pas sans de dures épreuves ; les péripéties en seront mouvementées et il est probable que les prêtres dont je parle et leurs successeurs laisseront bien des lambeaux de leur chair et quelque peu du plus pur de leur sang aux ronces du chemin.

» Quoi qu'il en soit des révolutions de l'étranger, l'église de France est à son tour sollicitée à suivre l'exemple de ses sœurs de langue allemande et anglaise. C'est ce que lui conseille M. Mazel avec une généreuse chaleur qui va parfois jusqu'à l'éloquence. Il dit ce qu'il croit être la vérité, ne dissimulant rien et parlant en homme indépendant et courageux qui croit le moment venu de remplacer des illusions dangereuses par l'exposé net de la réalité, dût-on parfois l'accuser de manquer de respect à des hommes et des choses sympathiques. Je crois bien même que déjà on lui a quelque peu fait entendre le reproche et qu'une bienveillante courtoisie avait cru devoir lui en éviter la publicité en glissant parfois l'acier tranchant d'une censure amicale dans le développement serré de son discours. M. Mazel a voulu rétablir son texte et nul ne saura lui en vouloir puisqu'il nous donne une vivante et vibrante expression d'une pensée déjà mûre et profondément loyale. Je n'insisterai pas davantage ; l'opuscule de M. Mazel est une réponse et cette réponse est adressée à un de nos collègues non résidents, qui ne peut entendre mon rapport. »

M. le Président fait ensuite agréer par la Compagnie son travail, par la lecture duquel doit commencer la séance publique du 13 mai, sur *Le sentiment de la nature chez les anciens Hébreux*.

Enfin, M. Bigot communique à l'Académie une poésie patoise inédite : *Piéroto*, qui terminera cette séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 6 mai 1893.

Présents : MM. Simon, *Président*; Bigot-Verdier, Faudon, Doze, Abbé Ferry, Bon-durand, Clavel, Mazel, Maurin, Comte de Baligncourt, Bardon, Ducros, Estève, de Curières de Castelnau, Bruneton, *membres résidents*; Clauzel, *secrétaire-adjoint*.

Le procès-verbal de la séance du 22 avril est lu et adopté.

M. le Secrétaire fait le dépôt des publications périodiques arrivées depuis la dernière séance.

L'Académie a reçu de M. Ch.-L. Frossard, pasteur à Bagnères-de-Bigorre, l'hommage de son ouvrage : SAINT-ANTONIN, *Chronique contemporaine inédite des suites de la révocation de l'Edit de Nantes (1683-1688)*.

M. Bardon fait part à l'Académie du récent décès de M. P. Lenthéric, professeur à l'Ecole régimentaire du génie, à Montpellier. Il exprime ses regrets, auxquels s'associe la Compagnie, de la perte de ce correspondant.

M. le Président rend compte de la visite faite, le mercredi 26 avril dernier, à M. le Maire, par MM. Simon, Mazel, Coustalet, Clauzel et Estève, en exécution de la décision du 22 du même mois, relativement à la consolidation du *Temple de Diane*, d'une part, et, d'autre part, à la situation du Musée et à l'état des toiles qu'il renferme. M. le Maire a reçu très courtoisement la commission. Il a déclaré prendre bonne note de sa démarche et a promis de donner satisfaction, dans la mesure de son pouvoir, aux vœux qui lui étaient exprimés,

en provoquant, pour le *Temple de Diane* notamment, les délibérations, plans, devis, votes de subventions nécessaires aux réparations demandées.

M. Chastanier, imprimeur, ayant tiré la première feuille du Bulletin de l'année courante, en a envoyé un exemplaire. MM. Doze, Clavel, Maurin et Bardou en prennent un chacun. Le cinquième restera sur le bureau de l'Académie. En outre, un exemplaire sera tenu à la disposition de chaque membre qui désirerait recevoir ainsi successivement les procès-verbaux à mesure de leur impression, le solde du tirage étant réservé à ceux qui préfèrent attendre la remise de la brochure complète (décision du 19 novembre 1892).

M. de Balincourt veut bien se charger de rendre compte du volume de M. Braguehay, ayant pour titre : *Notice biographique sur le général baron Merle*.

M. Maurin se charge de faire un rapport sur *La Passion de Jésus*, drame offert par M. Chansroux.

M. Clavel lit le travail qu'il a préparé pour la prochaine séance publique, dans le programme de laquelle il est inscrit de droit, et qui est le compte-rendu des travaux de l'Académie pendant l'année de sa présidence, 1892.

Cette lecture est suivie de celle de M. Clauzel, également proposée et agréée pour la même réunion. Le sujet principal est : FERDINAND POISE, *compositeur (1828-1892)*.

Le programme de la séance publique du 13 mai courant est donc définitivement ainsi arrêté avec l'ordre suivant, les poésies étant divisées, afin de varier les lectures pour l'agrément du public :

1. M. SIMON, *Président* : *Le sentiment de la nature chez les anciens Hébreux*.
2. M. CLAVEL, *Président en 1892* : *Compte-rendu des travaux de l'Académie pendant ladite année*.
3. M. l'abbé MAGNEN : *A une fleur que je ne pourrais dénommer*, poésie.

4. Distribution de Médailles aux donateurs d'objets antiques au Musée.
5. M. CLAUZEL : *Ferdinand Poise, compositeur (1828-1892)*.
6. Annonce des Concours ouverts pour 1894 et 1895.
7. Poésie : 1^o M. le pasteur FÉVRIER : *Mon Mazet* ;
2^o M. BIGOT : *Piéroto*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance publique du 13 mai 1893.

L'Académie a tenu sa séance publique annuelle, conformément aux décisions prises à cet égard, devant une nombreuse assemblée, au Foyer du Grand Théâtre, mis à sa disposition par la bienveillance de la Municipalité.

M. le Maire de Nîmes (M. Reinaud) a bien voulu honorer la réunion de sa présence. Il a pris place avec les membres du bureau, à la droite de M. le Président.

M. le Premier Président, M. le Préfet, Mgr l'Evêque et M. le général Caze, empêchés par leurs fonctions, ont fait agréer leurs excuses et leurs regrets.

Etaient présents : MM. Simon, *Président* ; Mazel, *Vice-Président* ; Bigot, Verdier, Faudon, Bolze, Doze, Boyer, Bondurand, Clavel, abbé Goiffon, Fabre, Maurin, Comte de Balincourt, Bardou, Ducros, docteur Reynaud, Estève, de Curières de Castelnau, Bruneton, *membres résidents* ; Torcapel, *membre non résident* ; abbé Magnen, *membre honoraire* ; Raymond Février, de Masquard, *correspondants* ; Clauzel, *secrétaire-adjoint*.

L'Académie ayant pris séance à 8 h. 3/4, les lectures se sont succédé suivant le programme arrêté et publié pour la circonstance.

M. SIMON, *Président*, a ouvert la série des lectures par celle de son travail, ayant pour titre : *Le sentiment de la nature chez les anciens Hébreux*. M. CLAVEL a fait le compte-rendu des travaux de l'Académie en 1892, année de sa présidence. M. l'abbé MAGNEN a dit une poésie intitulée : *A une fleur que je ne pourrais dénommer*.

M. ESTÈVE a fait l'appel des personnes qui ont, dans le courant de l'année 1892, fait don, au Musée archéologique de la ville, de divers fragments antiques. A chacune, M. le Maire a remis une médaille de souvenir offerte par la municipalité. Voici la liste de ces donateurs :

1. Abric Pierre.....	Médaille de	Bronze.
2. Albaric-Reinaud....	id.	Argent.
3. Aurès Jules.....	id.	Bronze.
4. Azan Auguste.....	id.	id.
5. Béchard Louis.....	id.	Argent.
6. Bellugue Antoine..	id.	Bronze.
7. Benezet Alexandre..	id.	id.
8. Bernard Jules.....	id.	id.
9. Blanc Louis.....	id.	id.
10. Bonneru Maurice. .	id.	id.
11. Boucoiran Emile....	id.	id.
12. Bremond Jacques ..	id.	Argent.
13. Cambecèdes Gust..	id.	id.
14. Chardon Louis-Aug.	id.	id.
15. Delon Jacques.....	id.	Bronze.
16. Deyber Charles.....	id.	Argent.
17. Dumas Louis.....	id.	Bronze.
18. Dupont Ferdinand.	id.	id.
19. Fabre-Reinaud.....	id.	Argent.
20. Fontanieu Antoine.	id.	Bronze.
21. Héraut Alexandre..	id.	Argent.
22. Maroger Antoine...	id.	id.
23. Baronne de Pouzilac	id.	id.
24. Raidon Antoine....	id.	Bronze.
25. Raysse Raymond ..	id.	Argent.
26. Roger Auguste.....	id.	id.
27. Saurel Louis-Jules.	id.	id.
28. Sautoul Frédéric ..	id.	Bronze.
29. Soulier Jean.....	id.	id.
30. Teissier Ferdinand.	id.	id.

M. CLAUZEL, après quelques considérations sur le concours de 1892, dont le programme est conservé pour 1894, a lu une notice biographique sur *Ferdinand Poise, compositeur (1828-1892)*.

Il a rappelé ensuite le concours ouvert pour l'année 1893 (prix à distribuer en 1894) : *Histoire des exploitations houillères dans le Gard*, et a fait l'annonce du concours pour l'année 1894 (prix à distribuer en 1895) : *Etude sur la vie et les œuvres d'un artiste décédé, originaire d'une localité comprise dans la circonscription actuelle du département du Gard*.

Comme d'ordinaire, la poésie a cloturé agréablement la séance. M. le pasteur FÉVRIER a lu une pièce de vers intitulée : *Mon mazet*, et M. BIGOT, avec sa verve et son esprit habituels, a mis en gaité la réunion par la lecture de sa dernière pièce patoise, *Piéroto*.

La séance a été levée à 11 h. 1/4.

Séance du 20 mai 1893.

Présents : MM. Simon, *Président*; Bigot, Doze, Bondurand, Clavel, Mazel, abbé Goiffon, G. Fabre, Maurin, comte de Balincourt, Reynaud, Estève, *membres résidents*; Clauzel, *secrétaire-adjoint*.

Les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 mai et de la séance publique du 13 mai sont lus et adoptés.

Le Secrétaire fait le dépôt des publications périodiques transmises dans la quinzaine par les Sociétés correspondantes.

L'Académie reçoit, de M. le Président de la SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE *pour la conservation des Monuments historiques*, l'invitation à participer à la 60^e session, qui se tiendra, cette année, à Abbeville, du 27 juin au 4 juillet, et se terminera par une excursion en Angleterre. Le programme est joint à l'invitation.

L'Académie se félicite d'apprendre que MM. *Lenthéric* et *Dardier* ont eu chacun une part dans le prix Bordin que vient de décerner l'Académie française, le premier pour son ouvrage sur *Le Rhône*, le second pour la publication des *Lettres de Paul Rabaut à divers*.

L'Académie donne mandat à M. Mazel, vice-président, de la représenter dans la Commission chargée de la distribution du Legs Boucher de Perthes en 1893. M. Mazel accepte cette mission.

M. Maurin fait hommage à l'Académie, au nom de M. Lionel d'Albiouse, membre non résident, juge à Uzès, d'un tableau présentant le résumé de l'histoire de cette localité. Ce ta-

bleau, destiné à être affiché dans les Ecoles, pourrait donner la pensée d'en dresser un semblable pour chaque ville. Ce serait le moyen de vulgariser l'histoire du pays.

M. Maurin communique à l'Académie un article d'une Revue Allemande, très répandue, *la Gegenwart*, dans lequel est cité avec éloge la revue *L'Ermitage*, dirigée par notre compatriote et collègue, M. Henri Mazel.

M. le docteur Reynaud, rappelant une lecture faite par lui, dans la séance du 27 février 1892, d'un Mémoire sur les *régénérations osseuses*, annonce qu'il a eu l'occasion de pratiquer tout dernièrement cette opération et qu'elle a parfaitement réussi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 3 juin 1893.

Présents : MM. Simon, *Président* ; Bigot, abbé Ferry, Bondurand, Clavel, Mazel, abbé Goiffon, G. Fabre, Maurin, comte de Balincourt, Bardon, Reynaud, Estève, de Currières de Castelnau, *membres résidents* ; Edmond Falgairolle, *membre correspondant* ; Clauzel, *secrétaire-adjoint*.

Le procès-verbal de la séance du 20 mai est lu et adopté.

Le Secrétaire fait le relevé des publications transmises durant la dernière quinzaine par les Sociétés correspondantes.

M. Estève offre à l'Académie son plan de la ville de Génolhac, d'après le cadastre mis à jour en 1892.

M. de Balincourt fait hommage du portrait de son arrière-grand-père, Jean-Jacque-Maurice Reinaud de Gènas (1730-1794), juge au Présidial et membre de l'Académie de Nîmes.

M. le Président communique une lettre de M. Théodore Picard, en date du 2 juin, par laquelle celui-ci donne, pour des motifs de santé et de deuil, sa démission de membre résident. M. le Secrétaire est chargé d'accuser réception de cette lettre en exprimant à M. Picard les regrets que sa retraite cause à la Compagnie.

L'Académie reçoit avec satisfaction, malgré la réduction sur le chiffre des allocations annuelles précédentes, l'annonce de l'ordonnement en son nom, par le Ministère de l'Instruction publique, d'une somme de 200 francs pour terminer la publication du *Cartulaire de l'œuvre du Pont-Saint-Esprit*, par M. Bruguier-Roure.

A la suite de ces préliminaires, l'Académie entend d'abord le compte-rendu, fait par M. Maurin, du drame offert par M. Chansroux et qui a pour titre : *La Passion de Jésus*.

La Passion de Jésus.

« J'éprouve, je l'avoue, quelque scrupule à avoir accepté la mission de rendre compte de l'œuvre de M. Chansroux. Personnellement, en effet, je suis hostile à cette tendance contemporaine qui s'efforce de revêtir d'une forme dramatique le surhumain récit de la Passion. Il me paraît que ce sujet ne doit pas même être effleuré d'un soupçon théâtral, si léger soit-il. Ni les souvenirs des mystères du moyen-âge, ni les beaux vers de M. Haraucourt n'ont pu triompher de cet intime malaise. Je m'empresse aussitôt d'ajouter que M. Chansroux a du moins compris et recherché cet absolu besoin de simplicité en une pareille matière. Par bien des côtés, l'Académie en jugera par les citations que je vais en faire, son œuvre n'a rien de commun avec celle de M. Haraucourt; le vêtement poétique dont il a revêtu le texte des évangélistes est fait d'un tissu léger et transparent, au travers duquel nous retrouvons sans peine le primitif souvenir dont nos âmes sont pleines. Le plus souvent, c'est un calque fidèle et nous en sommes heureux, et nous en voulons même parfois quelque peu à M. Chansroux d'avoir ajouté quelques lignes au dessin original. Ainsi, ce n'est point à la veille de la passion que la profane Marie de Magdala a humilié son luxe coupable et renié ses erreurs; à cette heure suprême de la Cène, où le grand innommable allait s'accomplir, il n'y avait pas autour du Christ place pour aucune femme, une seule, excepté la Vierge. Ainsi encore, pourquoi mettre Saint Paul parmi les apôtres; c'est faire tort à celui dont il prend indûment la place. Et, d'ailleurs, chacun est venu à son heure dans cette œuvre première du Christianisme. Saint Paul était un

aristocrate de l'intelligence ; le Christ ne voulut parmi les ouvriers de la première œuvre que des humbles en tout, sauf par le cœur. M. Chansroux l'a bien compris, dans l'ensemble de son œuvre ; pourquoi donc a-t-il commis cet anachronisme dont il n'avait, d'ailleurs, nullement besoin ?

» J'ajouterai, pour finir la part de la critique, que l'impression du volume a été faite un peu trop hâtivement. Ce n'est un mystère pour personne, surtout pour ceux de nous entraînés parfois à commettre des vers, que l'inspiration a des relations souvent tendues avec la correction de la versification. La pensée nous domine, la rime nous appelle ; nous y courons ; mais hélas ! chemin faisant, nous laissons en route quelque pied retardataire, quelque hiatus revêche, quelque construction compromettante. C'est une justice à rendre à M. Chansroux qu'il a été pour lui-même un censeur sévère, plus attentif même que je n'aurais voulu l'être ; mais il a renvoyé ses corrections dans un long errata, placé tout à la fin du volume, ce qui oblige le lecteur attentif à des voltigements de feuillets, toujours peu agréables.

» Ceci dit, et comme la meilleure manière de faire connaître un poète est de le citer, je demande à l'Académie la permission de lui donner lecture de quelques-uns des passages de l'œuvre de M. Chansroux. J'indique tout de suite ma conclusion, qui est le désir de voir M. Chansroux nous appartenir par le titre de correspondant. »

M. G. Maurin fait suivre sa communication de la lecture de quelques passages empruntés à l'œuvre de M. Chansroux.

En second lieu, M. de Balincourt rend compte de la Notice biographique de M. Braguehay sur *le général baron Merle*. L'auteur, s'inspirant d'une première brochure publiée en 1860 par le docteur Mazel, a fait le récit com

plet de la carrière du général, qui fut des plus brillantes et qui méritait d'être plus connue. Ses vertus d'homme privé et ses qualités d'administrateur étaient à la hauteur de ses talents militaires. Le rôle difficile qu'il eut à jouer pendant les Cent Jours lui attira des haines qui attristèrent ses dernières années. Le général Merle était né à Montreuil-sur-Mer. M. Braquehay, en sa qualité de compatriote, a voulu faire revivre sa mémoire. M. de Balincourt fait remarquer, qu'originaire du Midi, le général s'était établi à Nîmes et qu'il y a son tombeau, et il revendique pour la ville le droit de le compter parmi les plus illustres de ses concitoyens.

Enfin, M. Bondurand communique *une lettre autographe de Madier de Montjau (1823)*. C'est un texte curieux, où il est question de *Trestailons*.

Après ces lectures, M. Estève annonce à l'Académie que le volume des Inscriptions du Musée épigraphique de la ville de Nîmes, imprimé à Toulouse par M. Privat, et tiré du Tome XV de *l'Histoire du Languedoc*, est terminé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 17 juin 1893.

Présents : MM. Simon, *Président*; Bigot, Doze, abbé Ferry, Bondurand, Clavel, Mazel, abbé Goiffon, comte de Balincourt, Bardou, Estève, de Castelnau, Bruneton, *membres résidents*; Bruguier-Roure, *membre non résident*; Clauzel, *secrétaire-adjoint*.

Le procès-verbal de la séance du 3 juin est lu et adopté.

Le Secrétaire fait le dépôt des publications transmises par les Sociétés correspondantes depuis la dernière réunion.

M. Bondurand offre à l'Académie le nouveau don qui lui est fait, par M. Adolphe Pieyre, de son *Etude historique sur TOIRAS, maréchal de France*.

M. le Président communique une demande de souscription qu'il a reçue de la *Société topographique de France*, dans le but d'élever un monument à CASSINI DE THURY, *auteur de la première grande Carte topographique de France (1714-1784)*. Malgré l'intérêt que lui inspire cette œuvre, l'Académie, dans l'état de ses finances, ne peut que former des vœux pour la réussite de l'entreprise.

M. Bruguier-Roure, se rendant au désir de l'Académie, met sur le bureau son manuscrit destiné à achever, par l'insertion dans le volume des Mémoires en cours d'impression, la publication du texte du *Cartulaire de Pont-Saint-Esprit*.

M. Clauzel fait part des craintes conçues par des hommes compétents, et dont il a recueilli l'écho ou trouvé la trace dans des documents d'une authenticité indiscutable au su-

jet de la détérioration certaine et rapide d'une partie des célèbres peintures de Flandrin à l'église Saint-Paul. MM. Doze et Goiffon confirment ces justes appréhensions du danger qui menace ce chef-d'œuvre, et font connaître que des démarches ont été vainement tentées pour obtenir du pouvoir les réparations ou les travaux nécessaires. En rappelant l'heureuse intervention de l'Académie en faveur du *Temple de Diane*, M. Clauzel propose, avec l'espoir d'un même succès, d'en faire autant pour les peintures de l'église Saint-Paul. Cette motion est adoptée à l'unanimité. Une commission, composée du bureau auquel sont adjoints MM. Jules Salles, Doze, Bondurand, Clavel, Goiffon et Estève, est chargée d'en assurer l'exécution.

A la suite de ces préliminaires, l'Académie entend les trois lectures annoncées :

1^o Compte-rendu, par M. Clauzel, de FLORIAN, *étude historique par Adolphe Pieyre, ancien député* ;

2^o Communication archéologique de M. Estève ;

3^o M. de Castelnau : *Des libertés publiques sous l'ancienne monarchie* (2^e édit. *Histoire des Etats généraux*, de Picot.)

Florian

Messieurs,

» Lorsque, pour en faire le rapport dont vous avez bien voulu me charger, j'ai ouvert la brochure que nous a offerte M. Adolphe Pieyre et qui a pour titre : FLORIAN, *Etude historique*, j'ai lu et transcrit ces premières lignes :
« L'étude des célébrités locales est d'un irrésistible attrait pour celui qui aime la contrée
« qui l'a vu naître et le radieux soleil qui
« l'éclaire. C'est pourquoi j'ai choisi, comme
« sujet de cette courte étude, celui qui a le
« mieux décrit la couleur locale et les mœurs

« pastorales de notre Midi, je veux dire Florian. »

» D'accord avec l'opinion de notre auteur et immédiatement gagné à son dessein, je me suis alors demandé avec une vive curiosité, j'allais dire avec quelque inquiétude et une certaine méfiance ou incrédulité, ce qu'il pouvait bien avoir découvert de neuf sur la vie et les écrits d'un quasi compatriote, devenu si rapidement et si justement populaire, tandis que cette vie et ces écrits datent maintenant de plus d'un siècle. J'ai repris ma plume avec décision pour noter au passage, comme il convient, les points saillants qui devaient faire la trame et le fond de mon compte-rendu, et j'ai poursuivi ma lecture. « Ce poète aimable, dont les ouvrages respirent la plus touchante sensibilité, dont le cœur a toujours dirigé l'esprit, qui consacre ses chants à célébrer la nature champêtre, les mœurs simples de l'âge d'or et les amours des naïves bergères, n'a pas été suffisamment honoré par ses concitoyens. » Cette jolie phrase, si bien tournée, si vraie, m'a frappé : il me semblait qu'elle réveillait dans ma mémoire de vieux souvenirs de jeunesse ; mais les lignes suivantes calment aussitôt mes doutes et font taire mes hésitations. « Rien ne le rappelle à notre souvenir qu'un buste au Musée de Nîmes et un petit portrait en lithographie, placé en tête de l'ouvrage de M. de Montvaillant, membre de l'Académie de Nîmes. » Je répare cet oubli de M. Pieyre : Nîmes a une rue *Florian*. Peut-être le quartier dans lequel elle se trouve n'eût pas été du goût de celui dont notre cité a voulu honorer le talent et perpétuer le souvenir ; du moins elle aboutit au chemin qui conduit au pays où il a vu le jour et qui, pour ce motif, s'appelle de ce nom, le *Chemin de Sauve*.

» Après avoir exprimé le regret que, là, dans son pays natal, Florian n'ait pas encore une statue, alors que les villages voisins ont perpétué dans le marbre les traits de concitoyens

beaucoup moins célèbres ; après avoir fait avec tristesse la même observation à propos de Nicot, Fléchier, Natoire, Rabaut-Saint-Etienne, Sigalon, Guizot, Alphonse Boyer, Crémieux, Rivarol, M. Pieyre entre résolument dans son sujet. « Mon dessein, dit-il, est de venir
« ajouter ici quelques lignes inédites à celles
« que l'admiration a déjà consacrées à notre
« illustre compatriote. Tout a été dit sur Flo-
« rian, la critique de ses ouvrages est com-
« plète, mais peu se sont arrêtés aux premières
« époques de sa vie. On a trop dédaigné, à mon
« avis, jusqu'à ce jour, en écrivant la vie des
« hommes célèbres, de remonter à leur premier
« âge. Il eût été facile, en les observant à cette
« intéressante période de leur existence, de
« calculer l'influence des objets extérieurs sur
« la tournure de leur génie et de deviner par
« là leur destinée. Je suis si convaincu de
« cette influence du premier âge de l'homme
« sur tout le reste de sa vie, je suis si persuadé
« que les productions d'un écrivain ne sont
« que le développement des genres d'idées que
« déposèrent dans son esprit les premiers
« objets dont furent frappés ses regards, qu'il
« ne me serait pas impossible, d'après la lec-
« ture des divers ouvrages d'un auteur, d'é-
« crire d'imagination l'histoire à peu près
« réelle de sa vie. »

» *Quelques lignes INÉDITES!* très bien : l'entreprise peut paraître hardie ; elle n'en est que plus louable. Mais, tandis que, sur cette annonce, ma plume note consciencieusement, décidément ma mémoire se réveille. Cette dernière pensée, quoique paradoxale, à mon sens, appelle de ma part la contradiction. Sans nier les lois de l'atavisme et l'influence de l'éducation et des milieux, je me cite, comme exemple contraire, parmi tant d'autres, Poise, dont j'avais l'honneur de vous entretenir dernièrement, et qui, né dans une étude de notaire, élevé au milieu des grimoires de ce praticien, devient le musicien le plus fin, le plus délicat, le plus poétique de notre époque.

» Tandis que je suivais ces pensées, mes yeux se portent sur le haut de ma bibliothèque où s'entassent, entr'autres, les volumes d'une vieille édition de Florian (1838). Je tire le premier. En tête et en manière de préface, l'éditeur a mis l'éloge de son auteur, prononcé à l'Institut par M. Charles Lacretelle. Je veux comparer et constater les trouvailles de M. Pieyre. Mon travail n'est ni long ni pénible. Je m'aperçois tout de suite que, dans l'étude de celui-ci, ce sont les mêmes faits, les mêmes pensées, le même ordre, le même style, les mêmes expressions que dans l'étude de celui-là; et, à mon très grand regret, je suis obligé de me condamner à une simple collation, qui ne me ménage d'autre surprise que celle d'une absence totale de fautes ou d'erreurs dans l'œuvre du copiste, à telles enseignes que ce dernier, selon moi, pour éviter la peine de faire cette copie textuelle, a dû donner à son imprimeur les feuilles mêmes de Lacretelle.

» Cependant, pour être juste et complet, je dois dire que M. Pieyre a le soin de nous indiquer, au passage, que le Château de Florian appartient actuellement à M. Cabane, qui l'a depuis peu acheté et en porte le nom; que ce même M. Cabane, qui décidément en veut à notre Académie et à ses membres, a été, pendant quelque temps, propriétaire de l'hôtel que Séguier, cet illustre et généreux parmi nos prédécesseurs, avait légué à notre Compagnie.

» Il y a là, à propos de notre Société, dont fit partie Florian, une digression de deux pages, qui n'est pas et ne peut pas être de Lacretelle, puisqu'elle vient rapidement jusqu'à nos jours, et qui doit, pour ce motif, appartenir en propre à M. Pieyre. C'est l'histoire concise et connue, du reste, de l'Académie de Nîmes, la constatation du plaisir que trouva Florian à l'honneur d'y être admis, et la transcription de sa lettre de remerciements (1^{er} avril 1788) (page 19).

» La complaisance et l'insistance avec lesquelles notre auteur mentionne, parmi nos

devanciers, ceux dont il porte le nom, le baron Jean Pieyre, Alexandre Pieyre, semblent indiquer qu'il considère notre Compagnie comme étant de son patrimoine, et qu'il a quelque envie d'en revendiquer sa part, en montrant qu'il serait capable de cultiver cet héritage en bon père de famille et de le faire fructifier.

» Quoiqu'il en soit, je ne peux, aujourd'hui, m'empêcher de me souvenir des mots par lesquels notre spirituel confrère, M. Bardon, terminait, l'an dernier, le compte-rendu du concours d'histoire. « Celui qui a commis ce « plagiat, écrivait-il, mérite les étrivières ; nos « réglemens ne nous permettent pas de les lui « donner publiquement, et peut-être même « réclamerait-on pour lui l'application de la loi « Béranger. » Il était à l'aise pour parler ainsi, celui qu'il tançait de la sorte nous étant inconnu, aux termes des conditions de nos concours.

» Ma situation est plus délicate vis-à-vis d'un auteur qui nous a fait don de son opuscule. Je mettiens néanmoins pour obligé de vous avertir que ce n'est là qu'une nouvelle édition d'une publication ancienne. Toute nouvelle édition se flatte d'être *soigneusement revue et considérablement augmentée*. Celle qui nous est offerte, aujourd'hui, ne pouvait, et pour causes, se vanter de ces qualités. »

M. Estève met sous les yeux de l'Académie les estampages et dessins d'un fragment de Cippe-Hermès trouvé, dernièrement, dans l'ancien enclos Alizon, rue des Bénédictins.

Après avoir dit : Les monuments de ce genre avaient subi, dans leurs affectations et dans leur forme, quelques modifications, d'abord chez les Grecs qui les tenaient des Egyptiens, puis chez les Romains, M. Estève présente à l'Académie une ou deux hypothèses sur l'interprétation de ce texte :

L · LIC · PROPHEDES
PINITE · LIBER
PANNYCHIS · ANc

A la 1^{re} ligne, remarquer l'absence du point caractéristique d'abréviation après LIC, tandis que la ponctuation est fort bien observée à la 2^e et à la 3^e ligne. A la fin de celle-ci, faute d'espace, le graveur a fait un C imperceptible. Cette inscription est généralement fruste; à la 3^e ligne surtout, les lettres sont presque effacées.

La cassure de la pierre, à son sommet, permet bien de supposer une ligne disparue, formée de trois sigles usuels qui sont : 1^o un \overline{G} (genio); 2^o l'initiale du nom de la personne pour lequel s'accomplit l'acte de manifestation que la pierre atteste; 3^o un \overline{N} qui signifie (Nostri).

D'un autre côté, la rédaction du texte est peut-être imparfaite ou trop concise, et l'interprétation par suite assez difficile, pour oser, sans quelque hésitation, traduire :

Au Génie de Lucius Licinius prophete, Pinite affranchie, Pannychis, servante.

En effet, le nom de ces trois personnes qui figurent dans cette inscription étant pris au nominatif, un nouveau sens s'offre à l'esprit, et l'on est évidemment alors en présence d'un témoignage collectif de dévouement, comme un cadeau offert à une personne; cet acte collectif pourrait aussi avoir pour but l'accomplissement d'un vœu adressé à une divinité, pour la santé d'une autre personne que celles qui sont citées; ou peut-être au moins pour le bonheur de la première de ces personnes, si ce n'est pour la prospérité commune de la maison, de la propriété.

Le gentilice *Licinius* est connu; à Nîmes, un L. Lucinius a été questeur de la colonie; un autre Lucius figure aussi sur nos listes.

Quant aux cognomen de Prophete, de Pinite, ils sont inconnus jusqu'à présent dans la Gaule narbonnaise. Il n'en est pas de même de *Pannychis*, dont nous avons à Nîmes deux exemples.

M. Estève, en terminant, constate que l'an-

cien enclos d'Alizon renferme encore de nombreux vestiges romains.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 1^{er} juillet 1893.

Présents : MM. Simon, *Président*; Bigot, Doze, abbé Ferry, Bondurand, Clavel, Mazel, abbé Goiffon, Bardon, Estève, de Curières de Castelnaud, *membres résidents*; Clauzel, *secrétaire-adjoint*.

Le procès-verbal de la séance du 17 juin est lu et adopté.

Le Secrétaire fait le relevé des publications arrivées dans la dernière quinzaine.

L'Académie reçoit à titre d'hommage, de M. Maurice Viguié, une brochure sur *La Géographie dans les chaires de l'Université*.

M. l'abbé Ferry veut bien se charger d'en rendre compte.

M. le Président fait part de l'avis reçu par lui du récent décès (20 juin 1893) de M. *Jean-Augustin--Jules Daudé*, docteur--médecin, maire de Marvéjols, et correspondant de l'Académie depuis le 2 janvier 1892. Il exprime ses regrets de cette perte, regrets auxquels s'associe la Compagnie.

M. le Président communique une lettre de M. Bruguié-Roure, qui porte la date du 20 juin dernier. Elle est relative à l'*Inscription de Carsan*. Elle est remise à M. Bondurand, qui s'est occupé de cette inscription, et qui fournira à la prochaine réunion une note sur ce sujet.

« Monsieur le Président,

« Dans le dernier « Bulletin des séances de l'Académie », que je rapportais de Nîmes, samedi, à la page 74, au compte-rendu de la

séance du 2 juillet 1892, mention est faite d'une inscription dédicatoire de la basilique de Carsan.

« L'inscription est inédite, y lit-on, et n'a jamais été bien lue. »

« La vaine satisfaction de rappeler que, le premier, je publiais cette page curieuse d'histoire locale ne m'amènerait pas, aujourd'hui, à demander la parole. Je viens, poussé par le désir de ne pas laisser changer en certitude une hypothèse basée sur un objet bien récent, sans doute.

« Il faut savoir, a dit, dans la séance du 2 juillet 1892, notre confrère M. Bondurand, que le patron de l'église est S. Crescent, martyr, dont une relique y est conservée; cela posé, l'inscription se lira sans peine. Mais cela est-il bien posé, cher Confrère? Ni M. Germer-Durand, dans son dictionnaire topographique et historique du Gard, ni M. l'abbé Goiffon, dans son dictionnaire du diocèse de Nîmes, ne mentionnent le vocable de S. *Crescent*. L'un place l'église paroissiale de Carsan sous le vocable de *Beatae Mariæ*, l'autre sous celui de *Notre Dame*.

« Quand, vers 1873, avec l'abbé Tailhand, nous soulevâmes le plâtras du pilier méridional du vieux sanctuaire, pour y chercher la vieille inscription, nous savions que dans la sacristie se trouvait un reliquaire du XVIII^e siècle, contenant des ossements sous la banderolle « S. Crescentis ». Mais par delà le XVIII^e siècle, nous dîmes-nous, ces reliques étaient-elles bien à la place où nous les voyons? Tout au moins ne furent-elles pas apportées à Carsan, postérieurement à l'érection de la petite basilique, dans la pensée, peut-être, d'offrir à la piété populaire le culte d'un saint dont le nom se rapprochait, par la consonnance, de celui de l'antique bourgade, chef-lieu de la *Vicaria Cascioanencis*, disent nos plus vieux chroniqueurs? Probablement Carsan ne vient pas mieux de Crescens que Cascio de Cassio, Cassius.

« Néanmoins, avec les observations qui précèdent, l'Académie voudra bien, au procès-verbal de la séance de ce jour, insérer la copie de la lettre de notre regretté confrère Germer-Durand, publiée dans les *Notions générales sur la viguerie du Pont-Saint-Esprit*, à la suite d'un facsimile typographique, c'est-à-dire bien peu fidèle, de l'inscription dédicatoire de Carsan (*Voir Bulletin historique et archéologique de Vaucluse*, Avignon 1885, p. 318; et tirage à part, Avignon 1886, p. 42, offert, cette même année, à l'Académie de Nîmes, d'après la liste imprimée dans nos mémoires).

« Si la publication donnait une idée du texte et de son exécution barbare, j'avertissais le lecteur (p. 58) que je craignais de ne pas avoir débarrassé tous les creux de la pierre des platras avant le malencontreux badigeonnage dont on l'a recouverte. A titre de renseignements complémentaires, je dirai qu'en 1887 M. R. de Lasteyries, professeur à l'École des Chartes, me demanda un estampage de l'inscription de Carsan, et que j'attends encore la lecture qu'il avait promis de m'en donner. Antérieurement, par mes soins, M. Allmer avait reçu communication de cet énigmatique document du ix^e ou x^e siècle.

C'est donc bien à tort qu'à la *Table* de notre Bulletin, p. 108, on a dit « inscription de dédicace de l'église S. Crescent de Carsan (inconnue). L'Académie, toujours soucieuse de faire la lumière sur le passé, voudra bien, comme nous l'avions fait, soumettre la question aux observations des érudits.

« Je saisis cette occasion, Monsieur le Président et honoré confrère, pour vous prier d'agréer la nouvelle expression de mes sentiments dévoués et de haute estime.

« L. BRUGUIER-ROURE.

« Pont-Saint-Esprit, le 20 juin 1893. »

M. le Président donne lecture d'*Une observation sur le mot VIANDE*, qui lui a été adres-

sée par M. Roux Henri, instituteur public à Saint-André-de-Valborgne (Gard). Cette note est ainsi conçue :

Une observation sur le mot VIANDE.

» Je viens de lire une brochure de M. Littré ayant pour titre : *Comment les mots changent de sens*. Cet opuscule constitue comme « une série d'anecdotes » relatives au changement de sens des mots. J'en ai poursuivi la lecture avec un vif intérêt, et, arrivé presque à la fin, le mot *viande* m'a fourni l'occasion de noter une observation que je vais indiquer.

L'auteur nous apprend d'abord qu'à l'origine ce mot « signifiait tout ce qui sert comme aliment à entretenir la vie ». Ainsi, Malherbe a dit « que la terre produit une diversité de *viandes* qui se succèdent selon les saisons », et « Mme de Sévigné appelle *viandes* une salade de concombres et de cerneaux ». Rabelais avait aussi écrit que « les poires sont *viande* très salubre (1) ». M. Littré nous explique ensuite que le sens primitif de ce mot s'est tellement modifié depuis la seconde moitié du dix-septième siècle qu'il sert aujourd'hui uniquement à désigner la chair des animaux qu'on mange.

Cependant, l'ancienne acception se rencontre encore dans toute sa force dans le patois des Cévennes. Là, le mot *biondo* s'emploie couramment en parlant des diverses herbes données en pâture aux animaux que l'on nourrit à l'étable, tels que porcs, chèvres, lapins, etc. Le mot *biando*, très usité aussi, a absolument le même sens que son correspondant en français, *viande*.

Ainsi, notre pauvre patois, auquel nous faisons une guerre terrible sous le prétexte, —

(1) Voyez Brachet : Dictionnaire étymologique de la langue française, article *viande*.

prétexte, hélas, trop souvent justifié, — qu'il nuit au progrès de nos élèves, dont il est la langue maternelle, a su conserver fidèlement la signification primitive de ce vieux mot. Il s'est donc montré moins barbare que le français officiel. De plus, pour témoigner de sa souplesse, il a par le simple changement d'une voyelle — o en a — créé un mot spécial pour en exprimer le sens tout moderne. Je suis heureux cette fois d'avoir à rendre justice à un dialecte que je malmène d'habitude assez rudement dans ma classe.

28 juin 1893.

ROUX HENRI,

Instituteur public à Saint-André-de-Valborgne (Gard).

M. Goiffon donne connaissance du rapport succinct qu'il a rédigé avec M. Doze, selon le désir de la commission précédemment nommée et à la suite de la visite faite par cette commission, sur l'état des peintures de Flandrin à l'église Saint-Paul. L'Académie charge son bureau et la commission spécialement désignée dans ce but de faire, auprès de l'Administration, les démarches nécessaires pour assurer la conservation de cette œuvre remarquable.

Etat des peintures de Flandrin.

« La partie la plus dégradée se trouve dans la chapelle de droite dite de Saint Paul, surtout dans la théorie des martyrs. Sous le vitrail, on remarque des traces d'humidité qui ont altéré ces peintures et en ont même détaché des parcelles. La bordure qui couronne cette frise en porte des marques très sensibles ; l'enduit d'une partie de cette bordure et celui du bas des colonnes s'en sépare et les tons ont presque entièrement disparu. Si on n'apporte pas un prompt remède à cette détérioration, qui aug-

mente tous les jours, les magnifiques figures ne tarderont pas à subir les mêmes atteintes.

« En divers endroits, nous devons signaler des taches provenant de la décomposition des couleurs sous l'influence de l'humidité.

« D'où vient cette humidité ?

« 1^o Nous pensons que les plombs des vitraux ont lâché et que les eaux pluviales passent par infiltration et se répandent sur les peintures.

« 2^o La toiture, déjà ancienne, aurait besoin d'être remaniée; par les grandes pluies, les voûtes reçoivent une certaine quantité d'eau.

« 3^o Comme il n'existe aucun courant d'air dans l'intérieur du monument, attendu que tous les vitraux sont fixes, les réunions nombreuses des fidèles produisent un autre genre d'humidité qui se colle sur les murs et y fait adhérer la poussière qui, à la longue, atténue la puissance du coloris de ces belles peintures à l'encaustique.

« Il serait vraiment déplorable qu'un chef-d'œuvre de l'art chrétien moderne fût perdu pour notre ville de Nîmes, faute de quelques soins et peut-être faute d'une intelligente restauration. »

M. le Secrétaire donne lecture d'une circulaire ministérielle (Instruction publique, Beaux-Arts et Cultes), relative à la 32^e réunion annuelle des Sociétés savantes, qui s'ouvrira à la Sorbonne le mardi 27 mars 1894. Les manuscrits ou analyses devront être transmis au Ministère avant le 30 janvier prochain.

M. Bondurand est prié et accepte de faire, à la prochaine séance, une communication sur le programme joint à cette circulaire.

La séance est terminée par la lecture de M. Bardon sur *La suppression de l'octroi de Nîmes sous l'ancien régime*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 15 juillet 1893.

Présents : MM. Simon, *Président* ; Bigot, Verdier, Bondurand, Clavel, abbé Goiffon, Reynaud, Estève, L. de Curières de Castelnau, *membres résidents* ; Clauzel, *secrétaire-adjoint*.

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet est lu et adopté.

M. le Secrétaire présente le relevé des publications périodiques des Sociétés correspondantes transmises depuis la dernière séance.

Mgr Constans, du Vigan, Camérier de Sa Sainteté, fait hommage à l'Académie de son ouvrage : *Quelques mois en Algérie*, dont le compte-rendu, par M. Clavel, figure au programme des lectures de ce jour.

L'Académie, informée par le *Journal Officiel* de la promotion de M. Henri Roussellier, conseiller à la Cour de cassation, au grade d'officier dans la Légion d'honneur, se félicite de la distinction obtenue par un de ses *membres non résidents*, qui a fourni, comme magistrat, une brillante et déjà longue carrière.

Il est procédé à l'élection à l'ordre du jour. Le scrutin désigne, à l'unanimité, comme correspondant de l'Académie, M. Ant. Chansroux, poète, de Beaucaire (Gard).

Selon sa promesse, M. Bondurand communique à l'Académie les pièces et la note suivantes relatives à l'*Inscription de Carsan*.

Lettre de M. Germer-Durand père, à M. Bruguier-Roure, au sujet de l'inscription de l'église de Carsan (27 nov. 1876).

« Votre inscription de Carsan est fort curieuse. D'abord elle est très ancienne, au moins du x^e siècle; mais il faut avouer que les caractères ou plutôt les ligatures employées pour le nom du saint auquel est dédiée la *basilica* sont bien étranges, bien insolites, bien énigmatiques. Toutefois voici mon interprétation, vous la trouverez bien hardie; elle me paraît telle à moi-même. Mais n'en ayant pas d'autre, je vous l'offre, en vous disant avec Horace :

*Si quid novisti rectius istis,
Candidus imperti; si non, his utere mecum.*

C·A = CA. Le C est couché et l'A est lié à l'extrémité droite.

⊂ Ī = CI. Le C est couché et la barre perpendiculaire forme l'i, CACI, mauvaise orthographe pour CASSI. Cette mauvaise orthographe ne saurait nous étonner dans une inscription où nous voyons DECIMBRES par un i et BASSILICE par deux ss.

« Donc l'église où se trouve cette inscription a été dédiée sous le vocable d'un S. Cassius. — Des SS. Cassius, j'en connais au moins une demi-douzaine dans le Martyrologe; lequel choisir? j'appellerai votre attention sur un S. Cassie, martyr en Auvergne, dont j'ignore la date. Ce saint Cassie, quel qu'il soit, a non-seulement été le patron de l'église, mais son nom a servi à faire le nom du village, *Cassianum*, qui s'est groupé autour de cette église. C'est ainsi que le nom de S. Baudile a fait Blandas et Blauzac, le nom de S. Pancrace, Bragassargues, etc. (V. Cart. de N.-D. de Nîmes, introduct., p. LXIV). Vous me direz que la forme latine connue du nom de cette localité a toujours été *Carsanum* et non *Cassianum*. Toujours? Oui, depuis le XIII^e siècle, mais auparavant qui nous dit que ce n'était

pas *Cassianum* ? Pour moi, je serais porté à le croire, surtout en songeant que l'équivalence RS = SS est un fait très fréquent et très avéré dans l'histoire de la formation des langues romanes. »

(Extrait des *Notions générales sur la viguerie du Pont-Saint-Esprit*, par L. Bruguiier-Roure, pp. 42 et 43 du tirage à part.)

Note de M. Bondurand.

« Il faut remercier M. Bruguiier-Roure de sa communication au sujet de la précieuse inscription de l'église de Carsan, et le féliciter d'avoir dégagé du plâtre qui le recouvrait cet antique monument. Il a rendu ainsi à l'épigraphie chrétienne du Gard un service qu'on ne saurait trop reconnaître.

« Il faut le remercier aussi de nous signaler une spirituelle lettre de notre regretté confrère M. Eug. Germer-Durand, et d'avoir provoqué dans notre *Bulletin* la réimpression de ce morceau fait pour charmer les délicats. Je me suis fait un plaisir de le transcrire moi-même.

« Mais j'ai le regret de constater que la lecture de l'inscription, telle que la rapporte M. Bruguiier-Roure à la page 42 du tirage à part de ses *Notions générales sur la viguerie du Pont-Saint-Esprit*, n'est pas acceptable. Deux fautes évidentes la déparent : à la 3^e ligne SILIC au lieu de SILICE, et à la 4^e ligne I au lieu de M. De plus, la lecture CA de la 3^e ligne est fautive. On doit lire simplement C, et ne pas voir CACI là où il y a C. M.

« Si donc l'inscription de Carsan n'est pas inédite dans la rigueur du mot, il faut bien reconnaître qu'elle n'a jamais été bien lue, ce qui est une manière d'être inédite.

« Il se peut qu'elle soit du x^e siècle. Mais la barbarie des caractères peut faire illusion sur ce point. En la rapportant au commencement du xii^e siècle, j'ai réagi contre la tendance qui porte les érudits à trop vieillir les inscriptions

non datées de l'année, et j'ai surtout pris en considération la date indiquée par le style de l'église.

« M. Bruguier-Roure me reproche d'avoir méconnu le vocable actuel de Notre-Dame pour cette église. Mais, si je dois reconnaître que Saint-Crescent n'est plus son patron, il ne s'ensuit pas qu'il ne l'ait jamais été. M. Germer-Durand, dans sa lettre, pense que le patron de l'église était autrefois saint Cassie. M. Bruguier-Roure, dans un commentaire qui suit la lettre de M. Germer-Durand, dit lui-même (p. 43 op. Cit.) : « Les exemples sont très nombreux de la substitution du vocable de N.-D. à celui du patron primitif; ils s'expliquent par le grand développement du culte de la sainte Vierge, qui eut lieu à partir du XII^e siècle. »

« Que le reliquaire qui contient des ossements de Saint-Crescent à Carsan soit du XVIII^e siècle, je n'y contredis pas. Mais peut-on en conclure que les reliques ne sont là que depuis le XVIII^e siècle? Le reliquaire primitif ne peut-il pas avoir été remplacé à cette époque? Rien ne démontre que les reliques n'appartiennent pas à l'église depuis sa construction. Il m'a semblé légitime de m'appuyer sur la présence de ces reliques pour expliquer l'inscription. Je puis m'être trompé en cela, mais si mon explication de l'inscription de Carsan n'a que la valeur d'une hypothèse, du moins a-t-elle un grand caractère de simplicité et ne m'a-t-elle amené à donner aucune torture au texte, ni à violer aucune règle de paléographie et d'épigraphie. »

M. Bondurand donne ensuite lecture des observations et réflexions, dont ci-après le texte, sur le programme officiel du Congrès des Sociétés savantes qui doit se réunir à la Sorbonne en 1894.

Le prochain Congrès des Sociétés savantes.

« Le Ministre de l'Instruction publique a envoyé aux présidents des Sociétés savantes et aux correspondants du Comité des Travaux historiques et scientifiques, le 17 juin dernier, le programme des questions proposées par le Comité à l'occasion du Congrès de la Sorbonne de 1894.

« On peut dire que le ministère de l'Instruction publique apporte, dans ses relations avec les Sociétés savantes, un esprit de plus en plus bienveillant et libéral. Son émanation directe, le Comité, est vraiment le foyer commun de toutes nos Sociétés. Le Comité s'alimente des communications que lui font les érudits, les travailleurs de ces sociétés, dont quelques-uns sont ses correspondants. Sa fortune et sa prospérité sont liées au nombre et à l'éclat de nos Sociétés, qui lui rendent en informations d'érudition, en études originales dans tous les domaines de la connaissance, le bienfait de son haut patronage, de sa direction si peu tyrannique et de ses encouragements.

« Il est difficile de voir quelque chose de plus démocratique que les rapports du Comité avec les Sociétés qui forment non-seulement sa clientèle, mais l'étoffe de sa propre vie.

« Lorsque notre illustre Guizot créa, en 1834, le Comité des travaux historiques et scientifiques, pour la recherche et la publication de matériaux encore inédits de l'histoire de France, il comprit toute la nécessité du concours des Sociétés savantes, car il n'y avait plus de Bénédictins. Depuis cette époque de la création, nos Sociétés se sont multipliées, tout en élevant le niveau général de leurs travaux. L'esprit scientifique a fait parmi elles des conquêtes de plus en plus nombreuses, et elles ont dépouillé peu à peu leur vieux culte de la phrase pour la phrase. Le goût, le besoin des précisions, que le Comité leur a prêché d'exemple dès les premiers jours, leur a été

salutaire. Aujourd'hui qu'on n'a plus le temps de lire, que deviendrait-on avec le fatras d'autrefois ? Si un écrit veut être lu, il faut qu'il soit frappé au coin de cette sobriété nerveuse qui est devenue la loi de toute production intellectuelle, et qui a gagné même le journalisme.

« Le libéralisme avec lequel nous traitent les Ministres de l'Instruction publique, les égards qu'ils nous témoignent, sont affirmés chaque année dans le discours ministériel.

« C'est librement, dit M. Léon Bourgeois en 1892, que chacun de vous, dans des conditions parfois difficiles, souvent dans une petite ville éloignée de grandes collections, dénuée des puissants instruments du travail scientifique moderne, a entrepris son œuvre personnelle ; aucun programme ne lui a été fixé, aucun but n'a été imposé à ses efforts, aucune limite à sa pensée. Vous n'avez connu qu'une règle, et c'est vous-même qui vous l'êtes donnée ; vous n'avez eu qu'un souci, un souci volontaire et plein de noblesse, celui du progrès de la science. C'est librement aussi que vous venez ici apporter les résultats obtenus et demander sur eux le jugement de vos égaux ou des maîtres aimés de vous. »

« Vos Sociétés sont libres, dit M. Poincaré en 1893, et c'est le secret de leur force et de leur prospérité. La tutelle bienfaisante du Comité des travaux historiques et scientifiques ne gêne pas leur indépendance. L'Administration ne prétend pas diriger leurs efforts ; elle s'en tient au rôle de conseillère discrète et dévouée. C'est vous-même qui vous chargez tous les ans de grouper, par la réunion périodique de vos Congrès, les résultats épars de vos recherches laborieuses, et d'apporter dans la variété de vos études la méthode et l'unité. »

« Il n'est pas possible de tenir un langage plus encourageant.

« Aussi les Sociétés ont-elles, pour répondre à des vœux officiels et pour marquer leur

désir de collaborer avec le Comité, pris l'initiative de proposer des sujets d'ordre général dont il a été tenu compte, dans la rédaction du programme, le plus possible. Les questions du programme de 1894 portent, comme les années précédentes, sur l'histoire, la philologie, les sciences économiques et sociales, les sciences proprement dites, la géographie historique et descriptive. Un grand nombre de questions importantes ont été maintenues au programme de 1894, après avoir figuré dans les programmes antérieurs. L'innovation la plus saillante, et qu'on ne peut qu'approuver, porte sur l'admission définitive, au Congrès, des Sociétés qui s'occupent spécialement de photographie. Un certain nombre de questions relatives à la photographie sont proposées pour 1894. Le Ministre fait observer avec raison, en effet, que la photographie, dont les progrès depuis quelques années sont si considérables, est devenue un moyen d'investigation s'imposant désormais pour toutes les recherches d'observation et d'expérience.

« Il ne me reste plus qu'à vous donner rapidement lecture du programme de 1894. »

Enfin, M. Clavel rend compte de l'ouvrage de Mgr Constans intitulé :

Quelques mois en Algérie.

Ce compte-rendu peut se résumer ainsi :

« M. Clavel rappelle qu'après une longue et ardente opposition, personne ne combat plus aujourd'hui l'occupation de l'Algérie, et que nous avons, à quelques heures de Marseille, une seconde France presque partout d'une incontestable salubrité, peuplée de 4.000.000 d'habitants, dont plus de 600.000 Européens.

« Il y a dans la population indigène des Arabes, des Kabyles, des Maures, des Juifs,

mais les Arabes et les Kabyles sont, depuis des siècles, les principales, on peut même dire les seules, races de l'Algérie ; il y a, entre elles, des différences de caractère, physiques et morales, et des antipathies qui les empêchent de se confondre et nous créent quelquefois des difficultés.

« L'auteur dit lui-même de son livre que « ce sont des pages écrites au jour le jour, sur le bateau, dans les villes, au milieu du désert, au fond d'un jardin, sur le bord des flots bleus », destinées à ses amis. Il ne traite, en effet, aucune des questions relatives au mouvement du commerce, à l'importation ou à l'exportation, aux impôts, au crédit, au budget, à l'administration de la colonie, qui ont fait l'objet de traités spéciaux. Prêtre, il a surtout vu des prêtres, des religieux, des religieuses, prêché ici et là ; il donne aux choses de la Religion une large place, discute même parfois et avec vivacité certaines mesures gouvernementales, le service militaire imposé aux séminaristes, par exemple, sans cesser d'être Français, animé d'un profond patriotisme.

« Grâce à ses relations, il a beaucoup vu, beaucoup observé, même chez les indigènes : il signale de splendides panoramas, de belles cultures, surtout dans le voisinage des Européens ; il a beaucoup lu aussi, fait d'intelligents emprunts aux écrivains qui l'ont précédés ; il offre ainsi aux lecteurs un ensemble fort intéressant ; après l'avoir lu, nous connaissons le pays, les indigènes, hommes et femmes Arabes, Kabyles, Maures et Juifs.

« Il a visité l'intérieur d'une maison arabe et d'une maison juive, été témoin de quelques-unes de leurs cérémonies religieuses, vu comment ils pratiquent le Rhamadan, assisté, éccœuré, à une séance de la secte des Aïssaouas.

« De tout ce qu'il a vu il conclut — et ses conclusions se trouvent être aussi celles d'hommes des plus compétents, ayant vécu longtemps en Algérie — que l'Arabe n'a

pas changé, qu'il est encore aujourd'hui ce qu'il était lors de la prise d'Alger et avant ; ses coutumes, ses vêtements, ses mœurs, comme sa manière de combattre, sont toujours les mêmes ; son gourbi toujours aussi sale ; aux grandes routes il préfère encore les petits sentiers ; il est resté voleur ; il ne craint et ne respecte que la force : nos procédés bienveillants, s'ils ne sont pas, à ses yeux, une marque de faiblesse, sont un défaut de confiance dans notre propre force. Il se soumet, mais il n'a pas renoncé à secouer le joug.

« L'Arabe n'a pas besoin de notre civilisation, et s'il lui a pris quelque chose, ce ne sont que nos défauts, nos vices et nos passions.

« Il est foncièrement religieux, il déteste les Roumis (Chrétiens) ; ils nous reproche de ne pas aimer notre religion, d'être des athées.

« Dans la religion musulmane, tout semble avoir été prévu pour entretenir le fanatisme et la superstition, pour dominer sans cesse les esprits par la crainte d'une intervention divine.

« Malgré des divisions entre Arabes et Kabyles et entre eux et les Juifs, les relations entre Européens et indigènes sont toujours tendues, la fusion ne se fait pas. La concession du titre de citoyen aux Juifs d'Algérie, — quoi qu'elle s'explique par cette considération que les Juifs ne sont pas, comme les Musulmans, nos ennemis irréconciliables, — n'a fait qu'irriter les Arabes jaloux de leurs richesses.

« Nous pouvons considérer comme à peu près terminée la conquête matérielle, parce que nous pouvons parcourir le pays dans tous les sens, et fonder des établissements partout où nous le voulons ; la conquête morale n'avance pas.

« On essaierait en vain de le dissimuler : le grand obstacle à cette conquête morale, c'est la différence de religion : tant que le Mahométisme sera la religion dominante en Algérie, il nous faudra, vis-à-vis des indigènes, nous tenir sur la plus grande réserve.

« Cependant l'assimilation peut seule assurer notre possession, la rendre définitive; c'est la grosse question du jour, la question première pour tous ceux que préoccupent notre sécurité et l'avenir de la Colonie.

« On a essayé de plusieurs moyens, sans succès jusqu'à présent. Pour réussir, faut-il, comme le propose Mgr Constans, chercher à convertir les Arabes? ne pas défendre aux prêtres de s'occuper de cette œuvre capitale? Si c'est trop demander, pourquoi du moins, dit Mgr Constans, ne pas nous montrer plus religieux, accorder une protection visible, éclatante à l'Eglise, la laisser étaler au grand jour la pompe de ses cérémonies et de ses fêtes? donner ainsi à la religion chrétienne un prestige qui agirait sur des populations impressionnables? Ne faudrait-il pas aussi multiplier les écoles françaises et l'usage de notre langue pour rendre plus facile avec les enfants l'assimilation impossible avec les hommes mûrs et les vieillards?

« A l'appui de cette opinion, Mgr Constans rappelle que la terre d'Afrique a été, jadis, chrétienne; qu'on a créé en Algérie des paroisses et des évêchés, et que les indigènes n'ont jamais protesté; qu'ils respectent nos prêtres, nos religieux et nos religieuses; il ajoute que, par ses maximes et son esprit, le Christianisme présente une telle supériorité sur le Mahométisme que l'encourager, serait encore soutenir admirablement les intérêts de la France et développer sûrement les progrès de la civilisation.

« La question est délicate, assurément, mais elle mérite d'autant plus d'être examinée sans parti pris ni passion qu'aucun des procédés employés pour arriver à l'assimilation n'a encore réussi.

« L'Algérie est une assez belle colonie pour que, sans violenter la conscience des indigènes, sans leur imposer même par la force notre civilisation, nous ne négligions aucune des

mesures qui peuvent en faire une terre vraiment française. »

A la suite de ce compte rendu, Mgr Henri Constans est proposé comme membre correspondant; il sera procédé au vote après les délais réglementaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 29 juillet 1893.

Présents : MM. Mazel, *Vice-Président*; Bigot, Bondurand, abbé Goiffon, Bardon, Estève, de Curières de Castelnau, *membres résidents*; Bruguier-Roure, *membre non-résident*; Clauzel, *Secrétaire-adjoint*.

Le procès-verbal de la séance du 15 juillet est lu et adopté.

M. le Secrétaire fait le dépôt des publications périodiques transmises, durant la quinzaine, par les Sociétés correspondantes.

L'Académie a reçu l'hommage des *Discours prononcés à l'inauguration de la statue du Général Perrier, à Valleraugue (Gard), le 28 août 1892.*

M. le Président communique l'avis du décès survenu, à Aix, le 25 juillet courant, de M. EUGÈNE-HENRY TAVERNIER, *ancien conseiller à la Cour d'appel d'Aix, ancien Président de l'Académie des Arts, Sciences et Belles-Lettres d'Aix, membre correspondant de l'Académie de Nîmes.* L'expression des regrets de la Compagnie, dont il se fait l'interprète, sera consignée au procès-verbal.

D'un mot aimable, M. Henri Roussellier, « infiniment reconnaissant du bon souvenir « que veulent bien lui garder ses confrères de « l'Académie Nîmes, les prie d'agréer ses plus « sincères remerciements » de leurs félicitations à propos de sa récente élévation au grade d'officier dans l'ordre de la Légion d'honneur.

M. Chansroux, avisé de son élection, dans la séance du 15 juillet, comme correspondant, remercie de tout cœur, par lettre du 19.

M. Bondurand fait la lecture suivante sur les

**Lettres du médecin Paulet au médecin
Bouillet**

CONTRE L'INOCULATION.

Avant-propos.

« J'ai l'honneur de présenter à l'Académie six lettres contre l'inoculation adressées à Jean Bouillet, savant médecin, secrétaire de l'Académie de Béziers, par Jean-Jacques Paulet, botaniste et médecin distingué, né à Anduze le 27 avril 1740. Ces lettres vont de 1770 à 1775. Paulet avait déjà publié son *Histoire de la petite-vérole, avec les moyens d'en préserver les enfans et d'en arrêter la contagion en France, suivie d'une traduction française du Traité de Rasès* sur la dernière édition de Londres, arabe et latine (Paris, 1768, Ganeau, 2 vol. in-12) (1). Dans cet ouvrage, Paulet avançait que la petite vérole est contagieuse, ce qui faillit l'envoyer à la Bastille. Violentement attaqué par les journaux, le jeune auteur défendit son opinion par un *Mémoire pour servir à l'histoire de la petite-vérole* (Paris, 1768) et par un *Avis au peuple sur son grand intérêt ou l'art de se préserver de la petite-vérole* (Paris, 1769),

« En 1775, il publia *des Recherches historiques et physiques sur les maladies épizootiques* (Paris, 2 vol. in-8°) (2), travail dont le gouvernement lui sut gré. La même année, il commença à rédiger la *Gazette de Santé*. En 1784, il combattit la doctrine de Mesmer.

« Son *Traité des Champignons* (Paris, 1793,

(1) Cet ouvrage est à la bibliothèque de Nîmes, n° 1183 du nouveau catalogue.

(2) Cet ouvrage est à la bibliothèque de Nîmes, n° 6439 de l'ancien catalogue.

2 vol. in-4^o avec atlas), demeure son plus remarquable ouvrage, et fut imprimé par ordre du gouvernement.

« Paulet devint médecin des hospices, des établissements de charité et du palais de Fontainebleau. Il y mourut le 4 août 1826 (1).

« C'est dans la période de transition qui suivit ses premiers combats, ses premières persécutions, et qui précéda les faveurs officielles, que Paulet entretenait la correspondance en question avec le vieux maître de Béziers. Paulet a aujourd'hui gagné son procès contre l'inoculation, quoique un projet de loi menace actuellement tous les Français de la vaccine obligatoire, car l'inoculation et la vaccine sont deux choses différentes. Ses lettres sont bien tournées et intéressantes pour l'histoire de l'art médical. On y trouve, en outre, des renseignements sur les grands médecins de Paris, et leur clientèle de la cour et de la ville, ainsi que des informations botaniques.

« J'ai acquis ces lettres à Paris pour les Archives du Gard, et j'ai ajouté au texte les notes indispensables. »

M. Bardon raconte ensuite que, vers la fin du quinzième siècle, une série d'infanticides ayant été commis dans les vigueries de Sauve et d'Anduze, diverses poursuites furent intentées à la requête, soit de l'autorité religieuse, soit des magistrats civils. M. Bardon, ayant retrouvé, dans les Archives de la Préfecture et dans les registres de M. Anthouard, notaire à Sauve, quelques pièces de ces procédures en latin (1491), en donne lecture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

(3) Michel Nicolas, *Histoire littéraire de Nîmes*, II, p. 356-358.

L'Académie entre en vacances pour trois mois. Elle reprendra ses séances le samedi 4 novembre.

Séance du 4 novembre 1893.

Présents : MM. Simon, *Président*; Bigot, Doze, abbé Ferry, Bondurand, Clavel, Mazel, abbé Goiffon, Grotz, G. Fabre, comte de Balincourt, Bardou, marquis de Valfons, Ducros, Benoît-Germain, Estève, de Curières de Castelnau, *membres résidents*; Clauzel, *secrétaire-adjoint*.

Le procès-verbal de la séance du 29 juillet est lu et adopté.

M. le Secrétaire fait le dépôt des nombreuses publications transmises pendant les vacances par les Sociétés correspondantes. (Suit la liste.)

Hommages offerts à l'Académie pendant cette période :

1^o *Les reclus de Toulouse sous la Terreur*, par le baron R. de Bouglon ;

2^o *Jean-Louis de Ligonier*, par Camille Rabaud, correspondant à Castres ;

3^o(a) *Numismatique du Béarn* ;

(b) ARCHÉOLOGIE CONTEMPORAINE : « *Les instruments du filage à la main usités dans le Bigorre* » ;

(c) ARCHÉOLOGIE CONTEMPORAINE : « *Les instruments de l'éclairage dans le Bigorre* » ;

par M. le pasteur Ch.-L. Frossard, correspondant à Bagnères-de-Bigorre ;

4^o *Le tribunal révolutionnaire de la Lozère, en 1793*, par M. Edmond Falgairolle, correspondant, actuellement substitut du Procureur de la République à Nîmes (compte-rendu à faire, par M. Bondurand, dans la présente séance).

M. le Président annonce le décès, survenu, à Genève, le dimanche 17 septembre dernier, de M. le pasteur Charles Dardier, ancien Président de l'Académie, membre résident, dont les obsèques ont eu lieu, à Nîmes, le mercredi 20 septembre. Il dit qu'étant lui-même empêché, M. le Vice-président Mazel s'est fait, à sa place, à la cérémonie, en excellents termes, l'interprète des regrets de la Compagnie. Il s'associe à l'expression émue et digne de cet hommage mérité, et s'en réfère à cette allocution, qui sera insérée au procès-verbal de ce jour.

M. le Président communique ensuite une lettre, en date du 20 octobre dernier, de M. Eugène Bolze, membre résident. Ce confrère écrit que, « son état de santé ne lui permet-
« tant pas d'assister aux séances de l'Acadé-
« mie, ni de prendre à ses travaux la part qui
« lui incomberait », il a résolu « de se retirer
« et de céder à un autre une place qu'il ne peut
« remplir comme il conviendrait. » « Je
« vous prie aussi, Monsieur le Président,
« ajoute M. Bolze, d'exprimer à cette Comp-
« gnie les regrets que j'éprouve en me séparant
« d'elle et de l'assurer que je garde le souvenir
« des heures excellentes que j'ai passées au
« milieu d'elle. »

M. le Président, au reçu de cette lettre, a immédiatement fait, auprès de M. Bolze, une démarche infructueuse pour obtenir de lui le retrait de sa démission. Malgré l'insuccès de cette tentative, l'Académie charge son bureau de la réitérer et d'insister auprès de M. Bolze pour que, revenant sur sa détermination, il conserve son titre et sa place au sein de la Compagnie.

M. le Président transmet, enfin, les regrets éprouvés par M. Coustalet que l'altération de sa santé le tienne déjà depuis trop longtemps éloigné de nos séances et l'espoir qu'une amélioration prochaine et sérieuse lui permette d'y revenir assidûment, comme par le passé.

M. le Secrétaire donne lecture du program-

me, transmis par la *Société industrielle d'Amiens*, des questions mises au concours pour l'année 1893-1894, ainsi que du programme des concours, ouverts, pendant la même année, par l'*Académie des Lettres, Sciences, Arts et Agriculture de Metz*.

Il donne connaissance d'une circulaire du Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, en date du 15 septembre dernier, relative à la 18^e réunion annuelle des Sociétés des Beaux-Arts des départements et informant que cette session s'ouvrira, en 1894, à l'École des Beaux-Arts, rue Bonaparte, 14, en même temps que la réunion des Sociétés savantes, c'est-à-dire le mardi 27 mars. « Les Mémoires préparés en vue de cette session devront être adressés, dit M. le Ministre, à la Direction des Beaux-Arts, avant le 30 janvier 1894, terme de rigueur.... J'invite MM. les Présidents à me faire connaître, avant le 30 janvier, la liste de leurs délégués. »

M. Estève dépose sur le bureau les dernières feuilles du volume imprimé à Toulouse par Edouard Privat, sous ce titre : INSCRIPTIONS ANTIQUES DE NIMES, publiées par Eugène Germer-Durand et MM. F. Germer-Durand et A. Allmer, sous les auspices de la Commission archéologique de Nimes.

Sur une lettre du 23 octobre dernier, dans laquelle la *Société des Antiquaires de Picardie* exprime le désir de compléter la série des ouvrages publiés par l'Académie de Nimes, celle-ci charge son bibliothécaire-archiviste de s'entendre avec la demanderesse.

Le 21 octobre dernier, M. Bruguier-Roure avait écrit à M. le Président pour lui faire connaître que les 6 feuilles accordées, dans le volume des Mémoires en cours d'impression, au *Cartulaire de l'œuvre du Saint-Esprit* ne permettaient pas, comme il l'avait pensé, d'épuiser le texte même du Cartulaire, et qu'il faudrait encore de 6 à 8 pages pour achever cette partie du livre. Il sollicitait donc, du bureau,

en l'absence de l'Académie, l'autorisation d'imprimer une 7^e feuille en avance sur le travail à exécuter l'an prochain. Après les décisions formelles, antérieurement prises par la Compagnie, M. le Président a cru devoir attendre cette séance, d'ailleurs très prochaine, pour soumettre la question à l'Académie. Celle-ci consultée, tenant les retranchements opérés dans la liste des travaux désignés pour la publication en cours, retranchements rendus nécessaires par la maladie ou le décès de plusieurs membres, fait droit, sans rien préjuger pour l'avenir, à la demande de M. Bruguière-Roure relative à une 7^e feuille pour l'année présente.

A la suite de ces préliminaires, l'ordre du jour appelle le vote sur la présentation d'un correspondant. Le scrutin donne l'unanimité à Mgr Henri Constans, du Vigan.

M. Bondurand fait, dans les termes ci-dessous, le compte-rendu de l'ouvrage offert par M. Edmond Falgairolle, mentionné plus haut, sous ce titre : *Le Tribunal révolutionnaire de la Lozère, en 1793.*

Enfin, M. Bardon commence la lecture d'un travail sur l'*Entrée de François I^{er} à Nîmes, en 1533.*

Le Tribunal révolutionnaire de la Lozère EN 1793.

Sous ce titre, notre confrère M. Emond Falgairolle, substitut du Procureur de la République à Nîmes, vient de publier un recueil des jugements les plus intéressants de ce tribunal. Pendant qu'il était substitut à Mende, l'auteur a fait de fructueuses recherches dans les archives du greffe du tribunal civil de Mende, et c'est le résultat de ces recherches qu'il offre aux amis de l'histoire de notre Midi. M. Falgairolle a fait précéder les pièces qu'il

publie d'une savante introduction où il retrace les troubles contre-révolutionnaires de la Lozère. C'est un récit du plus vif intérêt, puisé aux sources. Les figures les plus saillantes, parmi les chefs royalistes, sont Charrier, qui entra dans Marvéjols à la tête de deux mille hommes, le 26 mai 1793, puis dans la ville de Mende, le lendemain, et Claude Allier, prieur de Chambonas. Il va sans dire que l'armée de Charrier ne se privait pas de piller. M. Falgairolle donne le curieux procès-verbal des dégâts et des vexations auxquels se livra une bande royaliste, en route pour le rejoindre, à son passage à Chanac. Les vastes solitudes de la Lozère, le défaut des voies de communication, l'esprit du clergé et d'un grand nombre d'habitants, faisaient de ce pays un théâtre éminemment favorable aux rébellions royalistes, et il était devenu le refuge des révoltés de l'Ardèche et des départements voisins. Le parti contre-révolutionnaire s'y ramifiait aux comités royalistes de Jalès, d'Arles, de Perpignan, et correspondait directement avec Coblenz et la Vendée. Mais le triomphe de Charrier ne fut pas de longue durée. Les troupes légales de l'Aveyron et des départements voisins reprirent Marvéjols et s'avancèrent vers Mende pour cerner Charrier, qui, dès le 30 mai, dut quitter le chef-lieu de la Lozère. Un combat heureux, à Esclanèdes, ne modifia pas la situation désespérée de Charrier, qui licencia ses troupes et se jeta dans la montagne de l'Aubrac. On l'y prit et on l'exécuta à Rodez le 17 août 1793. Claude Allier fut condamné à mort, avec quelques complices, le 5 septembre. Il avait été le principal agent des complots de Jalès et de Bannes, il avait conduit les bandes des attroupés à Mende, à Marvéjols, à Chanac, à Esclanèdes. L'accusateur public Dalzan s'écrie à son sujet, dans le style ampoulé de l'époque : « C'est un de ces monstres que la nature en fureur a produits pour entretenir parmi les hommes l'horreur

du crime et l'indignation contre les scélérats ennemis de l'humanité. »

« Le tribunal criminel de la Lozère avait pour président Pierre Guyot, ancien avocat au baillage du Gévaudan. Louis XVI, après les électeurs du département, avait nommé Guyot président en décembre 1791. En juin 1793, le tribunal criminel se transforma de lui-même en tribunal révolutionnaire, et jugea, du 2 juin 1793 au 10 mai 1794, les auteurs et les complices de l'insurrection royaliste. Guyot fut toujours président titulaire du tribunal criminel de la Lozère et mourut à Mende, chevalier de la Légion d'Honneur, en 1805. Le tribunal révolutionnaire de la Lozère rendit en tout 59 jugements, dont 29 sous la présidence de Guyot. Il statua sur le sort de 344 individus, parmi lesquels se trouvaient six femmes. 112 accusés furent condamnés à mort et exécutés dans les 24 heures de leur jugement, dont 16 prêtres ou vicaires, 1 notaire, 1 huissier, 2 tailleurs d'habits, 1 voiturier, 3 tisserands, 1 trafiquant, 1 cabaretier, 1 médecin, 1 gendarme, 2 brigadiers de chasseurs, 1 moine, 1 officier de santé, 1 menuisier, 1 tonnelier et 1 fileuse. Les autres étaient des propriétaires, des cultivateurs et des journaliers.

« M. Falgairolle estime que le tribunal révolutionnaire de Mende se montra le plus souvent indulgent. Composé de juges originaires de la Lozère, il ne fut pas exposé aux actes de cruauté de certains autres tribunaux révolutionnaires. Il ne pouvait se soustraire au devoir de punir de graves désordres publics, qui n'allaient à rien moins qu'au démembrement et à l'anéantissement de la France.

« L'Académie accueillera avec gratitude cette excellente publication d'histoire locale, et félicitera notre jeune confrère de son active érudition. »

Allocution de M. Mazel

aux funérailles

DE M. LE PASTEUR DARDIER.

« Après les paroles émues que vous venez d'entendre, la tâche qui m'est dévolue et pour laquelle je me reconnais bien insuffisant d'ailleurs, se trouve heureusement facilitée. Quelques mots encore et vous aurez une esquisse fidèle, sinon un portrait achevé, de la haute personnalité dont nous déplorerons longtemps la perte..... »

« C'est le 18 décembre 1880 que le pasteur Charles Dardier fut appelé à faire partie de l'Académie de Nîmes. De nombreux et estimables travaux le désignaient d'avance aux suffrages de la docte assemblée. Qu'il me suffise de citer ici et en passant : « *Les Origines de la* » *Réforme en France*, études historiques » d'après la correspondance des Réformateurs ; « *Essai Gasc, citoyen de Genève*, sa politique » et sa théologie ; *Pierre Mouchon et l'Emile* » *de J.-J. Rousseau* ; enfin, *Michel Servet*, » d'après les plus récents biographes ».

La nomination de Charles Dardier au titre de membre résident a été une bonne fortune pour notre modeste Compagnie. Il n'a pas cessé un seul jour de collaborer à nos travaux, et je puis dire qu'aucune séance ne l'a trouvé pris au dépourvu. Constamment à la brèche, pour ainsi parler, il s'est fait remarquer jusqu'à la fin par son assiduité à nos séances et par l'abondance de ses communications toujours intéressantes par quelques côtés. Les esprits curieux en retrouveront la substance intégrale dans le Recueil des Mémoires de l'Académie, recueil précieux, quoiqu'on en veuille, et dont il a été dit souvent que, semblablement au prophète biblique, s'il n'attire pas suffisamment

l'attention de nos concitoyens, il est du moins estimé et prisé à sa juste valeur, au dehors.

« Les mêmes chercheurs aimeront toujours à suivre Charles Dardier dans ses consciencieux travaux sur Court de Gébelin, Paul Rabaut et son digne fils Rabaut-St-Etienne. Avec nous, ils rendront pleine justice à ses facultés maîtresses d'historien et par dessus tout à son amour passionné de l'exactitude, à l'impartialité qu'il s'est imposé le devoir d'atteindre toujours, en un mot, à la rigueur et à la probité documentaires dont il ne s'est jamais départi. « L'exactitude, a-t-il écrit lui-même, ne consiste pas seulement à ne rien dire qui ne soit rigoureusement vrai et fondé sur des textes précis et authentiques. Elle consiste aussi à ne rien omettre volontairement des faits dont la connaissance inattendue pourrait modifier, au risque de déplaire, les premières impressions reçues. Un infidélité négative n'en est pas moins une infidélité à la vérité vraie ».

« Tout Charles Dardier historien est là !... et soit qu'il aborde l'étude des institutions politiques et religieuses à Genève et à Nîmes, soit qu'il examine de plus près les personnalités marquantes qui ont joué un rôle actif dans nos contrées durant la seconde moitié du XVIII^e siècle, on doit reconnaître qu'il a apporté, dans cette tâche difficile, une grande hauteur de vues, une réelle sérénité.

« A l'instar des héros du Protestantisme Nimois, dont il nous a souvent raconté la vie militante et qu'il a pris pour modèles, Charles Dardier s'est montré l'apôtre résolu de la tolérance religieuse et de la liberté de conscience... Comment en serait-il autrement ?

« Ce sont là des conquêtes définitives et sur la conservation desquelles tout le monde est d'accord désormais. Tous, en effet, sans distinction de parti, de culte ou de race, nous voulons la paix religieuse, la liberté de croire et de pratiquer, « *chacun suivant le sentiment dont il est persuadé* », comme s'exprime le

inspiration de la nature, « il n'est pas solennel

grand Apôtre, non seulement pour l'individu considéré dans son for intérieur, mais encore pour cet être collectif qu'on appelle ici la famille, là l'école, ailleurs la cité... Avec Charles Dardier, nous ne cesserons de demander la parfaite égalité dans le domaine religieux, comme sur bien d'autres domaines.

« Et si, pour lui emprunter encore une dernière citation, il arrive que « les intérêts en « présence soient si attachés à leurs principes, « et que ces principes soient si opposés qu'il « n'y ait que de rares moyens de conciliation « entre eux », nous dirons avec lui, après le grand évêque d'Hippone, dont je craindrais de déflorer la langue en la traduisant : *in certis unitas, in dubiis libertas, in omnibus caritas!*

« Je veux finir sur ces mots.

« Charles Dardier est mort plein de jours, de mérites et de gloire. Je n'ai pas à vous dire ici les titres honorifiques qui le recommandaient à l'estime de ces contemporains ; vous les connaissez.

« Les quatre volumes de la *Correspondance de Paul Rabaut* qu'il venait d'achever ont eu le prix Bordin (valeur 4,000 fr.) à l'Académie française. Il a été nommé, par le Ministre des Cultes, voici un an à peine et à juste titre, chevalier de la Légion d'honneur.

« Avec lui l'Eglise protestante, en France, perd un de ses pasteurs les plus éclairés, la ville de Nîmes un de ses meilleurs citoyens, l'Académie du Gard un membre actif, consciencieux et infatigable. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

— 104 —
Grand Apôtre, nous avons pour l'indivisi-
considérer dans son intérieur, mais encore
pour cet être collectif qu'on appelle ici la In-
ville. La lecture, elle-même, la lecture de Charles
l'artier, nous ne cessons de demander la
partite égalité dans le domaine religieux,
comme sur bien d'autres domaines.

Séance du 18 novembre 1893.

Présents : MM. Simon, *Président* ; Bigot,
Verdier, Doze, abbé Ferry, Robert, Bondurand,
Clavel, Mazel, abbé Goiffon, Grotz, G. Fabre,
comte de Balincourt, Bardon, marquis de Val-
fons, Benoît-Germain, Reynaud, Estève, de
Curières de Castelnau, Bruneton, *membres-
résidents* ; Clauzel, *secrétaire-adjoint*.

Le procès-verbal de la séance du 4 novembre
est lu et adopté.

M. le Secrétaire fait le dépôt des publica-
tions transmises par les Sociétés correspon-
dantes durant la quinzaine écoulée.

Hommages offerts à l'Académie depuis la
dernière séance :

1^o *Les plaques de foyer*, par M. le baron de
Rivières, correspondant ;

2^o *Les Caractères*, par M. F. Paulhan, con-
servateur de la bibliothèque de Nîmes ;

3^o (a) *Les brigands royaux dans l'Hérault* ;
(b) *Marie Nicolas Fournier, évêque de
Montpellier*, par M. le chanoine F. Saurel,
correspondant ;

4^o LE PAIN A BON MARCHÉ. — A BAS L'OCTROI !
Récit Nimois de 1775, par M. A. Bardon, mem-
bre-résident. (*Revue du Midi*, 10^e livraison,
8 novembre 1893) ;

5^o (a) *Tableau des mammifères vivant dans
le département du Gard à l'époque quater-
naire*, par M. Galien Mingaud ;

(b) *Les insectes nuisibles à la vigne*, par le
même ;

(c) *Notes pour servir à l'histoire des loups
dans le département du Gard et les départe-*

ments limitrophes, depuis 1880 jusqu'en 1892, par le même ;

(d) *Notice sur la capture du SAGA SERRATA dans les environs de Nîmes, par le même.*

M. Bondurand veut bien se charger de rendre compte du livre de M. Paulhan, et M. l'abbé Goiffon de ceux de M. le chanoine Saurel.

M. le Président rappelle la perte sensible que l'Académie vient de faire en la personne de M. Charles Liotard, son secrétaire perpétuel, décédé le mercredi 15 novembre courant et dont les obsèques ont eu lieu le vendredi 17. Il ajoute quelques paroles émues à l'allocution si touchante, si véridique et si complète qu'il a prononcée sur le cercueil de ce regretté confrère. La Compagnie, pour rendre hommage aux mérites, au zèle et au dévouement de celui qui, pendant si longtemps, fut un de ses membres les plus actifs, décide que l'expression de ses profonds regrets sera consignée au procès-verbal de ce jour et suivie du texte de l'allocution de M. le Président.

Ensuite, M. le Président rend compte de la démarche faite, en exécution de la décision de l'Académie, par MM. Mazel, Clauzel et lui, dans la matinée du Dimanche 5 novembre, auprès de M. Bolze, à la suite de sa lettre de démission. Leurs plus instantes et plus affectueuses sollicitations n'ont pu ébranler dans sa résolution de se retirer, inspirée par le mauvais état de sa santé. L'Académie, obligée de se résigner à cette séparation désormais inévitable, déclare la subir avec peine, accepter, en conséquence, la démission énergiquement maintenue de M. Bolze. Pour lui donner une nouvelle preuve de sa sympathie, elle lui confère immédiatement et à l'unanimité le titre de *membre honoraire* (art. 8 du règlement).

Communication est donnée d'une lettre de ce jour par laquelle M. le Président de la *Société d'Etude des Sciences naturelles*, de Nîmes, a l'honneur d'inviter les membres de l'Académie à assister à sa vingt-deuxième séance anniversaire, qui aura lieu sous la

présidence de M. le professeur Valéry Mayet, de l'École nationale d'agriculture de Montpellier, le samedi 25 novembre courant, à 8 heures et demie du soir, dans son local du Quai de la Fontaine, 6. Les académiciens, qui en auront la possibilité, se feront un plaisir de se rendre à cette invitation.

Sur la proposition de M. le Président et conformément à l'article 15 du règlement, l'Académie décide qu'il y a lieu de procéder au remplacement de *trois membres-résidents* : MM. Magnen, devenu membre honoraire (31 décembre 1892) ; Picard, démissionnaire (3 juin 1893) ; et Dardier, décédé (17 septembre 1893). Les propositions de candidatures pourront être inscrites depuis ce jour jusqu'au 16 décembre prochain inclusivement (art. 17, 18 et 19 du règlement).

A la suite de ces préliminaires, l'Académie entend la première partie d'une étude de M. le comte de Balincourt, sur *Le Vice-Amiral comte de Brueys*.

Enfin, M. Estève communique l'estampage d'une inscription inédite avec la note suivante :

« MESSIEURS,

« J'ai l'honneur de faire passer sous vos yeux l'estampage d'une inscription inédite que porte une pierre qui servait de banc depuis 10 ans dans la propriété de M. Mabelly, au chemin de Montpellier, partie déviée de la route qui occupe aujourd'hui l'emplacement de la voie domitienne, près du Pont biais.

« Cette pierre est une stèle de 0^m16 d'épaisseur, de 1^m30 de hauteur. Elle devait être plantée et fichée en terre de 0^m35 de profondeur,

« Au sommet, un fronton triangulaire, aujourd'hui brisé, portait dans un encadrement les sigles D. M., tandis que le reste de l'inscription était renfermé dans un autre encadrement de moulures aussi, mais de forme rectangulaire. La voici entière :

D. M.
T. CORNELI
CERIALIS

que je traduis : *aux Dieux Manes de Titus Cornelius Cerialis.*

« Les caractères sont loin, comme vous le voyez, d'être gravés profondément et ne portent pas le cachet artistique des monuments du 1^{er} siècle ; ce qui ne prouverait pas que celui-ci n'en est pas, d'autant plus que nous y trouvons presque dans la simplicité et la concision du texte la caractéristique des temps de la République.

« L'épithaphe qui nous occupe est celle d'un affranchi : Cerialis, de Titus Cornelius. Elle ne nous fait pas connaître pour lui de filiation, et pas plus de parents que de dédicants.

« Le nom de Titus Cornelius n'est pas rare sur la liste épigraphique de la région. On le trouve sur certaines inscriptions qui dénotent un personnage assez marquant de la Narbonnaise. »

Allocution

prononcée aux obsèques de

M. CHARLES LIOTARD

membre de l'Académie de Nîmes.

Messieurs,

« C'est avec un profond sentiment de la grande perte que vient de faire l'Académie de Nîmes, que je viens, en son nom, saluer d'un suprême adieu le regretté confrère auquel nous rendons ici les derniers devoirs,

» M. Charles Liotard est entré à l'Académie de Nîmes, alors Académie du Gard, le 26 avril 1862. Il en a donc fait partie près d'un tiers de siècle. Travailleur infatigable, il n'a cessé, pendant cette longue période, d'apporter la plus large contribution aux travaux de la Compagnie. Il n'est pas, en effet, un volume de nos Mémoires, de 1862 à cette année, qui ne contienne un travail signé de son nom.

» M. Charles Liotard avait le culte de notre belle langue française. Il en adorait la rectitude et la pureté, et ne pouvait supporter qu'on y portât atteinte. Son maître, son héros était Vaugelas. Comme lui, il pourchassait, repoussait, condamnait toute expression, tout néologisme qui pouvait profaner la beauté de notre idiome. « Je me lance à la chasse du solécisme, dit-il, dans ses *Observations grammaticales et philologiques*. Ecoute qui voudra, profite qui pourra. » Car ce n'était pas comme professeur ou pédagogue qu'il se livrait à cette chasse, c'était en gardien fidèle et vigilant du temple de son idole. Et aucune considération ne tempérerait l'ardeur de sa poursuite, aucune personnalité n'était à l'abri de ses traits, les écrivains les plus célèbres ne trouvaient pas grâce devant son purisme. Il trouve des solécismes dans George Sand, dans Thiers, dans Michelet, dans Jules Simon et dans bien d'autres écrivains éminents et les flétrit avec violence. « Expressions abominables qu'on ne saurait poursuivre avec trop d'énergie et contre lesquelles je réclame, dit-il, ces haines vigoureuses que recommande le Misanthrope contre les vices de son temps.

» Pour s'ériger ainsi en redresseur d'irrégularités, d'incorrections de style, il fallait bien connaître sa langue. M. Liotard la connaissait, en effet, admirablement. Il écrivait avec une finesse et une correction absolues, car il était un grammairien consommé, doublé d'un homme de goût et d'esprit. Il était de plus très curieux de l'histoire et de la formation de notre langue. L'étymologie l'attirait particu-

lièrement. Familier avec les origines du français, avec le latin aussi bien qu'avec les langues romanes, il compare, il rapproche continuellement les mots, et quand il a trouvé le rapport étymologique, c'est une bonne fortune pour lui et il pousse « un petit cri de joie. » Il l'avoue, il nous le dit, et ses lectures qui roulent cependant sur des questions bien arides, des questions de grammaire, deviennent touchantes par cette joie intérieure.

« O le noble amour que celui de la langue qui résonne dans la patrie. Ceux qui en sont pénétrés aiment leur pays d'un cœur plus ardent, car ils y admirent une beauté de plus. Et quelle distinction de sentiment, quelle rectitude dans la pensée, quelle élégance morale, quelle finesse d'esthétique ne préjuge pas cet amour de la pureté et de la correction de la langue. Ces grandes qualités se reflétaient clairement dans la personne physique de M. Liotard. Je le verrai longtemps encore dans ma mémoire et dans mon cœur l'homme fin, élancé, élégant, au langage mesuré et exquis, aux manières aimables, au regard franc et doux, et doux, qui s'appelait Charles Liotard.

« Pour satisfaire son immense besoin de savoir, il était nécessaire d'avoir sous la main, de posséder une bibliothèque riche et formée méthodiquement. M. Liotard a consacré son temps et une grande partie de sa fortune à en créer une pouvant satisfaire le savant, l'érudit aussi bien que le bibliophile. Il se donnait volontiers cette dernière qualification, et elle lui convenait à merveille.

« La bibliothèque qu'il a su former est digne des plus émérites connaisseurs. Editions rares, éditions princeps, reliures de luxe, des Alde, des Elzévir, des Henri Etienne, s'y trouvent en grand nombre et choisis avec un tact et un flair de parfait bibliophile. Et ce n'est pas seulement sa propre bibliothèque qu'il a fait profiter des connaissances spéciales qu'il avait su acquérir. Notre bibliothèque publique doit à son expérience et à son attention toujours

éveillée sur la vente des livres rares un très grand nombre d'ouvrages précieux.

» M. Liotard était dévoué à sa ville natale. Comme secrétaire général de la mairie pendant de nombreuses années, comme secrétaire de la Chambre de commerce, il lui a rendu les plus grands services. Ce n'est pas à moi à les apprécier ici, mais il m'appartient de signaler les fréquentes lectures qu'il a faites à l'Académie sur des questions locales : Documents inédits sur l'origine des quatre crocodiles de l'Hôtel de Ville de Nîmes ; Essai sur le dénombrement de la population de la ville de Nîmes ; Notice historique sur la nouvelle église Sainte-Perpétue ; Le culte de la musique à Nîmes, souvenirs d'un amateur ; et plusieurs opuscules contenant des lettres inédites de Séguier, de Rabaut-Saint-Etienne, de Sorbière, que nous devons à ses investigations actives d'amateur d'inédit, mais aussi à son zèle pour tout ce qui pouvait intéresser sa ville natale. « J'ai entrepris cette étude, dit-il dans les premières lignes de son travail sur le culte de la musique à Nîmes, tant pour fixer mes souvenirs personnels, qui vont s'effaçant de jour en jour, que pour défendre notre chère cité de Nîmes contre le reproche immérité de nourrir une population vouée au culte des intérêts matériels et inhabile à comprendre les choses qui sont du domaine de l'art pur. » Le bon renom de ses concitoyens lui tenait au cœur et était un puissant stimulant pour ses études.

» M. Liotard avait à un très haut point le talent de l'observation. Il prenait des notes sur tout ce qui avait un certain intérêt. Ces notes, il savait les disposer avec ordre et les utiliser à propos. Aussi parlait-il avec autorité et compétence de tout ce qui regardait Nîmes, monuments, administration, finances, familles, et sous ce rapport encore sa perte est cruellement regrettable.

L'Académie avait depuis longtemps reconnu la grande valeur de M. Charles Liotard.

Dès 1882, elle lui avait confié le poste de secrétaire perpétuel, poste de labeur et de dévouement qui a toujours été occupé par les plus distingués, par les Nicot, les de Clausonne, les Maurin, l'abbé Azaïs, M. Aurès, tous hommes dont les noms sont synonymes de savoir, de vertu et d'honneur. M. Charles Liotard a été digne de ses prédécesseurs. Je ne dirai jamais en termes assez éloquents avec quel zèle il s'est consacré à ces laborieuses fonctions, quelles qualités d'administrateur il y a déployées. Le Secrétaire perpétuel est la cheville ouvrière d'une compagnie académique. Convocations, correction des épreuves, rédaction des procès-verbaux, correspondance, tout le travail administratif repose sur lui. M. Liotard exécutait cette tâche laborieuse avec une ponctualité, une régularité que n'ont pu déranger ni les occupations particulières, ni les travaux littéraires, ni les fatigues de l'âge. La maladie seule, la maladie sérieuse qui l'a livré à la mort a mis fin à l'accomplissement de ce qu'il appelait son premier devoir.

Dirai-je avec quelle bonne grâce il remplissait ce devoir ? Nul de nous n'oubliera son affabilité et sa courtoisie quand il avait à gourmander un confrère trop lent à lui remettre un travail dont il avait besoin pour les procès-verbaux ou le volume des Mémoires.

Douceur de caractère, amour du travail, soumission au devoir, goût raffiné du beau, voilà ce qui caractérisait l'homme que nous perdons aujourd'hui.

Son nom vivra parmi ceux des meilleurs dont s'honore notre cité.

Cher et regretté confrère, adieu !

Liste des ouvrages

publiés par

M. CHARLES LIOTARD

Secrétaire perpétuel de l'Académie de Nîmes.

1. *De quelques rectifications accomplies ou à accomplir dans les noms des villes de France.* — Nîmes, de l'imprimerie Clavel-Ballivet, 1861, petit in-8°, 15 pages.

2. *Etude sur Joachim du Bellay.* — Nîmes, de l'imprimerie Clavel-Ballivet et Cie, 1863, in-8°, 24 pages.

3. *Documents inédits sur l'origine des quatre crocodiles de l'Hôtel-de-Ville de Nîmes.* — Nîmes, de l'imprimerie Clavel-Ballivet et Cie, 1863, in-8°, 15 pages.

4. *Essai sur le dénombrement de la population de la ville de Nîmes, en 1861.* — Nîmes, de l'imprimerie Clavel-Ballivet et Cie, 1863, in-8°, 18 pages.

5. *Notice historique sur la nouvelle église Sainte-Perpétue.* — Nîmes, de l'imprimerie Clavel-Ballivet et Cie, 1864, in-8°, 28 pages et un plan.

6. *Observations grammaticales et philologiques.* — Nîmes, de l'imprimerie, Clavel-Ballivet et Cie, 1866, in-8°, 24 pages.

7. *De quelques emprunts et imitations en littérature, à propos de Racine et de La Fontaine.* — Nîmes, de l'imprimerie, Clavel-Ballivet et Cie, 1867, in-8°, 28 pages.

8. *Des origines ou imitations des fables de La Fontaine.* — Nîmes, de l'imprimerie Clavel-Ballivet et Cie. Nîmes, 1867, in-8°, 6 pages.

9. *Du nouveau poème de F. Mistral, intitulé Calendau.* — Nîmes, de l'imprimerie Clavel-Ballivet et Cie, 1868, in-8°, 8 pages.

10. " *Questions économiques. — Documents administratifs concernant la ville de Nîmes — Population — Octroi.* — Nîmes, de l'imprimerie Clavel-Ballivet et Cie, 1868, in-8°, 23 pages.
11. " *A propos de chien, dissertation fantaisiste.* — Nîmes, de l'imprimerie Clavel-Ballivet et Cie, in-8°, 55 pages.
12. " *Note sur une récente réimpression de la puce de Mme Desroches.* — Nîmes, imprimerie Clavel-Ballivet et Cie, 1870, in-8°, 7 pages.
13. *Des origines ou imitations des fables de la Fontaine.* — Extrait des procès-verbaux de l'Académie du Gard, 1870. — Nîmes, imprimerie Clavel-Ballivet et Cie, 1870, in-8°, 7 p.
14. " *Notes d'une excursion dans le Nord-Ouest de la France.* — Nîmes, impr. Clavel-Ballivet et Cie, 1871, in-8°, 35 pages.
15. " *Notice sur le colonel Pagézy.* — Nîmes, Typographie Clavel-Ballivet et Cie, 1872, in-8°, 28 pages.
16. " *Quelques notes philologiques et étymologiques.* — Nîmes, typographie Clavel-Ballivet, 1874, in-8°, 30 pages.
17. " *Etude philologique sur les séries de Guillaume Bouchet.* — Nîmes, typographie Clavel-Ballivet, 1875, in-8°, 60 pages.
18. " *Du néologisme et de quelques néologismes.* — Nîmes, typographie Clavel-Ballivet, 1877, in-8°, 44 pages.
19. " *Mélanges philologiques.* — Nîmes, typographie Clavel-Ballivet et Cie, 1878, in-8°, 23 pages.
20. " *Mélanges de critique et de philologie.* — Nîmes, impr. Clavel-Ballivet et Cie, 1879, in-8°, 23 pages.
21. " *Note sur le dénombrement de la population de la ville de Nîmes en 1876.* — Nîmes, typographie Clavel-Ballivet et Cie, 1879, in-8°, 19 pages.
22. " *Le culte de la musique à Nîmes, le théâtre et les concerts pendant 50 ans.* — Ni-

mes, typographie Clavel-Ballivet et Cie, 1882, in-8°. 115 pages.

23. *Quelques observations sur les terminaisons et la prononciation des noms géographiques.* — Nîmes, imprimerie Clavel et Chastanier, 1884, in-8°, 8 pages.

24. *Trois lettres inédites de Rabaut de St-Etienne.* — Nîmes, imprimerie Clavel et Chastanier, 1884, in-8°, 15 pages.

25. * *Documents inédits relatifs aux premiers temps de la réforme à Nîmes.* — Nîmes, imprimerie Clavel et Chastanier, 1885, in-8°, 11 pages.

26. * *Donations de Séguier à l'Académie de Nîmes,* — Nîmes, imprimerie Clavel et Chastanier, 1886, in-8°, 32 pages.

27. *Lettre inédite de J.-F. Séguier à Gronovius J.-Frédéric.* — Nîmes, imprimerie Clavel et Chastanier, F. Chastanier successeur, 1888, in-8°, 20 pages.

28. *Lettre inédite de Sorbière à son oncle Samuel Petit.* — Nîmes, imprimerie Clavel et Chastanier, Chastanier successeur, 1889, in-8°, 20 pages.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

** Tous les ouvrages marqués d'un double astérisque sont extraits des Mémoires de l'Académie de l'année précédant la date du tirage à part.

Séance du 2 décembre 1893.

Présents : MM. Simon, *Président* ; Bigot, Verdier, Doze, abbé Ferry, Robert, Bondurant, Clavel, Mazel, abbé Goiffon, Grotz, G. Fabre, comte de Balincourt, Bardon, marquis de Valfons, Benoît-Germain, Reynaud, Estève, de Curières de Castelnau, *membres résidents* ; Prosper Falgairolle, *membre non résident* ; Mgr Constans, *correspondant* ; Clauzel, *secrétaire-adjoint*.

Le procès-verbal de la séance du 18 novembre est lu et adopté.

Le Secrétaire fait le relevé des publications périodiques arrivées pendant la dernière quinzaine.

Hommages offerts à l'Académie depuis la précédente réunion :

MONOGRAPHIE DES MONNAIES FRAPPÉES A NIMES depuis le 5^e siècle avant notre ère jusqu'à Louis XIV, par A.-C. GOUDARD, *membre non-résident*.

LA TERRE AVANT L'APPARITION DE L'HOMME, par F. PRIEM, *professeur au Lycée Henri IV (séries 1 et 2)*.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un *membre honoraire*. M. FRÉDÉRIC PAULHAN, *conservateur de la Bibliothèque de la ville de Nimes*, ayant obtenu, au scrutin secret, plus des deux tiers des suffrages, selon le vœu de l'article 23 du Règlement, est proclamé *membre honoraire*.

Le Secrétaire distribue aux membres présents le *Volume des Mémoires de 1892*.

Il fait part à ses collègues de l'incident qu'il

a soulevé, à l'une des dernières séances du Conseil municipal, au sujet du mauvais état dans lequel se trouve le local affecté à l'Académie, de l'accident survenu au plafond de la Bibliothèque, lequel s'est en partie effondré et a couvert les livres de plâtras. Il dit qu'il a, non seulement réclamé les réparations les plus urgentes, mais encore une installation plus convenable pour la Compagnie, dans un endroit mieux aménagé et plus facilement accessible. Son insistance n'ayant pas obtenu le succès désirable, l'Administration lui ayant répondu, à regret sans doute, qu'aucun autre local municipal n'était acceptable ou disponible, l'Académie, en le remerciant de son initiative, charge le bureau, aux membres duquel il adjoint MM. Estève et Benoît-Germain, de rechercher et de poursuivre les moyens de réaliser les vœux ci-dessus exprimés.

M. le Président communique une demande transmise par M. de Balincourt et tendant à obtenir, pour le *Cercle Militaire*, les volumes à paraître, et à mesure de leur publication, des *Mémoires de l'Académie*. Il est accédé avec empressement à cette requête.

Un deuil récent et cruel retenant loin de la compagnie M. Maurin et l'empêchant de remplir, comme il le faisait, avec compétence et assiduité, ses fonctions de *bibliothécaire-archiviste*, M. Bardon est unanimement prié, pour éviter le désarroi que produirait forcément cette absence prolongée, de le suppléer intérimairement. M. Bardon se fait un devoir et un plaisir d'accepter cette charge, qu'il promet de remplir avec tout son zèle éclairé.

M. le Président rapporte qu'il a assisté, le samedi soir 25 novembre dernier, avec intérêt, ainsi que plusieurs de ses confrères, à la 22^e séance anniversaire de la *Société d'Etude des Sciences naturelles de Nîmes*, à laquelle l'Académie avait été conviée. On y a remarqué, après le rapport de M. G. Mingaud, secrétaire général, sur les travaux de la Société pendant l'année 1892, une Conférence du pré-

sident de la séance, M. Valéry Mayet, professeur à l'École nationale d'Agriculture de Montpellier, sur la *Direction à donner aux études entomologiques*; une Causerie du Dr Jules Reboul sur les *Anomalies du pavillon de l'oreille et leurs rapports avec la criminalité*; enfin, une conférence de M. Gabriel Carrière, président de la Société, sur les POPULATIONS PRIMITIVES DES CÉVENNES, d'après les documents anthropologiques (crânes qui datent de la fin de l'époque néolithique), avec description des principaux caractères ostéologiques de ces dolichocephales.

M. Chansroux, correspondant à Beaucaire, retenu par les devoirs impérieux de sa profession, télégraphie pour s'excuser, avec prière de renvoyer à une séance ultérieure la lecture annoncée pour ce jour de son drame : *Futura*.

A la suite de ces préliminaires, l'Académie entend la lecture du rapport de M. Bondurand sur *Les Caractères*, ouvrage offert par M. F. Paulhan, élu membre honoraire au commencement de la présente séance.

Enfin, M. le docteur Mazel donne connaissance d'une pièce de vers inédite, qui serait l'œuvre d'un nommé Léon Chaponnière, de Genève, sur lequel il ne possède pas d'autres renseignements. Cette pièce curieuse et intéressante, malgré quelques longueurs, a ce titre original. *Les opinions d'un Gascon ou Le barbier politique*.

Les Caractères

par M. Paulhan.

« Les beaux travaux de psychologie expérimentale qui ont attiré, sur M. Paulhan l'attention des diverses écoles philosophiques en France en Europe, ces travaux, le jeune maître les poursuit activement, et leur éclat n'est pas sans rejaillir sur la ville de Nîmes. Je considère comme un honneur pour moi d'avoir

le premier, en 1887 et en 1889, signalé à l'Académie les ouvrages de notre compatriote. Je considère comme un honneur encore d'avoir, en 1893, essayé de rattacher personnellement à l'Académie un esprit trop éminent pour que notre Compagnie pût le laisser plus longtemps en dehors d'elle, pût se priver plus longtemps du profit de son concours et de son nom.

» L'ouvrage capital de M. Paulhan, celui qui contient, dans son majestueux développement et dans sa texture serrée, toute sa doctrine abstraite, c'est *L'Activité mentale et les éléments de l'esprit*. J'en ai rendu compte à l'Académie en 1889. Là se trouvent les lois positives de notre mécanique mentale. Là s'enchaînent, dans le bel ordre d'une méthode rigoureuse, les faits observés et leurs conséquences. La loi d'association systématique, la loi d'inhibition systématique, la loi d'association par contraste, règlent la destinée des éléments psychiques dans l'esprit. Ces éléments psychiques sont les idées, les tendances, les images, les perceptions. M. Paulhan suit d'un regard clair et serein l'extrême complexité de leurs groupements, de leurs luttes, de leurs réactions réciproques. Le principe de la finalité, qui est dans l'esprit, donne à l'auteur l'occasion de terminer son livre par un exposé magnifique de sa conception du monde, magnifique de simplicité, comme il convient en présence de la profondeur des choses.

» Ce livre est le centre de l'œuvre philosophique de M. Paulhan. Il s'y était acheminé par sa *Physiologie de l'esprit* et par *Les phénomènes affectifs et les lois de leur apparition*. Ses livres parus depuis. *Le nouveau mysticisme, Joseph de Maistre et sa philosophie*, en sont, à quelque degré, des illustrations et comme des fruits concrets, mais cela est surtout vrai des *Caractères*, dont je rends compte aujourd'hui à l'Académie, ouvrage qui est dans une dépendance étroite avec *L'activité mentale* et en suppose la connaissance. Si M. Paulhan, dans *L'activité mentale*, a établi,

au moyen des grandes lois de l'esprit, la psychologie abstraite, il se sert, dans les *Caractères*, de ces lois pour établir la psychologie concrète et la détermination des types, la classification rationnelle et scientifique des caractères. La tâche était neuve et ardue. M. Paulhan étudie successivement les types caractérisés par une forme particulière des lois de l'association systématique, de l'inhibition et du contraste, et ceux qui sont produits par la prédominance d'un élément psychique particulier.

» Dans une première partie, consacrée aux types produits par la prédominance d'une forme particulière de l'activité mentale, M. Paulhan étudie les équilibrés, les unifiés, les maîtres d'eux mêmes, les réfléchis, les inquiets, les nerveux, les contrariants, les impulsifs, les composés, les incohérents, les émiettés, les suggestibles, les faibles, les distraits, etc. Ce sont les types provenant des formes diverses de l'association psychologique. Viennent ensuite les larges de caractère, les mesquins, les purs, les tranquilles, les troublés, les passionnés, les entreprenants, leurs contraires, les volontaires, les constants, les faibles, les changeants, les souples, les doux, les rudes, les raides, les vifs, les impressionnables, les froids, les mous. Ce sont les types provenant des différentes qualités des tendances et de l'esprit.

» Dans une seconde partie, consacrée aux types formés par la prédominance ou le défaut d'une tendance, M. Paulhan suit l'ordre de l'importance croissante des systèmes pour sa classification : tendances se rapportant à la vie, tendances se rapportant à des individus, tendances sociales, tendances supra-sociales. Les types déterminés par les tendances vitales comprennent les gloutons, les sobres, les xuels, les froids, ceux où prédominent les sensations visuelles, les sensations auditives, les sensations gustatives, etc., les intellectuels, les affectifs, les virtuoses psychiques. Les

types déterminés par les tendances sociales sont les égoïstes, les altruistes, les types formés par l'amour, l'amitié, les affections de famille, les mondains, les professionnels, les avares, les économes, les prodigues, les vaniteux, les orgueilleux, les amoureux de célébrité, les humbles, les autoritaires, les ambitieux, les soumis, les heureux, les jouisseurs, les pessimistes, les ascètes, etc. Les types déterminés par les tendances supra-sociales comprennent les amoureux de la règle, de l'ordre, les mystiques, les philosophes.

» Dans une troisième partie, M. Paulhan s'occupe du caractère individuel. Il étudie la pluralité des types dans un même individu, l'état d'évolution ou de fixation du caractère, etc.

» Comme conclusion du livre, M. Paulhan applique ses principes à la détermination d'un caractère, celui de G. Flaubert. Cette détermination nous vaut des pages de l'intérêt le plus attachant.

» J'ai tenté de donner une idée de la charpente de ce livre.

» Il est caractérisé par une originalité puissante, une méthode éminemment scientifique et des vues profondes semées partout.

» Comme exemple de ces vues profondes, qu'il me soit permis de citer ce passage de l'introduction: « La psychologie ne se distingue pas tant de la physiologie par l'étude du phénomène de conscience, si instable et si variable, que parce qu'elle étudie une synthèse non physiologique de phénomènes physiologiques, comme la physiologie étudie une synthèse non chimique de phénomènes chimiques, et la sociologie une synthèse non psychologique de faits psychologiques » (p. 14).

» Comme exemple d'observation pénétrante et de style, je voudrais citer la silhouette de l'incohérent (p. 60).

» Enfin, si le tour humoristique n'est jamais cherché pour lui-même par M. Paulhan, il ne laisse pas d'être rencontré: « Ce qu'on se croit,

dit-il, obligé de rejeter d'idées sans voir ce qu'elles sont, ce qu'elles impliquent. ce qu'elles peuvent aider ou combattre, serait tout à fait invraisemblable pour qui n'aurait pas quelque habitude de l'observation. La plupart des intelligences semblent rouillées. On ne peut les faire jouer, elles grincent et ne s'ouvrent pas. Si le corps ne digérait pas mieux que l'esprit et ne savait pas mieux s'assimiler les aliments, on ne compterait pas les morts par inanition » (p. 99).

« Et encore, à propos des mondains : « Ce qui ennuerait cinquante personnes prises individuellement, leur fait plaisir à toutes si elles sont réunies » (page 155).

« L'œuvre de M. Paulhan, déjà si considérable par sa haute portée, par la précision scientifique qu'elle a introduite dans le domaine psychologique, où l'on était depuis trop longtemps habitué à se payer de théories vagues, subjectives et contradictoires, cette œuvre est loin d'être arrivée à son terme. Il reste encore à l'auteur bien des conséquences à tirer des lois positives qu'il a mises en lumière. Ces lois lui ont servi à classer les différentes formes de l'esprit : elles lui serviront encore à juger l'esprit. La série de types qu'il a dressée, d'après l'ordre de décroissance de perfection de l'association systématique, pour les premiers, et d'après l'ordre de décroissance de l'importance de l'élément dominateur, pour les seconds, n'est pas une série arbitraire, c'est une série de types moraux où la valeur morale va décroissant. Voilà un critère tout indiqué pour l'examen et la discussion des problèmes de la morale. L'ambition de M. Paulhan est maintenant d'étudier la psychologie idéale, c'est-à-dire la morale, et de montrer comment elle est aussi une application particulière des lois générales abstraites. Il voudrait reprendre cet ensemble de vues systématiques sur l'homme et l'univers, auquel j'ai fait allusion en parlant de son livre de *l'Activité mentale*. Il voudrait « montrer que l'esprit de l'homme, ses

lois générales, ses formes particulières et son idéalisation progressive, si elle est possible, sont des exemples de cette grande loi universelle qui fait passer tout ce qui se développe de la pluralité à l'unité, de l'incohérence à la systématisation, et du hasard à la finalité » (page 5).

« Souhaitons que ce vigoureux esprit, actuellement dans toute sa sève, réalise bientôt, pour le trop petit nombre des amis de la philosophie, l'austère splendeur de son programme. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 16 décembre 1893

Présents : MM. Simon, *président* ; Bigot, Verdier, Faudon, abbé Ferry, Clavel, Mazel, abbé Goiffon, Gustave Fabre, Comte de Balincourt, Bardou, Marquis de Valfons, Benoit-Germain, Reynaud, Estève, de Curières de Castelnau, Bruneton, *membres-résidents* ; Clauzel, *secrétaire adjoint*.

Le procès-verbal de la séance du 2 décembre est lu et adopté.

Le Secrétaire fait le relevé des publications périodiques transmises par les Sociétés correspondantes durant la quinzaine écoulée.

L'Académie, depuis la dernière séance, a reçu à titre d'hommage :

Discours de M. François Coppée, directeur de l'Académie Française, sur les *Prix de vertu* (Institut de France. — Séance publique du 16 novembre 1893).

Les forêts de chêne vert, par V. de Larminat, garde général des forêts,

M. FRÉDÉRIC PAULHAN, élu dans la séance du 2 courant, écrit à M. le Président, à la date du 11, et le prie « de vouloir bien transmettre » à l'Académie de Nîmes ses vifs et bien sincères remerciements pour l'honneur qu'elle lui fait en lui offrant le titre de *membre honoraire*. » « En attendant, ajoutet-il, le plaisir, que j'espère prochain, d'assister à l'une de vos séances. »

Une lettre de M. JULES OPPERT (13 décembre 1893), relative aux *mesures assyriennes*, sera transmise à M. AURÈS, *membre honoraire*.

La demande adressée par la *Société natio-*

nale d'initiative et de propagande pour l'exécution du Canal des deux mers est renvoyée, avec les pièces qui l'accompagnent, au rapport de M. Bruneton.

L'Académie du Maine propose l'échange de la *Revue littéraire et artistique du Maine*, son organe, avec les *Mémoires de l'Académie de Nîmes*. M. le bibliothécaire est prié de vérifier l'importance de la publication offerte et de préparer ainsi la réponse due à cette demande.

La Société d'Agriculture et de Commerce de Caen sollicite une souscription en faveur de l'érection projetée du buste d'ISIDORE PIERRE, son ancien Secrétaire et Président, l'un des chimistes, dit-elle, et des agronomes les plus éminents de notre époque. Conformément à ses traditions, l'Académie se borne à faire des vœux pour le succès de cette entreprise.

M. le Président donne lecture de deux sonnets trouvés dans la correspondance de cette quinzaine. L'un a pour titre : *A l'escadre Russe* (gratitude d'un père de famille); l'autre : *A l'Empereur d'Allemagne*. Ils sont l'œuvre de M. JULES BLANCHARD, félibre méridional.

Il est procédé à l'élection portée à l'ordre du jour sur le bulletin de convocation et qui a pour objet la désignation du Secrétaire-perpétuel en remplacement de M. CHARLES LIOTARD, décédé. Le scrutin donne l'unanimité, moins un bulletin blanc, à M. PAUL CLAUZEL, qui est proclamé *Secrétaire-perpétuel* et remercie ses confrères en ces termes :

» Je suis profondément touché, mes chers
» confrères, de la confiance et de la sympathie
» que vous venez de me témoigner. Il ne fal-
» lait rien moins que l'unanimité avec laquelle
» vos suffrages se sont portés sur mon nom
» pour me décider à accepter l'honneur que
» vous daignez me faire.

» C'est un honneur, en effet, que de succé-
» der aux Nicot, de Clausonne, Maurin, abbé

» Azaïs, Aurès, Charles Liotard. Je n'ai pas
» été le collègue des premiers ; mais je sais
» quel éclat ils ont jeté sur la Compagnie et
» quels services ils lui ont rendus. J'ai pu voir
» le dernier à l'œuvre ; j'ai connu et apprécié
» la distinction de sa personne, l'urbanité de
» ses manières, la finesse de son esprit, l'acti-
» vité de son zèle, l'assiduité de son dévoû-
» ment, la variété, l'étendue et la profondeur
» de son intelligence.

» C'est donc un très grand honneur pour
» moi que d'être appelé à continuer de tels pré-
» décesseurs. J'en serais extrêmement fier, si
» je n'en étais fort effrayé ; mais, en ce mo-
» ment, ma mémoire est obsédée du souvenir
» de l'adage : *Ubi honor ibi onus*. Plus grand
» est l'honneur, plus lourd est le fardeau et
» plus je crains mes épaules trop faibles
» pour le porter. Ma méfiance augmente enco-
» re quand je songe à l'éloge de M. Liotard par
» notre cher président, qui le louait en cons-
» tatant l'importance de la charge qu'avait si
» bien remplie celui dont il vantait les mérites.
» Pour rien au monde je ne voudrais que mon
» insuffisance ouvrît à l'Académie une ère de
» décadence.

» Si, pour occuper les délicates et importan-
» tes fonctions dont vous venez de m'investir,
» je n'ai pas les qualités qui distinguaient
» mes devanciers, je vous promets du moins,
» mes chers confrères, ma meilleure volonté,
» la continuité de mes efforts, mon ardent désir
» de bien faire, mon dévoûment le plus absolu.
» Votre bienveillante indulgence, vos sages
» conseils, votre concours amical, votre colla-
» boration, si je puis ainsi dire, patiente et
» désintéressée, que je me permets de solliciter
» de vous et sur lesquels j'ose compter, feront
» le reste. »

On passe aux lectures annoncées.

L'Académie entend d'abord le rapport sui-
vant de M. G. FABRE sur les *Rimes de Provin-*
ce, de M. ADRIEN ROUX, d'Uzès.

Rimes de Province

« Par ce temps de prose qui court, (je parle ainsi du temps, non de la prose, laquelle est souvent essoufflée) il est téméraire vraiment de pourchasser et d'aligner des rimes. A quoi cela sert-il ? Est-ce que cela rapporte ? Les place-t-on à intérêts et peut-on s'en tailler des rentes ? non ; alors quoi ? n'en parlons plus ; poussons la roue de la fortune ; quant au coursier ailé de l'idéal et de la poésie, laissons-le galoper tout seul, sans l'atteler, sans le tenir en bride :

Pégase est un cheval qui porte
Les grands hommes à l'hôpital.

» Ainsi raisonne-t-on partout en notre siècle. Si cependant on fait parfois une exception à la règle commune, si l'on permet à un poète de soupirer ses vers, c'est à la condition qu'il choisisse bien son milieu. Paris peut-être, ou plutôt dans Paris un petit coin bien clos, bien restreint, sera son domaine ; là des amis sauront lui faire quelque chose comme un succès. De ce foyer, grâce aux nombreux réflecteurs de la renommée, il pourra rayonner un jour ; et les miroirs multipliés de la presse parisienne révéleront aux bourgeois affairés les noms de Coppée, de Prudhomme, de Verlaine ou de Mallarmé. Mais hors de là, hors de ces cénacles parnassiens ou décadents, en province, quelle folie ! Qu'à la consommation générale la Normandie offre son cidre ; Dijon son pain d'épice et Nîmes ses croquants, à la bonne heure, passe encore ; mais que du crû Breton, Champenois ou Languedocien, on exhibe des vers à lire, autant vaudrait demander à la mode d'emprunter ses faiseuses à Brive-la-Gaillarde ou ses couturiers à Saint-Flour.

» Et cependant, Messieurs, ce sont des vers

que ce soir je propose à votre attention, et, qui plus est, des vers éclos loin, bien loin de la capitale. L'auteur, presque un de nos concitoyens, M. Adrien Roux, d'Uzès, n'a point honte de l'affirmer; il ne cache et ne met dans sa poche ni son étendard de poète ni son drapeau de non-parisien : le volume que j'ai l'honneur de vous présenter en son nom porte un titre aussi clair que hardi : *Rimes de province*.

» De cette crânerie il faut féliciter chaudement le poète. Mais si le titre est quelque chose, assurément il n'est pas tout. Quand nous aurons constaté ce courage, devons-nous ajouter la phrase consacrée : Honneur au courage malheureux ?

• Les citations que j'aurai à vous faire vous convaincront du contraire aisément et justifieront les éloges dont la presse régionale, à Nîmes et à Uzès, a salué l'apparition de ce volume. Mais ce que les citations ne suffiront pas à vous dire, c'est d'abord la variété étonnante des rythmes et des genres dont l'ouvrage est agrémenté. M. Adrien Roux se meut avec une aisance parfaite dans la gamme si compliquée des mètres où triomphe la poésie lyrique. Qu'il se serve du fier alexandrin, à la marche sonore, ou bien du vers de dix syllabes, si ondoyant avec sa coupe médiane, ou de vers aux pieds moins nombreux, qu'il veuille cultiver ou la stance ailée et rapide ou la strophe majestueuse avec ses rimes redoublées, qu'il aborde l'ode intrépide, la plaintive élégie, la ballade capricieuse ou même le sonnet *aux rigoureuses lois*, il triomphe avec une égale et impeccable sûreté de ces écueils que Boileau signalait, sans les en détourner toujours, aux poètes de son époque.

» Ce que des citations aussi nous feront éprouver seulement en partie, c'est l'émotion continue, le souffle doux, subtil, mais permanent, qui, traversant le livre, soutiennent le lecteur. Les ouvrages de mérite ont, en effet, ce privilège de n'être appréciés à leur valeur

réelle que s'ils sont entièrement lus ; ils s'imposent ainsi à une étude sérieuse ; ils commandent l'attention. J'espère toutefois vous montrer assez de ce livre, sinon pour vous le faire suffisamment connaître, au moins pour vous donner l'envie et le désir de le mieux pénétrer.

» Il serait malaisé d'énumérer, au point de vue d'une statistique précise, les courants d'inspiration où la poésie se retrempe : nature et art, liberté et patrie, lutte morale, affections, déchirements du cœur, tristesse de la vie, voilà autant de sources qui s'offrent au poète. M. Adrien Roux y a puisé abondamment.

» La nature ? Ecoutez cette description ou plutôt contemplez ce tableau ; nous sommes *en mer* sur les côtes du Portugal :

Comme le ciel est pur ! Comme la mer est belle !
O doux calme des nuits ! En agitant son aile,
La brise épand sur nous les parfums printaniers
Qu'elle a pris au milieu des bois de citronniers.
Penchée avec amour sur son fleuve aux eaux

[vertes,
Lisbonne dort en paix. Des couples d'alcyons
Regagnent maintenant les falaises désertes
Que la lune blanchit de ses pâles rayons.
Et toi, poussant au ciel ta plainte monotone,
Qui monte et se déroule en sonores accords,
Pareils au bruit lointain de la foudre qui tonne,
Tu berces, vaste mer, mollement, sans efforts,
Les lourds vaisseaux d'airain qui sillonnent tes

[ondes.
Ah ! je comprends enfin vos tendresses profondes,
Je comprends votre amour ineffable, ô marins !
Pour cette bonne aïeule aux caresses sublimes,
Qui vous tient suspendus au-dessus des abîmes
Et vous endort le soir avec ses lents refrains....

» Voulez-vous voir ce que notre poète dit de l'art, de cet art qu'il nomme : *La passion suprême des grands cœurs* ?

Va donc, mon peintre, va dans les bois, sur les monts,
Prends ce qui nous enchante et ce que nous aimons
A cette magnifique et puissante nature
Qui sortit un matin des germes du chaos.
Prends aux ruisseau caché la fraîcheur de ses eaux,
Son azur pâle au ciel, au gazon sa verdure.
Mais l'heure du départ a sonné. Le cœur plein
De l'audace des forts, poursuis, calme et serein,
Ton chemin glorieux. Quoi qu'en dise le monde.
Rien ne vaut, crois-le bien, cette auréole blonde,
Ce nimbe éblouissant, ceint de feux azurés,
Qui respandit au front des artistes sacrés.

» La liberté ? Entendez ses accents où vibre une
sainte colère contre les trafiquants d'esclaves :

O martyrs inconnus que la misère étreint
Et broie incessamment dans ses ongles d'airain !
Pauvres déshérités, famille lamentable,
Et pourtant, comme nous, fils d'un père équitable,
Du Dieu qui, nous tirant des germes du chaos,
Laisa tomber ces mots : « Les hommes sont égaux ! »
Nègres, assez longtemps les oppresseurs infâmes
Ont torturé vos corps et ravalé vos âmes.
Le sol, fertilisé par vos rudes labeurs,
Assez longtemps a bu votre sang et vos pleurs.
Aujourd'hui que, pareil à la lave puissante,
Dont rien ne peut dompter la course bondissante,
Le Progrès, ce vengeur des peuples outragés,
A couru l'univers, sapant les préjugés,
Et que la Liberté, cette vierge féconde,
Va planter sa bannière aux quatre coins du monde,
O vous tous dont les fers ont meurtri les genoux,
Vous devez marcher fiers et libres comme nous !

» La patrie, chère aux cœurs bien nés, comme
il l'aime et comme il la chante !

Au milieu des trésors d'une riche nature,
Sous de sveltes palmiers qui croissent sans culture,
Et dont les cheveux verts flottent au gré des vents,
Moi, l'amant des grands bois aux feuillages mouvants,
Je languis, je n'ai plus de ces joyeux délires
Que j'éprouvais jadis dans le mois des zéphires,
Lorsque d'un pied léger je gravissais les monts,
Cueillant les fleurs, buvant l'air pur à pleins poumons,
Et plongeant mes regards avides dans les plaines

Où blondissait déjà l'or des moissons prochaines.
C'est qu'alors je vivais sous ton ciel enchanté,
Mon pays ! L'Océan ne m'avait pas tenté,
Et je foulais ton sol, ô ma France chérie !
Mère de mes aïeux, ma mère, ma Patrie,
Je t'aimais, et l'absence a doublé mon amour !
Avant que mon printemps m'échappe sans retour,
Oh ! qu'un jour, un seul jour, je te revoie encore !...

» La lutte morale ? Entendez cet appel aux saintes batailles :

Enfant, la vie est un combat.
Ceins ton glaive, prends ton armure,
Et marche, intrépide soldat,
Sans défaillance et sans murmure...

Ne reste pas les yeux rêveurs
Et le cœur débordant d'extase,
Devant les splendides lueurs
Dont parfois le couchant s'embrase.

Tandis que tu contemplerai
Ces éblouissantes merveilles,
Les noirs reptiles des forêts
Viendraient mordre tes chairs vermeilles...

Tu les vaincras, si tu le veux !
Si tu jettes au vent d'orage
Qui fait frissonner tes cheveux
Les illusions de ton âge.

Tu les vaincras si, repoussant
Les amours dont ton cœur s'enflamme,
Tu marches fier, n'obéissant
Qu'aux grandes colères de l'âme.

» La pure affection et les tendresses idéales, comme on les trouve analysées d'une façon vraiment exquise dans ces vers délicats *Sur une marguerite et un papillon trouvés au milieu de la mer de glace* :

Je t'ai cueillie, aimable fleur,
Loin des pelouses odorantes
Où s'étaient dans leur splendeur
Les marguerites, tes parentes.

Buvant l'air des sommets neigeux
Que l'aigle frôle de ses ailes,
Tu fleurissais, sous l'œil des cieux,
Au sein des glaces éternelles.

Tout près de toi, dans un sillon
Qu'avaient creusé les avalanches,
Gisait sans souffle un papillon
Aussi blanc que tes feuilles blanches....

Papillon et fleur des glaciers,
Oublieux des gazons vulgaires,
Qui vous aimiez et vous cherchiez
Dans la paix des grands monts austères,

Vous êtes l'emblème touchant
Des âmes fières et loyales
Qui, trouvant ce monde méchant
Et ses voluptés trop banales,

S'épuisent à planer toujours
Loin, bien loin des bruits de la terre,
Et mettent si haut leurs amours
Que rien d'impur ne les altère.

» Les saintes tristesses de l'âme, comme elles palpitent ici, dans ces vers pleins d'une émotion sombre :

Les longs jours sont passés de la bise et du givre.
Ouvrant son aile au vent dont la tiédeur l'enivre,
L'oiseau quitte son nid et vole au ciel d'azur.
Ah ! par un ciel pareil, sous ces rayons de flammes,
Il est doux de songer à ceux que nous aimâmes,
Et qui dorment au chant des brises triste et pur.
En hiver, quand les bois ont perdu leurs ramures,
Quand les ruisseaux n'ont plus de suaves murmures,
Nos pensers ne s'en vont aux morts qu'avec effroi.
On sait bien, n'est-ce pas ? que dans leurs sombres

[couches
Ils ne ressentent rien de nos douleurs farouches,
Et qu'ils n'ont jamais peur et qu'ils n'ont jamais froid.
N'importe ! L'on éprouve une tristesse amère
A se dire : « La neige au loin couvre la terre,
« Que font les morts ? » — Au moins, par ces jours

[éclatants,
Sous ce beau ciel d'avril tout rayonnant de flammes,
Il est doux de songer à ceux que nous aimâmes
Et dont le lit s'emplit des parfums du printemps.

» Enfin les douleurs de la vie, les épreuves, les deuils, triste apanage d'ici-bas, comme ils trouvent en M. Roux un émouvant et fidèle interprète ! Ce n'est plus seulement le poète qui parle ici, c'est aussi, c'est surtout le père et sur une série de onze pièces nous lisons cette dédicace : A ma fille. Devant ce deuil, un sentiment d'émotion et de sympathie étreint le lecteur ; on éprouve cette pitié respectueuse qu'inspire un affligé agenouillé près d'un tombeau ; on s'arrête, on hésite à entrer dans ce sanctuaire. Comme Victor Hugo pleurait à Villequier, comme Lamartine a trouvé des accents déchirants sur sa fille sitôt ravie, ainsi M. Roux nous émeut par ses vers qui sont de vraies larmes.

Grandissez sous le ciel, bois profonds et bénis
Où viendront les oiseaux un jour poser leurs nids :
Les rameaux et les chants sont bons pour les poètes.
Ruisseaux, coulez en paix dans vos vertes retraites :
Votre onde que j'aimais ne dit rien aujourd'hui
A mes regards brûlés de tristesse et d'ennui.
Et toi qui fais germer au cœur les choses folles
Et donnes le frisson aux tremblantes corolles
Avec tes chauds baisers, ô père du printemps,
O soleil ! toi qui fais les haillons éclatants,
Promène dans l'azur tes radieuses flammes :
Tu ne nous rendras pas celle que nous aimâmes,
Tu ne calmeras pas notre angoisse. O soleil,
Astre d'or ! Je préfère à ton éclat vermeil
La pâleur de la nuit, surtout lorsque la lune,
Errant, fantôme blanc, sur la clairière brune,
S'arrête à contempler, d'un œil triste et dolent,
La pierre neuve encor de son tombeau d'enfant.

» Je résiste, Messieurs, au désir de vous faire des citations plus nombreuses, mais je vous en ai lu assez pour vous montrer la valeur du volume et le mérite de l'auteur. Comme vous avez pu le voir par ce dernier emprunt au livre, M. Roux est un poète touchant, et dans les premiers vers que je vous ai cités, il nous apparaît comme un écrivain aimable, facile à lire, délicat. Ce n'est pas un barde puissant, aux envolées ambitieuses ; si l'on

voulait trouver en lui quelque lacune, peut-être pourrait-on désirer justement une inspiration plus énergique et un souffle plus véhément. Mais l'auteur se présente au public littéraire sans prétention ; *ses vers s'en vont, dit-il, à l'aventure, où le caprice les conduit*, et on ne peut lui reprocher d'avoir été précisément ce qu'il a voulu être.

» Dans ces limites cependant je me permets un regret, et cette réserve donnera à tous mes éloges le sceau de la sincérité. Je regrette que dans la douleur qui l'anime et fait de lui le poète émouvant que vous avez apprécié, plus de foi, plus d'espérance, plus de confiance aux réalités saintes de l'au-delà n'inspirent pas son œuvre. Quoi qu'en dise Alfred de Musset, les chants désespérés ne sont pas les plus beaux. Les plus beaux sont les chants qui pleurent à coup sûr, mais qui en même temps croient au bonheur céleste, et si j'en sais, comme lui, d'immortels qui sont de purs sanglots, j'en rêve de plus grands encore qui seraient des pleurs d'espérance. La poésie, pour moi, n'est pas symbolisée uniquement par la douleur, mais par la douleur consolée. A cette statue idéale, par laquelle on pourrait la personnifier, je veux bien, moi aussi, des yeux baignés de larmes, mais des yeux portés vers le ciel. Sans doute, et je regretterais que ma pensée fût mal comprise, sans doute ce sentiment se fait jour dans les chants de notre poète dont l'idée religieuse apparaît en mainte occasion ; plus affirmé, et c'est tout ce que je veux dire, il donnerait à son inspiration quelque chose de plus puissant. Saluons en tout cas avec respect cette douleur profonde et souhaitons à l'âme qui pleure la suprême consolation.

» Si notre sympathie y doit concourir en quelque manière, je suis persuadé, Messieurs, qu'elle ne lui fera pas défaut. Nous ne pouvons que peu de chose pour honorer le talent qui s'affirme autour de nous ; nos modestes couronnes sont du laurier de lointaines émules, *cemula lauri*. Mais ce peu, nous l'of-

frons de bon cœur, et certainement nous serons heureux d'attacher par un lien direct l'auteur à notre Compagnie. Je propose de conférer à M. Adrien Roux, d'Uzès, auteur des *Rimes de Province*, le titre de *Correspondant*. »

M. DE BALINCOURT continue ensuite la lecture de son travail sur le *Vice-amiral comte de Brueys*.

En dernier lieu, l'Académie constate, à la fin de la séance, l'expiration du délai imparti, le 18 novembre dernier, pour les présentations aux sièges de trois membres résidents. La dernière inscription de candidature ayant été consignée le 2 décembre courant, l'élection pourra avoir lieu vingt-huit jours, soit à la seconde réunion, après cette date (art. 22 du règlement), c'est-à-dire à la séance du 30 de ce mois.

L'élection de M. CLAUZEL comme *secrétaire perpétuel*, faite au cours de la présente réunion, a rendu vacante la charge de *secrétaire adjoint*. Selon les prescriptions de l'article 32 du règlement, le remplacement aura lieu dans la séance prochaine, soit le 30 courant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 30 décembre 1893.

Présents : MM. Simon, *président* ; Bigot, Lenthéric, Verdier, Faudon, abbé Ferry, Bon-durand, Clavel, Mazel, G. Fabre, comte de Balincourt, Bardon, Benoît-Germain, Estève, de Curières de Castelnaud, Bruneton, *membres résidents* ; Lombard-Dumas, Prosper Falgairolle, *membres non résidents* ; Henri Mazel fils, *correspondant* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 16 décembre est lu et adopté.

M. le Secrétaire fait le dépôt des publications envoyées par les Sociétés correspondantes depuis la dernière séance.

L'Académie a reçu les hommages suivants de :

1° M. le capitaine Emile Espérandieu, *correspondant* : *Inscription antique* (musée de Périgueux) ;

2° M. Henri Mazel, *correspondant* : *Vieux Saxe* ;

3° M. François Rouvière : *l'Assemblée du Moulin de l'Agau à Nîmes* ;

4° M. Ant. Chansroux, *correspondant* : *Stella Matutina*, et *Stella Vespertina*, poésies.

Il sera ultérieurement rendu compte de ces ouvrages.

M. PAULHAN, récemment élu *membre honoraire*, étant pour la première fois présent à la séance, M. le Président lui souhaite la bienvenue.

L'Académie reçoit avec la plus vive peine la nouvelle de la mort de M. Marius Tallon, *correspondant* à Paris (15 décembre), et du décès imprévu (28 décembre) de M. l'abbé

Alphonse Delacroix, *membre non résident*, curé doyen de Bagnols-sur-Cèze, qui s'était fait inscrire pour une prochaine lecture.

M. le Président communique à l'Académie une lettre de M. le docteur Puech, en date du 15 décembre courant. « Ayant, pour cause de » santé, quitté Nîmes sans espoir de retour, » j'ai le regret, dit-il, de vous adresser ma » démission de membre titulaire... Mais, afin » de ne pas rompre entièrement les liens qui » m'attachaient à la Compagnie, je sollicite » d'elle le titre de membre honoraire dont je » lui serai reconnaissant, si elle veut bien me » le conférer. » L'Académie, en déplorant l'éloignement d'un membre si actif et si distingué, est heureuse de souscrire à son vœu et lui accorde à l'unanimité le titre de *membre honoraire* (art. 8 du règlement).

A la suite de cette démission, l'Académie, conformément aux articles 15 et suivants du règlement, déclare la vacance des trois sièges de : MM. BOLZE, démissionnaire (20 août 1893); LIOTARD, décédé (15 novembre 1893); et PUECH, démissionnaire (15 décembre 1893); décide qu'il y a lieu de procéder à leur remplacement et que le délai pendant lequel les propositions de candidatures pourront être reçues courra du samedi 13 au samedi 27 janvier prochain inclusivement, dates des deux séances à venir.

Il est ensuite procédé aux élections portées à l'ordre du jour pour la nomination de trois membres résidents. Trois scrutins successifs donnent l'unanimité des 17 votants à : 1^o M. l'abbé Julien, chanoine de Nîmes, qui remplace M. l'abbé Magnen; 2^o M. Edmond Falgairolle, magistrat, précédemment *membre correspondant*, qui succède à M. Picard; et 3^o M. le pasteur Enjalbert, qui occupera le fauteuil de M. le pasteur Dardier.

Le scrutin ouvert pour l'élection du *secrétaire adjoint* désigne, également à l'unanimité, M. Bardon, qui remercie ses confrères et promet de s'acquitter exactement et fidèlement de sa nouvelle charge.

M. BARDON fait connaître à l'Académie qu'il a remis à M. Aurès, comme il en avait été prié, la lettre de M. Jules Oppert sur les *mesures assyriennes* et que M. Aurès s'occupe de la note provoquée par cette communication.

Passant aux lectures annoncées, l'Académie eutend d'abord le rapport demandé à M. Bruneton sur le *Canal des Deux Mers*.

Le Canal des Deux Mers.

« Le succès du canal de Suez a tourné l'attention des promoteurs de travaux publics vers la création de canaux maritimes. Aussi après nos désastres de 1870, des hommes d'initiative, désireux de donner un puissant stimulant au travail national, d'augmenter la prospérité de leur région avec l'espoir de trouver un emploi rémunérateur de l'épargne nationale, émirent la proposition de réunir l'Océan à la Méditerranée par un canal maritime. Cette transformation de l'œuvre de Riquet permettrait aux plus grands paquebots du commerce et aux cuirassés d'escadre de communiquer de Bordeaux à Cette, sans les obliger à contourner l'Espagne et à passer sous les canons de Gibraltar.

» Nous n'avons pas la compétence nécessaire pour apprécier la valeur de cette entreprise, au point de vue technique ou financier. Nous nous bornerons à rappeler que le canal long de 500 kilomètres traversant une contrée riche dans laquelle les terrains ont une grande valeur, appelé à rencontrer un grand nombre de voies de communication, exigerait pour sa construction une dépense de 2 milliards.

» Le premier projet présenté en 1880 ne put résister aux critiques des ingénieurs, à l'indifférence des financiers refroidis par des perspectives de dépenses aussi considérables, et

à l'opposition très catégorique des chefs de notre marine qui se refusèrent à laisser jamais engager nos cuirassés, dans ce que l'amiral Fourichon appelait une souricière.

» Après ce premier échec, le projet tomba dans l'oubli, lorsque, dans ces derniers mois, une société dite Nationale d'initiative et de propagande a répandu à profusion, dans le public et auprès des corps élus, sociétés savantes ou agricoles, des appels pressants afin de rendre à cette œuvre un regain de popularité.

» Un dossier complet, comprenant des cartes d'Europe entière et des extraits de journaux, expose les avantages principaux et immédiats qu'assurerait à la France la création d'un grand canal maritime reliant l'Océan à la Méditerranée. Les bienfaits annoncés consistent en : 1° une augmentation considérable de notre puissance maritime et commerciale par la provocation d'un transit plus important et l'établissement de nouveaux chantiers de construction ; 2° un élément de richesses pour nos populations agricoles du Midi par la création d'irrigation sur un parcours très étendu à travers un sol fertile, et susceptible d'une surabondance de production ; 3° une suprématie de notre marine de guerre dans le bassin méditerranéen, par suite de la facilité donnée à nos escadres de communiquer directement entre les deux mers.

» Dans ce nouveau programme, il n'est plus question d'un tracé arrêté d'avance ; mais on ouvre un concours national entre tous les ingénieurs français pour la proposition du meilleur projet ; enfin l'exécution des travaux est poursuivie sans garantie ni subvention de l'Etat. Un document joint au dossier fait connaître les adhésions déjà reçues par la société. Dans cette longue énumération, notre département n'est représenté que par deux cercles d'Aiguesmortes et un de Vauvert.

» Une carte très complète termine l'ensemble de cette publication et donne le tableau

des diminutions de parcours que le canal assurerait entre les différents points du littoral de l'Océan et les principaux ports de la Méditerranée. Les voyageurs se trouvent ainsi raccourcis de 1,300 à 2,500 kilomètres, ce qui représente, avec la rapidité actuelle des paquebot, une diminution de traversée de 36 à 72 heures, durée inférieure au délai nécessaire pour la traversée du canal estimée au minimum à 80 heures.

» Nous n'avons pas à examiner ici les difficultés techniques que présentera la construction, ni l'aléa considérable réservé aux capitaux qui seront engagés dans l'affaire, quoique ce placement soit qualifié de national.

» Parmi les nombreux bienfaits dont le canal des Deux Mers doit doter le Midi figure les irrigations et submersions que l'on estime devoir s'étendre, dans les 7 ou 8 départements intéressés, à 400.000 hectares ; cette promesse justifierait presque à elle seule la construction du canal si elle était réalisable. Les magnifiques travaux de Riquet n'ont pu assurer que d'une manière très insuffisante l'alimentation du canal du Midi ; on peut se demander dans quelle région les constructeurs du nouveau canal trouveront, au moment de l'étiage, l'eau nécessaire pour assurer les besoins de la navigation et procurer l'arrosage de pareilles surfaces. L'auteur de l'article paru récemment dans la *Revue des Deux Mondes* considère cette perspective d'arrosage d'une plaine de 400.000 hectares comme chimérique et nous partageons sa manière de voir.

» Nos populations de la rive droite du Rhône attendent depuis près d'un demi siècle la réalisation des canaux d'arrosage et la perspective de leur exécution parait s'éloigner. La plus grande objection faite par le gouvernement s'appuie sur l'insuccès des canaux déjà faits, et l'échec d'un projet aussi considérable jetterait une défaveur nouvelle sur les travaux de ce genre.

» Les nombreux intérêts qui luttent pour

faire ajourner les projets de construction des canaux du Rhône trouveraient dans la chute du canal maritime et d'irrigation des Deux Mers un argument très fort pour affirmer l'inutilité des canaux d'irrigation.

» Dans ces circonstances, nous pensons que les sociétés appartenant à la région intéressée à la prompt exécution des canaux du Rhône ne peuvent donner leur adhésion à un projet dont l'échec probable serait un nouveau motif d'ajournement pour l'œuvre si ardemment désirée par nos populations. »

Les conclusions de ce rapport sont adoptées.

Vu l'heure avancée, M. MAZEL propose le renvoi de sa lecture sur *la lèpre* à une séance ultérieure et offre son tour de parole à M. LOMBARD-DUMAS, *membre non résident*. Celui-ci donne connaissance de fragments de son *Catalogue des monuments mégalithiques du Gard*.

Enfin, M. DE BALINCOURT continue la lecture de son travail sur *le vice-amiral comte de Brueys*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.